

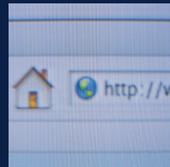
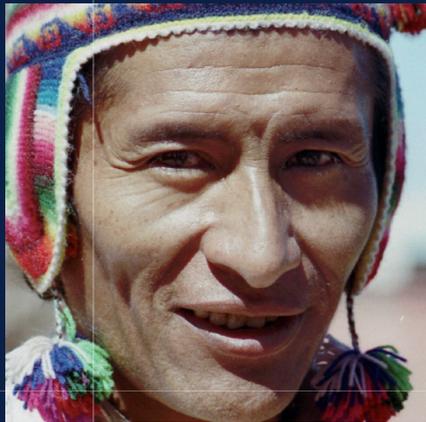
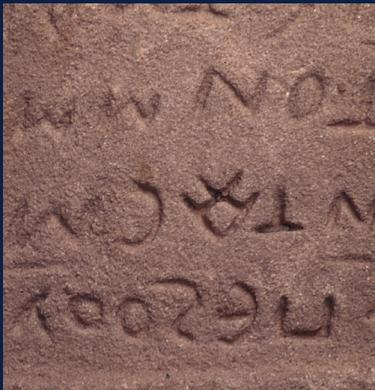
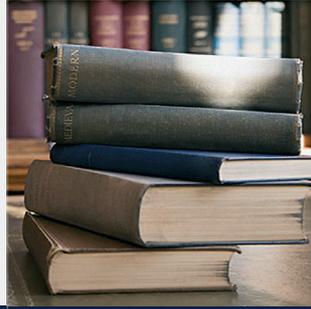
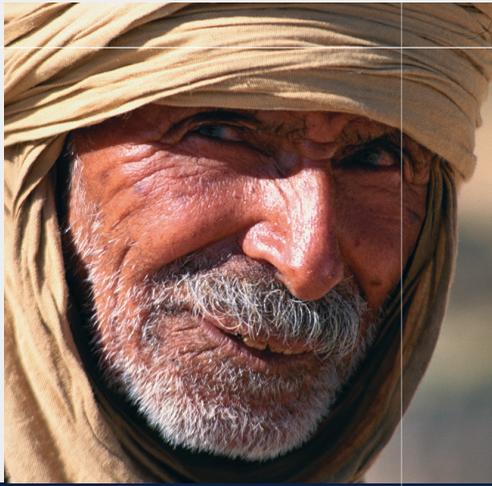


Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture



Programme Information pour tous

PROGRAMME INFORMATION POUR TOUS



RAPPORT
DU PIPT
2008-2013



Programme Information pour tous | PIPT Rapport 2008-2013

UNESCO
2014

Publié en 2014 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
7, Place de Fontenoy, 75352 PARIS 07 SP, France

© UNESCO 2014



Cette publication est disponible en libre accès sous la licence Attribution-ShareAlike 3.0 IGO (CC-BY-SA 3.0 IGO) (<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/>). En utilisant le contenu de la présente publication, les utilisateurs acceptent les conditions d'utilisation de l'Archive en libre accès de l'UNESCO (<http://www.unesco.org/open-access/terms-use-ccbysa-fr>).

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les idées et les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs ; elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'UNESCO et n'engagent en aucune façon l'Organisation.

Photo de couverture : UNESCO
Création graphique et illustrations : Julia Tami Ishikawa
Composition : UNESCO
Impression : UNESCO

Imprimé en France

■ ■ ■ TABLE DES MATIÈRES

- 7 Liste des abréviations
- 9 Introduction
- 11 Remerciements
- 13 Message du Directeur général adjoint de l'UNESCO
- 14 Message du Directeur de la Division des sociétés du savoir
- 15 Synthèse par le Président du PIPT

■ ■ ■ DOMAINES PRIORITAIRES ET PROJETS

43

L'INFORMATION AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

- 47 Conférence internationale sur l'internet et les transformations socioculturelles
- 50 Déclaration de Sakhaline sur l'internet et les transformations socioculturelles
- 54 Politiques nationales pour une société de l'information : un modèle
- 55 Biblioteca Virtual
- 57 Valorisation des moyens de subsistance en milieu rural
- 59 Revitaliser les bibliothèques palestiniennes en les dotant de logiciels libres

87

MAÎTRISE DE L'INFORMATION

- 91 Conférence internationale sur la maîtrise de l'information et des médias dans l'optique des sociétés du savoir
- 93 Déclaration de Moscou sur la maîtrise de l'information et des médias
- 97 Activités de collaboration entre le PIPT et la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA) (2008-2013)
- 99 Ateliers de formation de formateurs à la maîtrise de l'information
- 104 Recommandations de l'IFLA sur la maîtrise de l'information et des médias
- 106 Formation de jeunes dirigeants du Burkina Faso à la maîtrise de l'information et des médias

29 ACCESSIBILITÉ DE L'INFORMATION

- 33 Accès à l'information, responsabilité et transparence dans la région andine
- 35 Première Conférence d'Oman sur les logiciels libres et ouverts
- 37 La voie des sourds !
- 38 Formation aux fonctions gouvernementales exécutives en matière d'information à l'intention de cadres
- 40 Formation aux fondements du pilotage de l'information par les gouvernements à l'intention de hauts responsables politiques

61 ÉTHIQUE DE L'INFORMATION

- 65 Activités menées par le PIPT au plan international en matière d'éthique de l'information
- 69 Activités relatives à l'éthique de l'information menées en Afrique
- 73 Code d'éthique du PIPT pour la société de l'information
- 76 Manuel : dimensions éthiques et sociétales de la société de l'information
- 77 Réunion d'experts internationaux sur les aspects éthiques de la société de l'information à Riga
- 79 Principes directeurs de Riga sur l'éthique dans la société de l'information
- 82 Safe and Secure Youth.Net (L'Internet sûr et sécurisé pour les jeunes)
- 84 Conférence sur la théorie et la pratique de la gouvernance électronique

109 PRÉSERVATION DE L'INFORMATION

- 117 Conférences internationales sur la préservation de l'information numérique
- 120 Déclaration de Moscou sur la préservation de l'information numérique
- 124 Numérisation des archives nationales de la Grenade
- 126 Création d'un système d'archivage et de préservation en accès libre

145 TOUS DOMAINES PRIORITAIRES CONFONDUS

- 147 Édifier des sociétés du savoir dans les Caraïbes
- 149 Déclaration de Saint-Georges pour l'édification de sociétés du savoir dans les Caraïbes
- 151 Observatoire du PIPT sur la société de l'information
- 153 Information et savoir pour tous : tendances et défis nouveaux

167 ANNEXE

- 169 Liste des entités qui travaillent en association avec le PIPT
- 170 Liste de ressources en ligne
- 175 Statuts du Conseil intergouvernemental du programme Information pour tous
- 178 États membres de l'UNESCO élus au Conseil intergouvernemental du PIPT au cours de la période couverte par le présent rapport
- 179 Principaux documents et outils
- 181 Principes directeurs pour la création de comités nationaux pour le programme information pour tous et leur fonctionnement
- 186 Directives pour l'utilisation des emblèmes par les comités nationaux pour le PIPT
- 189 Comment contribuer au PIPT et à ses activités

127

MULTILINGUISME

- 131 Conférences internationales sur le multilinguisme
- 134 Résolution de la Léna
- 138 Appel à l'action de Iakoutsk
- 140 Enseigner l'anglais dans les régions rurales de Thaïlande
- 142 Notre ville, nos voix : journal télévisé des immigrants à l'ère numérique

155

COMITÉS NATIONAUX POUR LE PIPT

- 157 Comités nationaux pour le PIPT
- 159 Organes nationaux pour le PIPT créés ou renforcés (2008-2013)
- 160 Certaines des réalisations des comités nationaux du PIPT
- 164 Sélection d'activités liées au PIPT qui ont été menées au plan national





LISTE DES ABRÉVIATIONS

CEA	Commission économique pour l’Afrique
EPT	Éducation pour tous
FGI	Forum sur la gouvernance de l’Internet
FOSS	Logiciel libre et ouvert
IFLA	Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques
IRESI	Institut de recherche et d’étude sur la société de l’information
ISESCO	Organisation islamique pour l’éducation, les sciences et la culture
LPI	Linux Professional Institute
LTSP	Linux Terminal Server Project
Maaya	Réseau mondial pour la diversité linguistique
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
PIPT	Programme Information pour tous
PME	Petites et moyennes entreprises
RAEI	Réseau africain pour l’éthique de l’information
REL	Ressources éducatives libres
SMSI	Sommet mondial sur la société de l’information
TIC	Technologie de l’information et de la communication
UIT	Union internationale des télécommunications
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture
UNU	Université des Nations Unies
URL	Localisateur de ressources uniformes



INTRODUCTION

Le Programme information pour tous (PIPT) cherche à créer des sociétés équitables grâce à un meilleur accès à l'information. Ce programme intergouvernemental, créé en 2000, est donc la réponse de l'UNESCO aux problèmes posés et aux chances offertes par la société de l'information. Les évolutions technologiques des dernières décennies ont fait apparaître de nouveaux enjeux éthiques, juridiques et sociétaux. Dans un monde qui utilise de plus en plus les technologies de l'information et de la communication, il est crucial d'assurer à tous un accès équitable aux nouvelles perspectives qui s'ouvrent. Du fait que l'information joue un rôle de premier plan dans l'économie mondiale, il est essentiel de réduire l'écart entre ceux qui disposent d'un grand nombre d'informations et ceux qui en manquent, car c'est une condition primordiale pour le développement et pour que règne la paix dans la société.

Le PIPT collabore étroitement avec d'autres organisations intergouvernementales et avec des ONG internationales, apportant son appui à toute une gamme de projets, axés sur le renforcement des capacités individuelles, la recherche ou d'autres débats thématiques. Afin de parvenir à ses objectifs, le programme concentre ses efforts sur cinq domaines prioritaires : les implications éthiques de l'information, l'accessibilité de l'information, la formation à la maîtrise de l'information, l'information au service du développement et la préservation de l'information. À sa septième réunion, le Conseil du PIPT a défini un autre domaine prioritaire: le multilinguisme – aspect essentiel du développement dans l'optique d'une société du savoir inclusive et pluraliste.

Le présent rapport met en relief les activités menées par le PIPT de 2008 à 2013. Certains des projets exécutés au titre des différents domaines prioritaires y sont présentés, mais il ne s'agit que d'exemples parmi d'autres de la diversité des projets entrepris dans le cadre du PIPT au cours de la période considérée.



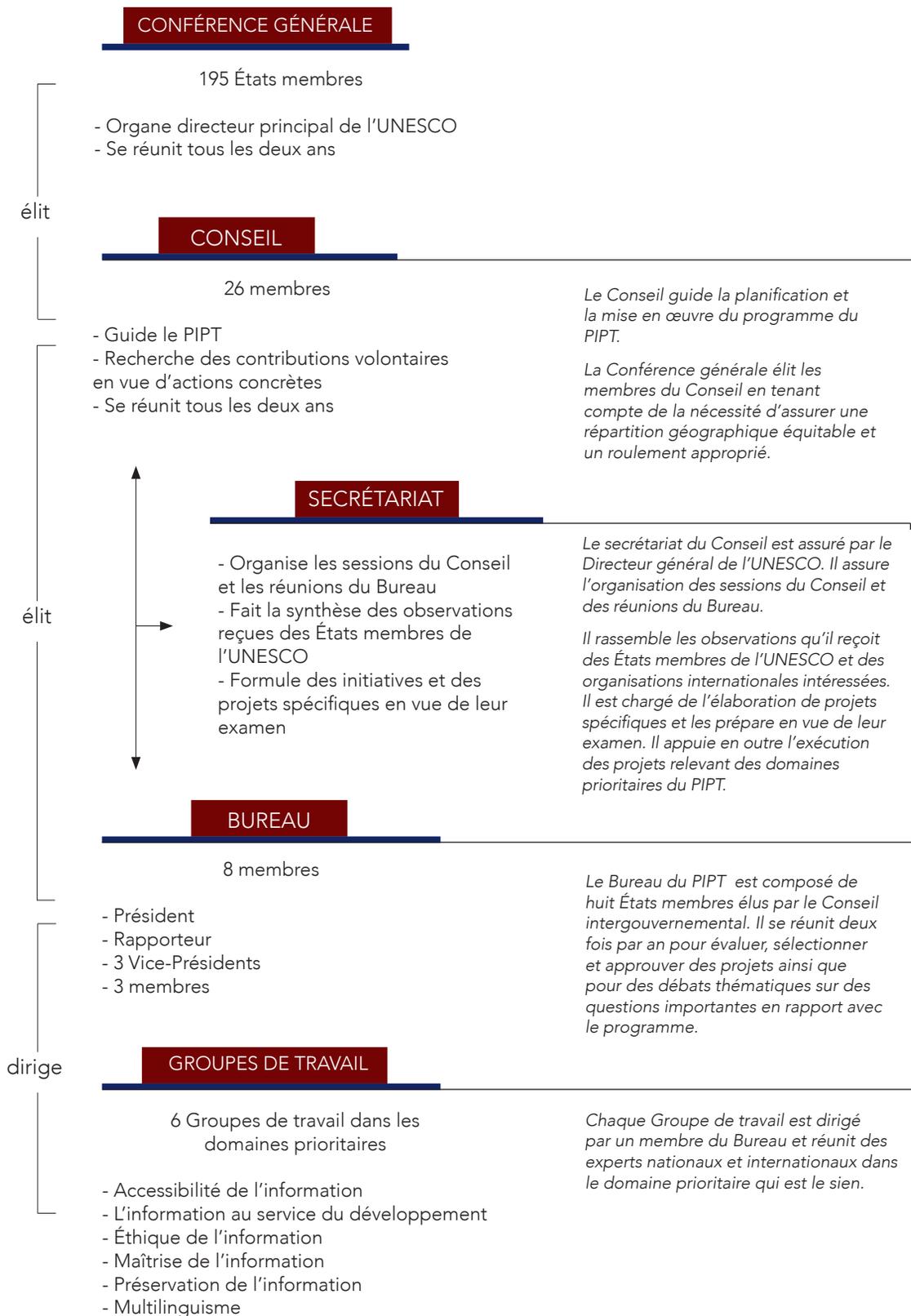
REMERCIEMENTS

Nous aimerions exprimer nos remerciements aux personnes suivantes pour leur contribution à la préparation du présent rapport :

Patricio Aguirre, Thierry Amoussougbo, Juliana Isabel Angulo Morales, Sergey Bakeykin, Alexander Barkhudaryants, Celia Belaoud, Gabriel Berríos, Inés Maria Binder, Caroline Bordoni, Camila Cabral Salles, Andrea Cairola, Guilherme Canela De Souza Godoi, Valérie Charneau, Sonny Coloma, John Crowley, Natasha Denissova, Jaco Du Toit, Makane Faye, Ala El Fellah, Rassem Foudhail, Lydiah Gachungi, Rosa Maria Gonzalez, Eva Goettert, Sabrina Haboba, Xianhong Hu, Xueyuan Hun, Elena Iasyreva, Venus Jennings, Irmgarda Kasinskaite-Buddeberg, Ronald David Kayanja, Ellen Kert, Jamion Knight, Polina Kovaleva, Rima Kupryte, Evgeny Kuzmin, Serap Kurbanoglu, Qingyun Li, Sotheary Lim, Maria Liouliou, Duan Liping, Bassam Mansour, Aurelia Mazoyer, Jonathas Mello, Tatiana Murovana, Valerie Nadal, Eskedar Negar, Bhanu Neupane, Aida Opoku-Mensah, Hara Padhy, Anastasia Parshakova, Ekaterina Plys, Emmanuel Radowski, Flavie Romer, Emmanuel Radowski, Diana Sayej-Naser, Dietrich Schüller, Iulia Sevciuc, Omar Al Shanfari, Mohammed Sheya, Rosario Soraide, Sonja Špiranec, Joie Springer, Ben Stanford, Davide Storti, Lisha Sun, Júlia Tami Ishikawa, Maria-Carme Torras I Calvo, Andrejs Vasiljevs, Isabel Whisson, Martin Wickenden.

Le rapport a été produit sous la supervision du Secrétariat du PIPT : Indrajit Banerjee, Marie-Christine Botte, Paul Hector et Boyan Radoykov.

STRUCTURE DU PIPT





MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DE L'UNESCO

Au cours des dernières décennies, l'UNESCO a promu activement les sociétés du savoir. En particulier, le Secteur de la Communication et de l'information a appelé l'attention sur l'importance que revêt ce concept au XXI^e siècle. Nous sommes en effet pleinement conscients que l'information exerce aujourd'hui un impact significatif sur la vie des individus.

Le partage des connaissances, principalement au moyen des technologies de l'information et de la communication (TIC), a le pouvoir de transformer les économies et les sociétés. À cet égard, nous pensons que l'accès universel à l'information est la clé de l'instauration de la paix, d'un développement économique durable et du dialogue interculturel. L'UNESCO encourage l'édification de sociétés du savoir grâce à la sensibilisation, à la formulation de politiques adaptées et au renforcement des capacités.

C'est dans cet esprit que le Programme intergouvernemental Information pour tous a été créé en 2001 en remplacement de deux anciens programmes, le Programme général d'information et le Programme intergouvernemental d'informatique, en application de la décision 3.6.1 prise par le Conseil exécutif de l'UNESCO à sa 160^e session.

Les objectifs principaux du PIPT sont d'offrir une plate-forme aux débats internationaux sur les politiques, d'énoncer des directives orientant l'action dans le domaine de l'accès à l'information et au savoir, et d'aider les États membres à élaborer des cadres politiques et stratégiques nationaux en matière d'information. Depuis sa création, le programme œuvre pour l'épanouissement des individus grâce à des initiatives de formation et à la promotion des partenariats et des réseaux.

L'UNESCO se réjouit de constater l'intérêt manifesté par les États membres et par les organisations nationales et internationales envers les travaux menés par le PIPT et les perspectives qu'ils ouvrent. Nous espérons que la présente publication contribuera à sensibiliser le lecteur aux aspects essentiels des priorités et des activités du programme.



Getachew Engida
Directeur général adjoint de l'UNESCO



MESSAGE DU DIRECTEUR DE LA DIVISION DES SOCIÉTÉS DU SAVOIR

À l'heure où le monde connaît des transformations radicales en matière technologique, politique et économique, les individus, les collectivités et les nations jouissent d'un accès de plus en plus rapide et de plus en plus vaste à l'information et au savoir. Mais ces progrès s'accompagnent de difficultés nouvelles qui tiennent à l'application sociale des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Dans cet environnement en évolution constante, l'UNESCO continue de promouvoir le concept de « sociétés du savoir », qui s'articule sur une vision d'un monde intégré dans lequel tous les individus ont la capacité d'accéder à des contenus et de les partager, de communiquer librement leur point de vue, de collaborer, d'engager une réflexion critique et d'appliquer les TIC et d'autres éléments à l'accomplissement d'un développement humain durable. Diverses initiatives politiques, activités de renforcement des capacités et projets ont été menés par l'UNESCO afin d'aider les États membres à instaurer les conditions nécessaires à la réalisation de cette vision. Des contributions notables à cette entreprise continuent d'être apportées dans le cadre du Programme intergouvernemental Information pour tous (PIPT).

Le PIPT contribue à l'édification de sociétés du savoir grâce à la promotion de la réflexion et des débats d'orientation qui sont menés à l'échelle internationale dans les domaines prioritaires de l'accès à l'information, de l'information au service du développement, de l'éthique de l'information, de la maîtrise de l'information et de la préservation de l'information, auxquels s'ajoute le thème transversal du multilinguisme. En appuyant le développement de ressources stratégiques et leur application, en partageant les données d'expérience et en exécutant des projets, le PIPT apporte des réponses tangibles aux défis éthiques, juridiques et sociétaux que pose la société de l'information. En outre, ces efforts servent à élargir l'accès à la formation et favorisent sa préservation pour les générations futures. Grâce à la promotion et à la diffusion de normes et de pratiques de référence, le PIPT facilite la constitution de réseaux d'information et de diffusion du savoir aux niveaux local, national, régional et international. À leur tour, ces efforts concourent à la sensibilisation des parties prenantes et au renforcement des capacités existantes, et contribuent à l'autonomisation des peuples et des communautés.

La présente publication présente un aperçu général de l'impact de la portée des travaux du PIPT au cours de la période 2008-2013 et donne matière à engager une réflexion sur les enseignements tirés de l'expérience menée pendant ces années. Nous invitons les États membres et les autres parties prenantes à se familiariser avec les travaux du PIPT et à le soutenir, afin de l'aider à donner corps à des « sociétés du savoir » dans leurs nations et leurs régions respectives.



Indrajit Banerjee
Directeur de la Division des sociétés du savoir, Secteur de la Communication et de l'information, UNESCO



SYNTHÈSE PAR LE PRÉSIDENT DU PIPT

Le Programme intergouvernemental Information pour tous (PIPT) de l'UNESCO a été lancé en 2001, lorsque le concept des « sociétés du savoir » venait d'être mis au point. Il a depuis « coulé beaucoup d'eau sous les ponts » et un certain nombre d'innovations qui nous paraissaient naguère encore stimulantes et impressionnantes font désormais partie de notre quotidien, pour le meilleur ou pour le pire. Aujourd'hui, nous avons d'autres espoirs et nous devons faire face à d'autres risques.

Il y a 20 ans, les patrons des grandes sociétés d'informatique répétaient à l'envi que les technologies de l'information dont ils s'apprêtaient à inonder le marché changeraient (c'est-à-dire amélioreraient) le monde. Toutefois, rares sont ceux qui avaient anticipé l'ampleur de ce changement. Ce n'est pas seulement l'accumulation de dispositifs de pointe qui a rendu la vie plus facile, le travail plus efficace, l'information et la communication plus accessibles, et les horizons et possibilités offertes en matière de recherche et de production tellement plus vastes, à un point qui était alors inimaginable.

C'est une nouvelle réalité qui s'est imposée, qui exige une analyse approfondie. Il est trop tard pour limiter notre attention aux avantages que les TIC présentent pour des utilisateurs sûrs et compétents. Le moment est venu d'étudier de plus près les problèmes qu'elles engendrent, et de prévoir quelles incidences socioculturelles elles vont avoir sur notre vie, à l'heure où elles se glissent dans tous les recoins de notre existence.

Les avantages apportés par les progrès fulgurants des TIC parlent d'eux-mêmes, aussi me limiterai-je à évoquer les problèmes d'ordre existentiel qui ont été portés à notre attention ces dernières années dans le cadre de l'exécution du PIPT, le seul programme intergouvernemental de portée mondiale à étudier les aspects essentiels de la société mondiale de l'information dont les contours se dessinent actuellement. Les études interdisciplinaires détaillées qui ont été ou sont réalisées épousent pleinement le mandat et les priorités du Plan stratégique pour le PIPT, et elles bénéficient du concours d'experts internationaux de premier plan représentatifs de toutes les professions et de presque toutes les nations du monde.

Aujourd'hui, la création et la diffusion d'information en ligne se développe de manière irrésistible et la vitesse et les ramifications des flux d'information sont presque sans limite. Chaque année apporte de nouvelles informations textuelles, dont le volume est supérieur à celui de tous les livres publiés au fil de l'histoire de la civilisation – et n'oublions pas que les textes verbaux représentent moins de 0,1 % du volume global de l'information, le reste étant constitué de matériels audiovisuels, de jeux, d'infographie, etc. Ce déferlement d'informations est ouvert à quiconque possède un gadget le moins coûteux fût-il et un accès à l'Internet. Autant dire qu'il sera accessible à tout un chacun dans un avenir proche.

L'impact exercé sur les individus et les collectivités par ces changements fondamentaux de l'environnement dans lequel est diffusée l'information – le virtuel « remplaçant » le réel dans bien des cas, et la culture médiatique étant centrée sur l'image – n'a été que peu étudié tant le phénomène est récent.

De manière stupéfiante, les TIC ont jeté les bases de l'accès universel à l'information, à l'expression individuelle sans limite et au développement fulgurant de la communication. La création d'éléments d'information qui soient généralement accessibles n'est plus le domaine réservé d'un cercle limité d'auteurs, d'éditeurs, de médias traditionnels et d'instituts de recherche. Désormais, tout le monde peut s'y essayer. Naturellement, les contenus numériques font tache d'huile. Toutefois, la plupart ne sont pas encore soumis aux vérifications minutieuses et aux révisions méthodiques qui étaient naguère

effectuées par des équipes d'éditeurs, de correcteurs, d'analystes et de réviseurs. En conséquence, une grande quantité de contenus potentiellement dangereux et irresponsables est diffusée librement sur l'Internet, où se mêlent documents non vérifiés et renseignements utiles et fiables. À ce stade, nous ne distinguons pas encore ce formidable danger avec la même clarté que les risques associés à la pollution de l'air, de l'eau et des sols.

Jusque récemment, l'accès à l'information n'était pas un problème. Mais aujourd'hui, son foisonnement constitue la plus grave menace à laquelle nous devons faire face. Il se peut que nous sous-estimions le problème, car l'impact d'un excès d'information sur le cerveau a été beaucoup moins étudié que, par exemple, l'effet destructeur de l'obésité.

L'accès à une information de qualité ne se réduit pas à une connexion à l'Internet. Les documents universitaires sérieux, qui s'échangeaient autrefois librement grâce à des prêts entre bibliothèques et à d'autres moyens, sont beaucoup plus difficiles à obtenir maintenant que la législation sur le droit d'auteur, conçue à l'ère du papier, s'applique à l'environnement informatif numérique, sans aucune considération pour ses spécificités. Le public a trouvé le moyen de consulter les recherches et les ressources éducatives gratuites et en accès libre. Toutefois, ce type de ressources est d'une qualité bien inférieure à celle dont l'accès est limité, que les principaux instituts de recherche eux-mêmes ont du mal à se procurer en raison de coûts en augmentation constante.

Le secteur de l'information public s'amenuise. Des experts de premier plan expliquent ce phénomène par la privatisation, la concentration et le monopole des ressources en matière d'information, qui constituent les principaux obstacles à l'accès à ces ressources. On n'a pas encore évalué comme il convient les conséquences de cette situation, qui pourraient être graves.

Toutes les nations, à quelques exceptions près, disent qu'elles édifient des « sociétés du savoir ». Paradoxalement, nombreux sont ceux qui pensent que la civilisation est entrée dans une nouvelle étape de son développement, avant même qu'une définition scientifique universellement acceptable de ce phénomène ait été arrêtée. Selon la personne qui utilise cette expression, les fins qu'elle poursuit et le lieu où elle se trouve, une « société du savoir » peut être un idéal qui est une source d'inspiration, un cliché marqué au sceau de la propagande, un objectif ultime, un subterfuge politique, une utopie ou une réalité. Partant, lorsque nous édifions une société du savoir, que bâtissons-nous au juste ?

Lorsque les politiques exécutées par de nombreux pays aux fins de l'édification d'une société de l'information sont analysées, on observe des divergences évidentes entre la théorie et la pratique, car les politiques en question ont tendance à accentuer l'efficacité économique et à placer le développement technologique et infrastructurel au premier plan – souvent aux dépens du contenu informatif, de la formation, du stockage et de l'accessibilité des données, de la valeur accordée aux instances qui produisent de l'information et, ce n'est pas le moins, des résultats publics et socioculturels du développement des TIC. La raison en est que le monde contemporain, dominé par l'idéologie néolibérale et à la recherche d'une unification toujours plus grande, est pour une bonne part régi par les experts économiques, les financiers et les avocats, dont les priorités professionnelles entrent souvent en contradiction avec les modalités philosophiques d'ordre plus général du développement.

Mais cette approche n'est pourtant pas celle qui suscite la plus grande préoccupation lorsqu'il s'agit des TIC. Il existe en effet un danger encore plus inquiétant – l'utilisation qui va toujours s'intensifiant, à l'échelle planétaire, de l'information pour influencer la pensée du public, qui tend à se simplifier, à mesure que les loisirs deviennent la motivation la plus répandue de la recherche d'information, souvent aux dépens de l'éducation, de l'apprentissage de connaissances, des perspectives de carrière et d'une compréhension philosophique du monde. Les individus sont de plus en plus perplexes au spectacle de la réalité, car elle devient de plus en plus indéchiffrable et ils

ne peuvent en sonder les profondeurs. Beaucoup éprouvent des difficultés à exprimer des idées relativement complexes dans leur langue maternelle. De moins en moins de personnes possèdent une instruction encyclopédique et sont capables de mener des analyses pénétrantes et détaillées. L'intérêt du grand public pour les textes sérieux s'amenuise et la lecture en général devient un loisir marginal. C'est également l'un des principaux problèmes auxquels se heurtent l'ensemble des sociétés.

Au lieu de nous employer résolument à effectuer des travaux intellectuels et à nous doter des moyens voulus pour prendre des décisions de façon indépendante et nous exprimer, nous cédon à la facilité et succombons à la tentation d'emprunter les idées et les mots des autres, car la culture contemporaine nous offre de multiples possibilités de les passer en revue. Au lieu de faits indiscutables, on nous offre une réalité virtuelle confortable et aisément adaptable, ainsi que des copies sans prétention au lieu de ces originaux rares que l'on attendait parfois longtemps.

L'Internet et les autres TIC ont eu une incidence sur la création, l'utilisation et la circulation des contenus et ils exercent une forte influence sur la vie sociale et familiale des jeunes et des collectivités dans lesquelles ceux-ci se reconnaissent. Des moyens de communication dont on n'avait jamais entendu parler auparavant ont pour effet paradoxal de creuser encore le fossé entre les générations, car ils détruisent les méthodes traditionnelles de transmission aux jeunes, par les personnes âgées, de modes de comportement, de principes éthiques et de valeurs morales et culturelles.

L'accès universel à une information présentant un intérêt spécifique serait impossible sans un système souple de préservation numérique. Si nous ne faisons rien aujourd'hui pour stocker et préserver l'information numérique, nous n'y aurons plus accès demain.

Aucun expert ne peut dire avec certitude de quelle manière opérer un choix parmi les informations pour déterminer lesquelles valent la peine d'être stockées et préservées pour les générations futures, car le rythme de remplacement des technologies est rapide. Des quantités considérables d'informations ont été perdues irrémédiablement avant même que nous ayons pris conscience de leur valeur. À l'heure de l'information analogique, on veillait à tout enregistrer – ou presque tout. Aujourd'hui, nous avons perdu des critères généralement acceptés de sélection de contenu pour un stockage à long terme. En outre, il est impossible de tout conserver. Nous avons le droit d'oublier tout comme nous avons celui de nous souvenir.

Les solutions technologiques présentées par de nombreuses sociétés évitent souvent de répondre à des questions clés : qui devrait stocker l'information, quelle information, où, quand, comment et pour qui, et qui devrait payer pour son stockage? Il est impossible de stocker des informations numériques pour toujours – les fichiers ne peuvent être placés sur des étagères comme des livres. Le stockage est un processus linéaire, continu et qui répond à des objectifs, qui appelle des changements perpétuels de disposition des données, de matériel et de technologies. Le stockage de l'information numérique n'est pas seulement un défi technique, mais davantage un enjeu philosophique, politique, organisationnel, financier et moral. Il a fallu plusieurs milliers d'années à l'humanité pour apprendre à conserver l'information analogique dans des bibliothèques et des archives. Elle a créé une infrastructure imposante à cet effet, qu'il s'agisse d'institutions gardiennes de la mémoire, de politiques, de lois, de normes et de systèmes de formation du personnel, alors que les gardiens de l'information électronique n'en sont qu'à leurs premiers pas. Pour s'engager dans la bonne direction, ils ont besoin de l'appui des chercheurs et des responsables politiques aux niveaux national et international.

Pour qu'il soit possible de vivre et de travailler normalement en cette nouvelle ère de l'information, il faudra modeler les médias publics à cette fin, et les lecteurs devront acquérir un certain degré de compétence ; sinon, il sera impossible de s'y retrouver dans la multitude d'informations disponibles, d'y faire des recherches, d'en comprendre le sens, de les interpréter, de les utiliser et de les stocker, de prendre conscience de ceux qui les ont créées et des motifs pour lesquels ils l'ont fait, de ceux qui les diffusent et avec quels objectifs.

De telles compétences sont propices à l'intégration sociale et comblent le fossé entre ceux qui sont informés et ceux qui sont sous-informés. La maîtrise de l'information diffusée par les médias donne accès à une connaissance des fonctions et de l'utilisation des systèmes médiatiques et d'information, et elle aide les individus, les organisations et les institutions publiques à relever les défis techniques, économiques et sociaux, à se protéger contre l'impact de l'information négative et à améliorer la qualité de la vie.

La formation du public à la maîtrise des informations diffusées par les médias – non seulement des écoliers et des étudiants, mais aussi des adultes actifs qui sont sortis diplômés des universités il y a de nombreuses années – est depuis peu l'une de nos priorités essentielles.

Nous faisons face à de nombreux problèmes – accès aux TIC, environnement, réglementation juridique du secteur de l'information, concentration des titres et évolution vers la presse à sensation, enseignement de la maîtrise des médias au grand public et compétence du lectorat. Un autre problème est la disponibilité de l'information dans les principales langues des usagers – or l'accès universel à l'information dépend pour une grande part de ce facteur.

Selon certaines prévisions, 90 % des 7 000 langues parlées aujourd'hui auront disparu d'ici à la fin du XXI^e siècle et, avec elles, les connaissances et la vision de la culture mondiale qu'elles véhiculent. Le suivi linguistique dans le cyberspace montre que la marginalisation ne concerne pas seulement les langues minoritaires, mais presque toutes les principales langues européennes, qui ont servi à la création de la culture et de la science à l'échelle mondiale – français, espagnol, russe, allemand, italien et portugais. C'est la raison pour laquelle il est particulièrement important d'élaborer et d'utiliser toutes sortes d'outils pour la préservation et la promotion du multilinguisme.

Asservie au développement fulgurant des TIC, la mondialisation condamne les langues à une extinction rapide. Ce processus peut être stoppé, ou au moins ralenti, si nous développons le multilinguisme dans le cyberspace. À l'heure actuelle, seuls 7 % des langues parlées dans le monde y sont représentées.

L'enjeu linguistique doit occuper une place plus importante dans les débats politiques internationaux. Avec cet objectif en tête, les chercheurs de 30 pays ont élaboré une résolution qui a explicité la nécessité de la tenue d'un sommet mondial sur le multilinguisme réunissant les chefs d'État et de gouvernement. Elle a été adoptée par la deuxième Conférence internationale sur la diversité linguistique et culturelle dans le cyberspace, tenue à Iakoutsk (Fédération de Russie) du 12 au 14 juillet 2011.

En raison des TIC, la vie publique devient de plus en plus transparente et facile à contrôler – ce qui est une bonne chose



Conférence internationale sur la linguistique et la diversité culturelle dans le cyberspace, tenue à Iakoutsk (Fédération de Russie) en 2011.

© Comité russe du PIPT

dans l'ensemble. Toutefois, lorsque ce principe s'applique à la vie privée, ce n'est plus aussi positif. Nombre d'utilisateurs des médias sociaux communiquent des données personnelles volontairement, car ils n'ont pas conscience de l'effet destructeur d'une telle ouverture.

La multiplication des accès à l'Internet et aux services de communication met sérieusement à l'épreuve le comportement, les valeurs et les motivations des individus. Les tendances sociales traditionnelles et le concept d'unité nationale sont également mis à l'épreuve à l'échelle mondiale. C'est particulièrement le cas dans les pays en développement, car des préceptes moraux séculaires sont en recul, cependant que la criminalité impliquant les TIC est en plein essor.

En cette époque de communication virtuelle, l'humanité ne peut plus garantir à la fois sa sécurité et le respect de la vie privée des individus. Nous devons choisir l'un ou l'autre – au moins aujourd'hui. La transparence totale de la vie privée – réelle et non virtuelle – est le lot de ceux qui ne peuvent plus se passer d'un ordinateur, de l'Internet et d'un téléphone mobile. Voici qu'apparaît donc un autre défi entropique littéralement formidable, pas moins important que l'impératif qui consiste à trouver un équilibre raisonnable entre la liberté et la responsabilité ou entre les droits et les devoirs dans la sphère de l'information et de la communication.

Il est de la plus haute importance d'établir un nouvel ensemble de normes déontologiques intégrées pour la société de l'information mondiale. Nombre de nations considèrent le cyberspace comme une source de risques. Craignant de subir des influences culturelles étrangères, elles tentent de contrôler leur portion du cyberspace et d'élaborer de leur côté des normes éthiques pour l'information. Mais le cyberspace transcende les frontières politiques, administratives et autres. Si nous voulons préserver l'unité et l'ouverture de l'Internet, nous devons faire de l'éthique de la société de l'information une discipline de recherche majeure et apporter l'appui de la communauté internationale aux principes éthiques universels qui voient le jour. Pour ce faire, les acteurs influents de la scène internationale doivent regarder au-delà de leurs propres enjeux économiques, politiques et culturels.

Comment devrions-nous analyser la situation, intégrer et généraliser les résultats de tant d'études pointues, tirer les conclusions qui s'imposent, les évaluer et agir en conséquence ? Comment l'approche interdisciplinaire internationale influe-t-elle sur la manière dont nous mobilisons et fabriquons des métaconnaissances à partir de fragments de savoirs qui mettent en jeu tant de disciplines ?

Le Programme Information pour tous a été lancé il y a 13 ans en réponse à l'apparition de la société de l'information et à ses conséquences. Il ne faut pas oublier que cette réponse à des processus particuliers et à leurs répercussions était l'objectif fondateur du PIPT, et que ce choix s'est montré on ne peut plus judicieux depuis. Qu'il suffise de mentionner que 67 % des nations qui ont participé au dernier examen en date de ses travaux ont appelé le PIPT à intensifier son action.

Le programme joue un rôle décisif en mettant l'accent sur les problèmes les plus généraux que pose la société de l'information et en aidant tous ceux qui ont besoin de se prémunir contre les risques toujours présents auxquels elle est associée – à défaut de les surmonter dans la pratique, il faut au moins en prendre conscience. D'aucuns critiquent l'échelle imposante du programme, mais celle-ci est son atout majeur, auquel il faut ajouter son approche à la fois interdisciplinaire et intersectorielle qui permet de dégager une perspective claire au sujet de la situation d'ensemble tout en isolant les tendances les plus marquées, mais aussi d'emmagasiner les connaissances de pointe, en particulier dans la sphère des TIC.

À ce jour, beaucoup a déjà été fait.

Un large éventail d'experts de nombreux pays ont rejoint le Programme Information pour tous. Les contacts étroits qu'il entretient avec ses partenaires ont donné naissance à des coopérations prometteuses pour le long terme, en particulier avec la Fédération

1. Conférence internationale « La maîtrise de l'information et des médias pour les sociétés du savoir », tenue à Moscou en 2012 - © Comité national de la Fédération de Russie pour le PIPT
2. Conférence sur les logiciels libres et ouverts (Oman, 2013) - © Autorité des technologies de l'information (Oman)



internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA) et le Réseau mondial pour la diversité linguistique (Maaya).

Le PIPT exécute des projets et organise des rencontres aussi divers que nombreux, qui sont représentatifs de toutes les priorités énoncées dans son Plan stratégique. Mis en œuvre dans toutes les parties du monde ou presque, il bénéficie de la participation de militants politiques, de fonctionnaires gouvernementaux, de chercheurs, de bibliothécaires, d'écrivains, d'éditeurs, d'enseignants, de professeurs d'université, de prestataires de services et de contenus, de professionnels des médias, d'hommes et de femmes d'affaires et de représentants d'organisations internationales, de commissions nationales de l'UNESCO et d'ONG de plus de 150 pays.

Les activités menées sous l'égide du PIPT prennent de multiples formes – conférences, tables rondes, réunions d'experts, séminaires, ateliers, consultations ; préparation, traduction et publication de livres, d'articles et de rapports analytiques ; élaboration de plans d'ensemble et de documents conceptuels ; suivi de recherches et de travaux scientifiques ; organisation de la coopération ; établissement de centres de compétences ; discours et conférences publics et publications dans les médias ; enfin et surtout, création de bibliothèques numériques spécialisées, de sites Web, de portails et de bases de données.

Une politique-cadre pour l'édification d'une société de l'information, des recueils de documents analytiques et méthodologiques, ainsi que des recommandations portant sur toutes les priorités du PIPT qui correspondent à la dimension humanitaire de la société de l'information – politiques de l'information, accessibilité et préservation de l'information, maîtrise de l'information diffusée par les médias, éthique de l'information et multilinguisme dans le cyberspace – ont été rendus publics avec un grand succès.

Il n'est pas exagéré de dire que, dans une certaine mesure, le PIPT incarne à lui seul l'ensemble des activités menées par l'UNESCO dans les domaines liés au cyberspace. Aucune nation, aucun groupe de nations ni aucune instance internationale spécialisée n'éprouve autant d'assurance et n'est aussi efficace individuellement dans ces domaines que l'UNESCO, l'organisation chef de file de l'action humanitaire à l'échelle mondiale, qui est inspirée par de nobles idéaux et bénéficie du concours des plus brillants esprits de la planète.



Evgeny Kuzmin
Président du Programme Information pour tous

L'UNESCO ENDEUILLÉE PAR LA DISPARITION DE L'ANCIEN PRÉSIDENT DU PIPT, KAROL JAKUBOWICZ



M. Karol Jakubowicz, ancien Président du Programme intergouvernemental Information pour tous (PIPT) de l'UNESCO, est décédé le 28 avril 2013, dans sa ville natale de Varsovie, des suites d'une longue maladie. De 2008 à 2010, M. Jakubowicz avait été Président du PIPT. Il avait consacré son temps, son énergie et ses ressources intellectuelles sans compter pour favoriser le développement du programme. Ses efforts avaient abouti à la constitution de partenariats internationaux qui ont fait progresser l'action menée dans les domaines prioritaires du programme, et permis l'organisation d'activités de renforcement des capacités (en particulier dans les régions en développement et en transition) et la création d'outils et de ressources pour l'élaboration, l'examen et la mise en œuvre de politiques d'information nationales. C'est également sous sa direction vigilante que l'actuel Plan stratégique pour le PIPT a été conçu. Expert de renommée internationale, il a apporté au programme toute l'expérience qu'il avait acquise au fil des nombreuses années durant lesquelles il avait exercé d'éminentes fonctions au sein d'instances nationales et internationales. On ne citera que celles de Directeur de la stratégie et de l'analyse au sein de l'organisme chargé de réglementer la radio-télévision polonaise, ainsi que de Président du Comité directeur sur les médias et les nouveaux services de communication du Conseil de l'Europe. M. Jakubowicz est pleuré par les siens. Il manquera cruellement aux communautés de professionnels de l'information et de la communication à l'UNESCO et dans les autres institutions dans lesquelles il a exercé des fonctions, aux responsables politiques et aux innombrables personnes qui ont bénéficié de ses compétences professionnelles, qui ont assisté à ses conférences, regardé ses vidéos sur YouTube ou lu ses écrits. La contribution et l'impact de M. Jakubowicz dans le domaine des politiques de l'information lui survivront.

DOMAINES PRIORITAIRES ET PROJETS

2008-2013

LISTE DES PROJETS MIS EN ŒUVRE DANS LE CADRE DU PIPT

1. Valorisation des moyens de subsistance en milieu rural (Chine, 2008-2012)
2. Revitaliser les bibliothèques palestiniennes en les dotant de logiciels libres (Palestine, 2008)
3. Ateliers de formation de formateurs à la maîtrise de l'information (international, 2008-2009)
4. Réunion régionale Asie-Pacifique sur la dimension éthique de la société de l'information (Viet Nam, 2008)
5. Accès universel et valorisation de l'Internet pour le grand public : un objectif de la politique d'information nationale (Inde, 2008)
6. L'enseignement de l'anglais en équipe (Thaïlande, 2008)
7. Modèle d'administration en ligne pour les villes du Patrimoine mondial (Amérique latine, 2008)
8. Conférences internationales sur le multilinguisme dans le cyberspace (Fédération de Russie, 2008)
9. Forum sur le droit de toute personne d'accéder aux documents la concernant (Habeas Data) (Philippines, 2008)
10. Where there is a FLAME there is a fire (Avec FLAME, les femmes font feu de tout bois) (Namibie, 2008-2009)
11. Notre ville, nos voix : journal télévisé des immigrants à l'ère numérique (États-Unis d'Amérique, 2008-2009)
12. Première réunion de consultation des comités nationaux du PIPT (Fédération de Russie, 2009)
13. Promotion de la conservation et des échanges d'informations sanitaires au moyen de l'instauration de systèmes d'information sanitaire (Tanzanie, 2009)
14. It's Deaf Way ! (La voie des sourds) – La communauté malentendante du nord-est du Brésil crée son propre outil de développement (Brésil, 2009)

15. Première conférence sur l'infoéthique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Amérique latine et Caraïbes, 2009)
16. Forum sous-régional sur l'information pour tous : « Créer une infostructure réactive » (Philippines, 2009)
17. Séminaire de haut niveau sur l'éthique de l'information et l'administration en ligne (Afrique du Sud, 2009)
18. Conférence sur « La citoyenneté dans l'optique de la société de l'information : éducation aux médias et participation civique » (Turquie, 2009)
19. Création d'un système d'archivage et de préservation en accès libre (international, 2009-2010)
20. Journées du PIPT à la Conférence annuelle internationale de Crimée (Ukraine, 2008-2013)
21. Cinquième réunion de consultation sur la Grande Orientation C10 (Suisse, 2010)
22. Enseignement de l'éthique de l'information en Afrique : état actuel, perspectives et défis (Botswana, 2010)
23. Atelier de formation sur l'éthique de l'information et l'administration en ligne (Afrique du Sud, 2010)
24. Cinquième session du Réseau d'information pour l'Asie et le Pacifique : « Politiques de l'information : accessibilité et maîtrise de l'information » (Philippines, 2010)
25. Réunion d'experts sur les indicateurs en matière de maîtrise de l'information et des médias (Thaïlande, 2010)
26. Politiques nationales pour une société de l'information : un modèle (Argentine, 2010)
27. Accès à l'information, responsabilité et transparence dans la région andine (Amérique latine, 2010-2012)
28. Villes numériques, une chance pour l'Équateur (Équateur, 2011)
29. Biblioteca Virtual (Amérique latine, 2011)
30. Deuxième série de conférences internationales sur le multilinguisme dans le cyberspace (Fédération de Russie, 2011)
31. Réunion d'experts de l'éthique de l'information (Mauritanie, 2011)
32. Conférence régionale du PIPT sur le thème « Édifier des sociétés du savoir dans les Caraïbes » (la Grenade, 2011)
33. Réunion sur la Grande Orientation C10 du SMSI (Genève, 2011)
34. Conférence internationale sur la conservation de l'information numérique (Fédération de Russie, 2011)

35. Conférence internationale sur la maîtrise de l'information et des médias dans l'optique des sociétés du savoir (Fédération de Russie, 2012)
36. Atelier sur « L'éthique de l'information et la gouvernance de l'Internet – identité, conception, données et conservation » dans le cadre du septième Forum sur la gouvernance de l'Internet (Azerbaïdjan, 2012)
37. Conférence internationale « La Mémoire du monde à l'ère numérique : numérisation et conservation » (Canada, 2012)
38. Troisième Symposium international sur le multilinguisme dans le cyberspace (France, 2012)
39. « Net.Lang : vers un cyberspace multilingue » (international, 2012)
40. Septième Conférence internationale sur la coopération et la promotion des ressources d'information dans les domaines de la science et de la technologie (COINFO'12) (Chine, 2012)
41. Étude de recherche sur l'utilisation des logiciels libres et ouverts et sur les données et normes ouvertes (Amérique latine et Caraïbes, 2012-2013)
42. Renforcement des capacités en matière de maîtrise de l'information et des médias à l'intention des jeunes dirigeants du Burkina Faso (Burkina Faso, 2013)
43. Manifestation spéciale du PIPT : information et savoir pour tous, tendances et problèmes nouveaux – Réunion d'examen SMSI + 10 (France, 2013)
44. Séances de formation aux fondements du pilotage de l'information par les gouvernements à l'intention de hauts responsables politiques de pays d'Afrique de l'Est (Ouganda, 2013)
45. Conférence internationale : l'Internet et les transformations socioculturelles dans la société de l'information (Fédération de Russie, 2013)
46. Monographie sur la Grande Orientation C10 du SMSI : problèmes éthiques et sociétaux de la société de l'information, présentée dans le cadre de l'examen SMSI + 10 (France, 2013)
47. Manuel sur l'infoéthique à l'intention des responsables politiques (international, 2013)
48. « Nouveaux enjeux éthiques en matière de science et de technologie » dans le cadre de la huitième session ordinaire de la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST) (Slovaquie, 2013)
49. Réunion d'experts de renommée mondiale consacrée aux nouvelles disparités dans le développement des sociétés du savoir, au respect de la liberté d'expression sur l'Internet et à la création d'une société de l'information équitable et multiculturelle (Lettonie, 2013)

50. Observatoire sur la société de l'information (international, 2009-2013)
51. Maîtrise de l'information aux fins de la réduction des risques de catastrophe, de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets dans certains pays de l'Asie et du Pacifique (Philippines, 2013)
52. Première Conférence d'Oman sur les logiciels libres et ouverts (Oman, 2013)
53. Traduction : Directives pour le développement et la promotion du libre accès (2013)
54. Réunion régionale sur le renforcement des capacités en matière de maîtrise de l'information et des médias à l'intention des éducateurs et des responsables politiques des Caraïbes orientales (Sainte-Lucie, 2013)
55. Atelier de renforcement des capacités à l'intention des responsables politiques et à l'appui de la mise en œuvre au plan régional des Principes directeurs de l'UNESCO pour le développement et la promotion du libre accès dans 32 États membres et territoires (Jamaïque, 2013)
56. Cartographie des stratégies de maîtrise de l'information et des médias dans certains pays de la région de l'ASEAN (Philippines, 2013)
57. Formation aux fonctions gouvernementales exécutives en matière d'information à l'intention de cadres (Myanmar, 2013)
58. Réunion mondiale d'experts sur les aspects éthiques de la société de l'information (Lettonie, 2013)
59. Safe and Secure Youth.Net (l'Internet sûr et sécurisé pour les jeunes) (Macédoine, 2013)
60. Conférence internationale sur la théorie et la pratique de la gouvernance électronique (Corée du Sud, 2013)
61. Numérisation des archives nationales de la Grenade (la Grenade, 2013)

ACCESSIBILITÉ DE L'INFORMATION



ACCESSIBILITÉ DE L'INFORMATION

Ce groupe de travail se concentre sur un certain nombre d'enjeux déterminants pour la disponibilité et l'accessibilité de l'information à un coût abordable, ainsi que sur les besoins spécifiques des personnes handicapées, afin de faciliter leur participation aux sociétés du savoir. Entre autres activités, le groupe de travail contribue aux ressources et aux directives politiques, collabore avec diverses parties prenantes afin d'appuyer et de promouvoir les normes ouvertes, et intervient pour renforcer les capacités existantes et sensibiliser les principaux acteurs du secteur.



Omar Al Shanfari (Sultanat d'Oman)
Président du Groupe de travail sur
l'accessibilité de l'information

M. Omar Salim Al Shanfari (Sultanat d'Oman; omar.alshanfari@ita.gov.om) est membre du Bureau du Conseil intergouvernemental du PIPT et Président du Groupe de travail sur l'accessibilité de l'information. Actuellement, M. Al Shanfari est Directeur général adjoint de l'Autorité des technologies de l'information à la Section de l'infrastructure et des services en ligne du Sultanat d'Oman. À ce poste, il dirige et conduit les aspects techniques des activités de l'Autorité liées à la planification stratégique, à la gouvernance et au conseil, aux services administratifs en ligne, à la sécurité et à l'infrastructure de l'information ainsi qu'aux autres services en ligne. De 1991 à 2007, M. Al Shanfari a travaillé comme chef de projet, haut fonctionnaire de la stratégie en matière d'achat et consultant pour Petroleum Development Oman. Il est membre du conseil d'administration de diverses sociétés publiques et privées et il est en charge de la participation d'Oman au Comité de coopération scientifique du Conseil de coopération du Golfe.

EXPERTS NATIONAUX DÉSIGNÉS PAR LES ÉTATS MEMBRES POUR SIÉGER AU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ACCESSIBILITÉ DE L'INFORMATION EN 2012

BULGARIE

Mme Hristina Dobreva
Experte principale en matière de politiques relatives à la société de l'information, spécialiste des TIC au Ministère des transports

CHINE

M. Ping Sun
Chercheur et rédacteur en chef, site Web de la Chine sur l'intégrité de la recherche, Institut chinois d'information scientifique et technique

ÉTHIOPIE

M. Motuma Temesgen Dessisa
Chef du Bureau chargé des questions liées à la communication pour le gouvernement

Mme Haimanot Zeleke Workineh
Directrice de la Direction des services de l'information du Bureau des questions de communication du gouvernement

GUATEMALA

M. Moisés Jerez
Doyen de la Faculté des sciences de la communication, Université Mariano Galvez du Guatemala

Mme Miriam F. Ramirez Pinto De Galvez
Professeur, University of the Valley of Guatemala

HONGRIE

Mme Katalin Fehér
Maître de conférence et chercheuse spécialisée dans les nouveaux médias, chargée de recherche principale, Taylor's University, Budapest Business School

IRAN

M. Sirous Alidousti
Directeur de l'Institut iranien des

recherches en matière de sciences et de technologies de l'information au Ministère de la science, de la recherche et de la technologie

LESOTHO

Docteur Mats'eliso Moshoeshoe-Chadzingwa
Président du Comité de la communication et de l'information, bibliothécaire et professeur associé à l'Université nationale du Lesotho

PAKISTAN

M. Javed Akhtar
Directeur adjoint au Ministère de l'information et de la radio-télévision

POLOGNE

M. Wojciech Wozniak
Directeur et archiviste aux Archives numériques nationales

SLOVAQUIE

Professeur Pavol Navrat
Directeur de la Faculté d'informatique et des technologies de l'information, Université de technologie slovaque

SLOVÉNIE

Docteur Simona Kralj Zatler
Sous-Secrétaire de la Direction de la société de l'information au Ministère de l'éducation

THAÏLANDE

Mme Usanee Sritanyarat
Directrice exécutive du Bureau des affaires étrangères au Ministère des affaires étrangères

UKRAINE

M. Vladimir Gritsenko
Directeur du Centre international de recherche et de formation pour les technologies et les systèmes d'information, Académie nationale des sciences d'Ukraine et Ministère de l'éducation et des sciences d'Ukraine

PROJETS DU PIPT

PROJETS FAISANT L'OBJET D'UNE PRÉSENTATION

- ▶ Accès à l'information, responsabilité et transparence dans la région andine (Amérique latine, 2010-2012)
- ▶ Première Conférence d'Oman sur les logiciels libres et ouverts (Oman, 2013)
- ▶ It's deaf way! (La voie des sourds) - la communauté sourde du nord-est du Brésil crée son propre outil de développement (Brésil, 2009)
- ▶ Formation aux fonctions gouvernementales exécutives en matière d'information à l'intention de cadres (Myanmar, 2013)
- ▶ Séances de formation aux fondements de l'encadrement de l'information par les gouvernements (Ouganda, 2013)

AUTRES ACTIVITÉS

- ▶ Accès universel et valorisation de l'Internet pour le grand public : un objectif de la politique d'information nationale (Inde, 2008)
- ▶ Séminaires organisés dans le cadre de la Conférence annuelle internationale de Crimée (Ukraine, 2008-2013)
- ▶ Cinquième session du Réseau d'information pour l'Asie et le Pacifique : « Politiques de l'information : accessibilité et maîtrise de l'information » (Philippines, 2010)
- ▶ Programme panrusse sur l'accès universel depuis les bibliothèques publiques à l'information juridique et aux autres types d'information revêtant une importance sur le plan social (Fédération de Russie et Bélarus, 2010-2011)
- ▶ Étude de recherche sur l'utilisation des logiciels libres et ouverts et sur les données et normes ouvertes (Amérique latine et Caraïbes, 2012-2013)
- ▶ Traduction : Directives pour le développement et la promotion du libre accès (2013)
- ▶ Atelier de renforcement des capacités à l'intention des responsables politiques et à l'appui de la mise en œuvre au plan régional des Principes directeurs de l'UNESCO pour le développement et la promotion du libre accès dans 32 États membres et territoires (Jamaïque, 2013)

ACCÈS À L'INFORMATION, RESPONSABILITÉ ET TRANSPARENCE DANS LA RÉGION ANDINE

Améliorer la gouvernance publique et promouvoir la participation des citoyens en Bolivie et en Équateur

Dans de nombreux pays, des normes nationales ont été établies et diverses initiatives élaborées, qui visent à renforcer l'accès à l'information détenue par les organismes publics. Toutefois, au niveau municipal, les problèmes d'accès à l'information et la responsabilisation en la matière persistent et, bien souvent, limitent la portée de l'exécution des initiatives politiques.

Dans la région andine, l'accès à l'information et la transparence en la matière posent encore des problèmes en matière de gouvernance publique, qu'il est urgent de résoudre. De 2006 à 2008, le Bureau de l'UNESCO à Quito, avec l'appui du Gouvernement espagnol, a mis en œuvre le projet du PIPT intitulé *Modèle d'administration en ligne pour les villes du Patrimoine mondial*, dont le but était de promouvoir un modèle d'administration en ligne adapté à la situation et aux conditions réelles qui prévalent dans les villes de la région andine. Il se concentrait sur trois d'entre elles : Cartagena de Indias (Colombie), Cuzco (Pérou) et Quito (Équateur).

En guise de suivi d'un projet mené précédemment dans la région, une nouvelle initiative a vu le jour, axée sur la promotion de l'accès à l'information, de la transparence et d'une participation accrue des citoyens au gouvernement local en Bolivie et en Équateur. Ce projet s'est concentré sur l'amélioration de la gouvernance publique dans ces deux pays et sur le recensement des besoins spécifiques de chacun. Pour accomplir cette tâche, une étude préliminaire a été menée dans les municipalités d'El Alto, de Batallas, de Coroico et de Potosí (Bolivie) et d'Ambato, Cuenca, Guayaquil et Santa Cruz-Galapagos (Équateur).

■ INFORMATIONS GÉNÉRALES

PORTÉE : régionale

RÉGION : Amérique latine et Caraïbes

PAYS : Bolivie et Équateur

ANNÉES : 2006-2012

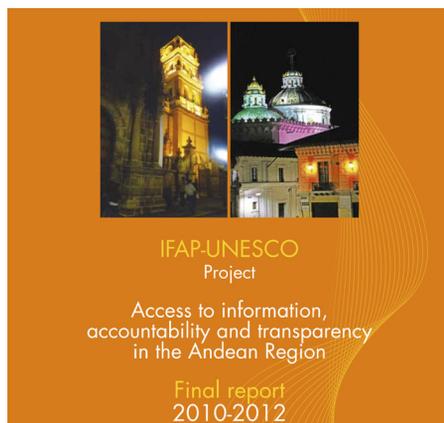
PARTENAIRES :

- Ayni, éducation à l'aide des TIC pour le développement
- Colnodo, utilisation stratégique de l'Internet pour le développement
- Colombia Digital
- Fundación Redes, pour le développement durable
- Fundación Jubileo
- Grupo Faro, recherche et action d'intérêt général
- Imaginar, centre de recherche pour la société de l'information

RESSOURCES :

- Publication : rapport final du projet « Accès à l'information, responsabilité et transparence dans la région andine »
- Synthèse des activités menées en 2006-2008 : *Modèle d'administration en ligne pour les villes du Patrimoine mondial* (Cartagena de Indias, Cuzco et Quito)
- Vidéo consacrée au projet *Modèle d'administration en ligne pour les villes du Patrimoine mondial*





1. Rapport final du projet

2. Réunion sur la sensibilisation du public à l'administration en ligne

3. Renforcement des capacités à l'intention des principales parties prenantes

© UNESCO/PIPT



Cette étude a révélé qu'il était nécessaire de normaliser les procédures d'adoption dans le cadre de l'administration en ligne dans le secteur public, ce qui passait par la normalisation des sites Web gouvernementaux et par la sensibilisation des citoyens aux TIC, à l'accès à l'information et à l'administration en ligne.

Aux fins de la mise en œuvre de ce projet, des alliances ont été constituées avec le secteur public – avec l'organisme de développement de la société de l'information en Bolivie et, en Équateur, avec le Ministère des télécommunications et de la société de l'information équatorienne.

Les fonctionnaires municipaux et les citoyens ont bénéficié du renforcement des moyens existants et de programmes de vulgarisation, ainsi que de la mise au point d'outils d'administration en ligne.

En Bolivie, l'un des principaux résultats du projet a été un Guide du

citoyen sur la budgétisation publique, qui aide les employés municipaux et la société civile à comprendre l'importance du budget public dans l'optique de la promotion de la transparence de l'administration.

En Équateur, le Manuel des normes à l'usage des autorités locales encourage l'utilisation des normes et pratiques de référence internationales en matière de gestion de l'information publique.

Dans le cadre de la campagne de sensibilisation du public à l'administration en ligne et à la société de l'information, une manifestation de premier plan a été organisée à Quito en novembre 2011, « Villes numériques : une chance pour l'Équateur », qui a réuni des participants de différentes institutions nationales.

Le projet intitulé Accès à l'information, responsabilité et transparence dans la région andine, exécuté sous l'égide du PIPT et de l'UNESCO, a été l'occasion de présenter de nouveaux outils et de nouvelles compétences et de fournir des recommandations visant à aider les municipalités à mettre en place l'administration en ligne et à améliorer la transparence de leur action. Elle a également été l'occasion d'améliorer le dialogue et de permettre aux citoyens, aux organisations de la société civile, aux établissements supérieurs et à d'autres secteurs intéressés de participer activement à la vie publique.

PREMIÈRE CONFÉRENCE D'OMAN SUR LES LOGICIELS LIBRES ET OUVERTS

Promouvoir dans la région arabe les solutions reposant sur l'utilisation de logiciels libres et ouverts et la formation en la matière

L'Initiative pour les logiciels libres et ouverts s'inscrit dans la stratégie adoptée par le Sultanat d'Oman en matière de TIC ces dernières années, qui vise à développer le secteur informatique dans le pays et la région. Cette initiative se concentre sur la sensibilisation et le renforcement des capacités, mais elle cherche aussi à encourager l'élaboration et la mise en place de solutions reposant sur l'utilisation de logiciels libres et ouverts.

Depuis 2010, plus de 500 entrepreneurs et professionnels, ainsi que de petites et moyennes entreprises (PME), ont reçu une formation spécialisée gratuite sur les diverses technologies impliquant l'utilisation de logiciels libres et ouverts (FOSS). En outre, plusieurs programmes de formation de formateurs, destinés à des instructeurs issus du monde universitaire et à des professionnels de l'informatique issus d'établissements d'enseignement supérieur, ont été exécutés. Cette formation a eu un effet multiplicateur car elle a donné lieu à la délivrance de divers

INFORMATIONS GÉNÉRALES

PORTÉE : régionale

RÉGION : États arabes

PAYS : Sultanat d'Oman

ANNÉE : 2013

PARTENAIRES :

- Centre de recherche en communication et en information de la Sultan Qaboos University
- Autorité des technologies de l'information d'Oman

RESSOURCES :

- Site Web de la Conférence sur les FOSS

certificats de la part du Linux Professional Institute (LPI), habilitant les participants à diriger des programmes de formation.

À la suite des efforts déployés par le pays pour promouvoir les initiatives



La Conférence organisée à Oman sur les FOSS a attiré des orateurs internationaux de premier plan

© Autorité des technologies de l'information (Oman)

FOSS, la première Conférence sur les logiciels libres et ouverts organisée dans le Sultanat a eu lieu à Mascate les 18 et 19 février 2013. Organisée conjointement par le Centre de recherche en matière de communication et d'information de la Sultan Qaboos University et de l'Autorité des technologies de l'information, elle a attiré des experts internationaux et régionaux, des professionnels des TIC, des membres du personnel, des étudiants et des représentants de la communauté des FOSS au sens large.

En guise de suivi à cette conférence, trois laboratoires ont été lancés dans des universités nationales au cours de 2013. Un serveur miroir FOSS a également été établi à la Sultan Qaboos University. Ces initiatives ont facilité l'accès aux applications FOSS tant à Oman que dans la région arabe et ont contribué à la diffusion plus large des connaissances relatives aux derniers perfectionnements en date en matière de FOSS à l'échelle locale et au plan régional. Le serveur miroir est hébergé par la Sultan Qaboos University à l'adresse suivante : mirror.squ.edu.om.

La Conférence sur les FOSS a eu pour effet de susciter l'organisation d'autres formations dans d'autres États arabes et a été l'occasion de lancer des activités visant à la création d'un centre régional des FOSS. Ces diverses manifestations ont également permis de présenter les travaux et les recommandations du PIPT en rapport avec les priorités qu'il avait définies pour l'accès à l'information. Dans le souci d'améliorer l'accès aux ressources stratégiques du PIPT et de faire en sorte que les responsables politiques et autres acteurs de premier plan dans

la région arabe tirent profit des travaux menés dans le cadre du programme, le Gouvernement d'Oman apporte son appui à la production de traductions en arabe de divers documents du PIPT. Les deux premières publications concernées sont « Politiques nationales pour une société de l'information : un modèle » et « Directives pour le développement et la promotion du libre accès ». Une fois que ces traductions auront été publiées, des ateliers et réunions de renforcement des capacités seront organisés au plan régional pour les faire connaître et encourager leur utilisation.

1. Conférence sur les logiciels libres et ouverts, tenue à Mascate (Oman)
2. Les femmes étaient très représentées à la Conférence sur les FOSS tenue à Oman
3. Plus de 800 personnes issues du monde universitaire, du monde des affaires, de l'industrie et des entreprises ont assisté à la Conférence sur les FOSS d'Oman

© Autorité des technologies de l'information (Oman)



LA VOIE DES SOURDS !

La communauté malentendante du nord-est du Brésil crée son propre outil de développement

Dans le cadre de l'exercice de son mandat sur l'accessibilité de l'information, le PIPT mène diverses activités pour contribuer au développement et à l'autonomisation des groupes défavorisés. Les personnes handicapées éprouvent souvent des difficultés pour accéder à l'information en raison de facteurs tenant à son accessibilité, à son coût et à sa disponibilité. Il faut donc accorder une attention spécifique aux besoins de ces personnes en matière d'information et leur expliquer le rôle que jouent l'information et le savoir dans leur intégration sociale, tout en leur offrant un meilleur accès à l'information et à son utilisation. Une autre étape cruciale, sur la voie de l'instauration des conditions propices et du dialogue nécessaire à la pleine intégration des personnes handicapées dans tous les aspects de la vie de la communauté, est la sensibilisation de la société civile et des autorités locales à ces préoccupations.

Le parrainage par le PIPT d'une initiative destinée à la communauté malentendante dans le nord-est du Brésil est un exemple de réponse pratique à ce défi. Afin de renforcer les capacités de cette communauté, le PIPT a coopéré avec l'International Service Brazil, la National Federation of Education and Integration of the Deaf et la World Federation of the Deaf, dans le cadre de l'initiative « Practica de Projetos ». Cette initiative portait sur les besoins de la communauté malentendante locale en matière de renforcement de capacités. Elle est conduite par un groupe de personnes malentendantes de Recife et a pour but d'enseigner et de diffuser des connaissances au sujet de l'élaboration de projets et des cycles de projets. La langue des signes brésilienne, Libras, a été utilisée conjointement avec des supports visuels, ce qui a rendu possible les échanges éducatifs entre membres

■ INFORMATIONS GÉNÉRALES

PORTÉE : nationale

RÉGION : Amérique latine et Caraïbes

PAYS : Brésil

ANNÉE : 2009

PARTENAIRES :

- International Service Brazil
- Fédération nationale de l'éducation et de l'intégration des sourds (FENEIS)
- Fédération mondiale des sourds

RESSOURCES :

- Vidéo : Guide sur la préparation de projets par la FENEIS



de la communauté malentendante grâce à des sites Web.

À l'appui de ce projet, le PIPT a octroyé une subvention de 5 000 dollars des États-Unis, l'objectif étant de diffuser des connaissances et d'assurer une formation auprès de personnes malentendantes. En particulier, la somme en question a été utilisée pour produire un guide comportant des motifs visuels ainsi qu'un manuel sous forme de DVD en langue des signes, qui ont été distribués à des communautés malentendantes, au Brésil et dans le monde entier. En outre, des ressources gratuites accessibles sur des sites Web ont été actualisées et utilisées pour permettre une diffusion plus large des matériels accessibles. Enfin, avec l'aide du PIPT, la création de leurs propres outils de pilotage de projets par les personnes malentendantes au Brésil et d'autres pays lusophones leur a permis d'élaborer des réponses adaptées aux besoins des personnes défavorisées et illettrées dans les zones rurales.

FORMATION AUX FONCTIONS GOUVERNEMENTALES EXÉCUTIVES EN MATIÈRE D'INFORMATION À L'INTENTION DE CADRES

Donner accès à l'information et édifier des sociétés du savoir au Myanmar

Les participants au Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) ont déclaré qu'une utilisation et une application appropriées des technologies de l'information et de la communication (TIC) offrait la possibilité de contribuer à la réalisation des objectifs de développement humain arrêtés par la communauté internationale. Pour exploiter ce potentiel, il faut que les gouvernements et les parties prenantes définissent et exécutent des stratégies nationales en matière d'information et de connaissances qui soient à la fois intégrées, tournées vers l'avenir et viables. De telles stratégies doivent s'insérer harmonieusement dans les plans de développement nationaux de portée plus vaste. Dans leur Déclaration de principes et leur Plan d'action, les participants au SMSI ont recensé un certain nombre de domaines prioritaires pour le progrès de tous les pays, en particulier les nations en développement.

L'atelier de haut niveau de l'UNESCO sur les fonctions gouvernementales exécutives en matière d'information pour la sous-région Asie du Sud, tenu au Myanmar, a contribué à l'accomplissement des objectifs du Sommet. L'atelier en question a été organisé dans le cadre du Programme Information pour tous et en partenariat avec l'Université des Nations Unies (UNU) et l'Institut international pour la technologie des logiciels et avec le parrainage du Ministère de l'information et du Ministère de la science et de la technologie du Myanmar. Tenu à Yangon du 4 au 8 novembre 2013, il a attiré des participants de Mongolie, de Thaïlande et du pays hôte, le Myanmar.

L'atelier s'est concentré sur l'élaboration de politiques en matière de TIC et l'amélioration de la coopération

■ INFORMATIONS GÉNÉRALES

PORTÉE : régionale

RÉGION : Asie du Sud

PAYS : Myanmar

ANNÉE : 2013

PARTENAIRES :

- Université des Nations Unies (UNU)
- Institut international pour la technologie des logiciels
- Ministère de l'information et Ministère de la science et de la technologie du Myanmar

RESSOURCES :

- Politique nationale relative à la société de l'information : un modèle

■ ■ ■
régionale grâce à l'échange de données et d'enseignements tirés de l'expérience acquise. Au cours de cette formation, une attention spécifique a été accordée à la contribution que les politiques nationales et des initiatives nationales en matière d'administration en ligne efficaces pouvaient apporter à l'édification de sociétés du savoir.

Le modèle de politique nationale relative à la société de l'information mis au point par le PIPT a été une ressource importante pour les activités menées dans le cadre de l'atelier. Cette publication a été conçue pour aider les États membres à élaborer, examiner et appliquer leurs politiques-cadres nationales en matière d'information. Les participants ont eu la possibilité d'appliquer les méthodes proposées dans ce guide. Les participants étaient principalement des responsables

“ Le dialogue et les échanges très stimulants qui ont eu lieu entre les 30 responsables politiques de haut niveau qui participaient à l’atelier permettront de faire le point sur les nouvelles tendances nationales et régionales. Les enseignements qui sont ressortis de ces réflexions constitueront aussi des apports précieux pour le Gouvernement du Myanmar lorsqu’il commencera à élaborer son premier plan directeur en matière d’administration en ligne et ils lui permettront de tirer profit de l’expérience d’autres gouvernements de la région.

Rosa Gonzalez

Conseillère de l’UNESCO pour la communication et l’information au Bureau régional de Bangkok

politiques et des administrateurs d’organisations gouvernementales du Myanmar et de pays voisins, chargés d’assurer la planification, la gestion et la viabilité de l’administration en ligne et des initiatives en matière d’informatique à l’appui de la réalisation des objectifs des politiques publiques. Un certain nombre d’acteurs non gouvernementaux, comme des responsables en chef de l’information et des responsables principaux du secteur privé et d’ONG ont également aidé à recenser les tendances et les besoins nouveaux aux niveaux national et régional. Leurs éclairages sont venus utilement nourrir l’examen SMSI + 10, en cours, dans le cadre duquel l’UNESCO

a pour responsabilité la coordination globale de six Grandes Orientations. En outre, ils ont contribué à la préparation de la nouvelle stratégie nationale du Myanmar en matière d’information.

La réunion de Yangon était la deuxième d’une série de réunions de formation régionales du PIPT organisées par l’UNESCO et l’UNU en 2013. La première, tenue à Kampala, était destinée aux pays d’Afrique de l’Est et avait attiré des participants du Burundi, du Kenya, de la République-Unie de Tanzanie, du Rwanda, du Soudan du Sud et du pays hôte, l’Ouganda. Des réunions de formation similaires sont prévues dans d’autres régions en 2014.



Participants à la formation sur le thème « Donner accès à l’information, édifier des sociétés du savoir », Yangon (Myanmar), novembre 2013.

© UNESCO

FORMATION AUX FONDEMENTS DU PILOTAGE DE L'INFORMATION PAR LES GOUVERNEMENTS À L'INTENTION DE HAUTS RESPONSABLES POLITIQUES

Renforcement des capacités et sensibilisation des responsables politiques à Kampala (Ouganda)

La session consacrée à la formation aux fondements du pilotage de l'information par les gouvernements s'est tenue du 22 au 26 juillet 2013 à Kampala (Ouganda). Cet important forum axé sur le renforcement des capacités était destiné à de hauts fonctionnaires occupant des postes clés à la tête d'initiatives nationales en matière d'administration en ligne au Burundi, au Kenya, en République-Unie de Tanzanie, au Rwanda, au Soudan du Sud, ainsi que dans le pays d'accueil, l'Ouganda.

Cette session a été menée en coopération avec le Center for Electronic Governance de l'Institut international pour la technologie des logiciels de l'Université des Nations Unies (UNU-IIST) et le Gouvernement ougandais. Compte tenu de l'importance qu'elle revêtait dans l'optique de la coopération opérationnelle entre dirigeants de haut niveau à l'échelle régionale, elle s'est tenue sous l'égide du Ministère des technologies de l'information et de la communication, du Ministère du gouvernement local et du Ministère des services publics ougandais. Des contributions essentielles à la préparation et à la coordination techniques de cette session ont également été fournies par l'Autorité nationale pour les technologies de l'information et la Uganda Technology and Management University.

La session s'est concentrée sur l'examen du rôle habilitant et facilitateur des programmes axés sur les technologies de l'information et de la communication et sur la gouvernance électronique à l'appui de la mise en œuvre des politiques gouvernementales,

■ INFORMATIONS GÉNÉRALES

PORTÉE : régionale

RÉGION : Afrique

PAYS : Ouganda

ANNÉE : 2013

PARTENAIRES :

- Institut international pour la technologie des logiciels de l'Université des Nations Unies
- Autorité nationale des technologies de l'information et Gouvernement ougandais
- Ministère des technologies de l'information et de la communication ougandais
- Ministère du gouvernement local
- Ministère des services publics
- Uganda Technology and Management University (UTAMU)
- Center for Electronic Governance de l'UNU

RESSOURCES :

- Manuel de formation : L'Ouganda en tant que société du savoir

■ ■ ■
l'objectif étant d'y inclure des mesures susceptibles d'améliorer l'efficacité et l'efficience des programmes en question et leur valeur ajoutée pour le public. L'UNESCO a apporté un appui technique sous la forme de deux modules sur les modalités d'intégration effectives de l'édification de sociétés du savoir dans les politiques relatives à l'information et dans les initiatives concernant l'administration en ligne élaborées au plan national.

L'approche de l'UNESCO repose sur les méthodes élaborées par son Programme intergouvernemental Information pour tous et présentées dans la publication intitulée « Politiques nationales pour une société de l'information : un modèle ». Les sessions animées par l'UNESCO se sont concentrées sur le rôle des gouvernements à l'appui de l'instauration de sociétés du savoir. L'Organisation a également familiarisé les participants avec l'analyse et l'utilisation des indicateurs de l'état de préparation à l'ère électronique, en guise d'outil d'évaluation rapide pour la compréhension de la situation à un moment donné. Le rôle des interventions gouvernementales, les besoins en matière de politique publique ainsi que les adaptations requises dans divers secteurs pour favoriser la croissance des sociétés du savoir ont été débattus. En outre, un certain nombre d'activités reposant sur des études de cas et des scénarios inspirés de la vie réelle ont permis d'approfondir la réflexion et le processus d'apprentissage.

La plupart des gouvernements africains ont récemment lancé diverses initiatives visant à élaborer et à mettre en œuvre des politiques, des lois et des plans qui donnent leur plein essor à leurs sociétés du savoir respectives. Ces initiatives ont fait apparaître plus nettement que, dans le monde actuel, qui évolue rapidement, les politiques publiques devaient être constamment suivies, évaluées et actualisées pour être efficaces et permettre d'avancer sur la voie de la réalisation des objectifs stratégiques nationaux. Le modèle du PIPT a donc été considéré comme un outil précieux pour garantir la pertinence des politiques et donner aux responsables les moyens de répondre efficacement à l'évolution des contextes nationaux.

Ensuite, la session de formation a été l'occasion d'expliquer aux participants comment s'acquitter au mieux de leurs rôles de défenseurs des sociétés du savoir aux plans national et régional et d'acteurs clés pour la mise en œuvre des cadres nationaux en matière de politique d'information, l'objectif étant l'accès universel à l'information



Ouverture de la session de formation aux fondements du pilotage de l'information par les gouvernements, tenue à Kampala (Ouganda) du 22 au 26 juillet 2013

© Université des Nations Unies

et au savoir en Afrique de l'Est. Outre qu'elle a renforcé leurs capacités dans les domaines centraux de leur action en tant que responsables publics et décideurs, la session a également fait œuvre utile en sensibilisant les participants à l'expérience acquise au plan national par divers pays, ainsi qu'aux tendances récemment apparues. Elle a également servi à renforcer les réseaux de coopération régionaux dans ce secteur important et en mutation rapide.

Les matériels de formation conçus par l'UNESCO pour cette session ont été diffusés en tant que Ressources éducatives libres (REL). Le recours à ces REL est censé faciliter la traduction, l'adaptation locale et la réutilisation par d'autres, de manière à renforcer le profit tiré de cette formation en Afrique et, potentiellement, dans le monde entier.

L'INFORMATION AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT



L'INFORMATION AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

L'information peut jouer un rôle important en contribuant au règlement des problèmes liés au développement, mais l'accès à cette information ainsi que la disponibilité de données pertinentes et utiles sont nécessaires. Ce Groupe de travail a une mission importante à remplir : colliger les études de cas et appuyer les recherches consacrées au développement de l'information, à la promotion de la liberté de l'information et de l'accès à l'information publique, mais aussi s'efforcer de renforcer les liens entre les politiques d'information et de développement.



Mohammed Sheya

Président du Groupe de travail sur l'information
au service du développement

M. Mohammed Shaaban Sheya (Tanzanie; msshaya@hotmail.com) est membre du Bureau du PIPT et préside le Groupe de travail sur l'information au service du développement. Il est aussi Délégué permanent adjoint de la République-Unie de Tanzanie auprès de l'UNESCO. Il a présidé la Commission V durant la 33^e session de la Conférence générale de l'UNESCO ainsi que le Groupe de travail du Groupe des 77 et la Chine sur la communication et l'information. M. Sheya a été Vice-Président de la première Réunion d'experts sur le projet de recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace et Vice-Président du Conseil exécutif de l'UNESCO. Il a également été Directeur du Centre pour le développement et le transfert des technologies de la Commission pour la science et la technologie de Tanzanie et Professeur associé et Chef du Département d'électrotechnique de l'Université de Dar es-Salaam. Il a également dispensé des cours sur les systèmes de microprocesseurs et la télématique à l'Abu Salam International Center for Theoretical Physics.

EXPERTS NATIONAUX DÉSIGNÉS PAR LES ÉTATS MEMBRES POUR SIÉGER AU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'INFORMATION AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT EN 2012

BULGARIE

Mme Anelia Dimova
Experte en matière de politique relative à la société de l'information, Ministère des transports et des technologies de l'information et de la communication

CHINE

Mme Ya Liu
Chercheuse principale, Institut chinois d'information scientifique et technique

ÉGYPTE

Docteur Aly Aly Mohamed Fahmy
Ex-doyen de la Faculté d'informatique et d'information à l'Université du Caire

ÉTHIOPIE

M. Motuma Temesgen Dessisa
Chef du Bureau chargé des questions liées à la communication pour le gouvernement

Mme Haimanot Zeleke Workineh
Directrice de la Direction des services de l'information du Bureau des questions de communication du gouvernement

GUATEMALA

M. Moisés Jerez
Doyen de la Faculté des sciences de la communication, Université Mariano Galvez du Guatemala

Mme Miriam F. Ramirez Pinto De Galvez
Professeur, University of the Valley of Guatemala

HONGRIE

M. Arpad Rab
Chercheur spécialisé dans la société de l'information, Directeur de l'Institut de recherche sur la société de l'information et les tendances en matière d'information à l'Université de technologie et d'économie de Budapest

IRAN

M. Sirous Alidousti
Directeur de l'Institut iranien des recherches en matière de sciences et de technologies de l'information au Ministère de la science, de la recherche et de la technologie

LETTONIE

M. Imants Freibergs
Consultant en informatique, ancien Président de l'Association lettone des technologies de l'information et de la communication

LESOTHO

Mme Mabela Khabele
Présidente adjointe du Comité de la communication et de l'information et maître de conférence à l'Université nationale du Lesotho

LITUANIE

Professeur Renaldas Gudauskas
Directeur général de la Bibliothèque nationale Martynas Mazvydas de Lituanie

PAKISTAN

M. Javed Akhtar
Directeur adjoint au Ministère de l'information et de la radio-télévision

POLOGNE

M. Wojciech Wozniak
Directeur et archiviste aux Archives numériques nationales

SLOVAQUIE

Professeur Ludovit Molnar
Professeur à la Faculté d'informatique et de technologies de l'information à l'Université de technologie slovaque

THAÏLANDE

Mme Usanee Sritanyarat
Directrice exécutive du Bureau des affaires étrangères au Ministère des affaires étrangères

UKRAINE

M. Vladimir Gritsenko
Directeur du Centre international de recherche et de formation pour les technologies et les systèmes d'information, Académie nationale des sciences d'Ukraine et Ministère de l'éducation et des sciences d'Ukraine

VENEZUELA

Mme Irene Plaz Power
Chercheuse au Centre pour l'étude des transformations sociales, de la science et du savoir à l'Institut de recherche scientifique vénézuélien

PROJETS DU PIPT

PROJETS FAISANT L'OBJET D'UNE PRÉSENTATION

- ▶ Conférence internationale sur l'Internet et les transformations socioculturelles (Fédération de Russie, 2013)
- ▶ Politiques nationales pour une société de l'information : un modèle (international, 2010)
- ▶ Biblioteca Virtual (Amérique latine, 2011)
- ▶ Valorisation des moyens de subsistance en milieu rural (Chine, 2008-2012)
- ▶ Revitaliser les bibliothèques palestiniennes en les dotant de logiciels libres (Palestine, 2008)

AUTRES ACTIVITÉS

- ▶ Promotion de la conservation et des échanges d'informations sanitaires au moyen de l'instauration de systèmes d'information sanitaire (République-Unie de Tanzanie, 2009)
- ▶ Where there is a FLAME, there is a fire (Avec FLAME, les femmes font feu de tout bois) (Namibie, 2008-2009)

CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR L'INTERNET ET LES TRANSFORMATIONS SOCIOCULTURELLES

Ce forum international, le premier du genre sur ce thème, s'est employé à dresser un profil global des changements socioculturels provoqués par la généralisation à l'échelle mondiale de l'Internet et des autres TIC (direction, dynamique, caractère, portée, moteurs, contenu et résultats)

Les participants ont concentré leurs débats sur les aspects éducatifs, linguistiques, juridiques et éthiques des changements socioculturels qui interviennent au niveau tant national qu'international avec le développement rapide de l'usage des TIC, de l'Internet et des services de communication tels que les réseaux sociaux, et ils ont étudié leur impact sur les individus, les communautés et la société dans son ensemble.

Au cours des débats, les participants ont fait ressortir la nature contradictoire des changements sociaux et culturels impliqués par le développement de l'Internet dans la société moderne, qui est à la fois une source de nouvelles possibilités de développement humain, mais aussi de risques jusque-là inconnus de déshumanisation, associés au développement des nouvelles technologies.

La Conférence a adopté le document final intitulé Déclaration de Sakhaline sur l'Internet et les transformations socioculturelles, qui est devenu le premier document international à souligner non seulement les conséquences positives mais aussi les incidences négatives de la généralisation de l'utilisation de l'Internet et des autres TIC.

L'Internet n'est plus seulement une technologie remplissant un certain nombre de fonctions limitées, mais constitue désormais un phénomène mondial et systémique qui se développe

■ INFORMATIONS GÉNÉRALES

PORTÉE : internationale

RÉGION : Europe

PAYS : Fédération de Russie

ANNÉE : 2013

PARTENAIRES :

- Ministère de la culture de la Fédération de Russie
- Agence fédérale pour la presse et la communication de masse
- Gouvernement de la région de Sakhaline
- Commission de la Fédération de Russie pour l'UNESCO
- Comité national de la Fédération de Russie pour le PIPT
- Centre de coopération interrégional entre bibliothèques

RESSOURCES :

- Déclaration de Sakhaline sur l'Internet et les transformations socioculturelles



de manière autonome et produit toute une série d'effets socioculturels.

La Conférence internationale sur l'Internet et les transformations socioculturelles dans la société de l'information s'est tenue à Ioujno-Sakhalinsk du 8 au 12 septembre 2013, la

Les participants à la Conférence internationale sur l'Internet et les transformations socioculturelles dans la société de l'information (Fédération de Russie, septembre 2013).

© Comité national de la Fédération de Russie pour le PIPT



présidence du Programme Information pour tous de l'UNESCO étant alors assurée par la Fédération de Russie. Les participants à ce forum international, le premier du genre sur ce thème, se sont employés à dresser un profil global des changements socioculturels provoqués par l'Internet et les autres TIC à mesure que ces technologies gagnent du terrain dans le monde (orientation, dynamique, caractère, portée, moteurs, contenu et résultats).

Le fait marquant de cette conférence a été l'approche interdisciplinaire adoptée pour débattre de toutes ces questions, avec la participation de théoriciens et de praticiens de l'information et de la communication, de chercheurs en sciences sociales et humaines – philosophes, sociologues, anthropologues culturels, historiens et politologues –, ainsi que de militants politiques et communautaires, de dirigeants, d'auteurs de fiction, de journalistes et de représentants de bibliothèques, musées, services d'archive, universités et autres institutions des secteurs de la culture, des sciences, de l'éducation, de la société civile et du secteur privé de 46 pays du monde.

GALERIE DE PHOTOS



Conférence de presse avec
Grigory Ordzhonikidze
(Fédération de Russie)

Fuad Ali Al Yamani,
UNESCO



Participants à
la Conférence



Ouverture de la
Conférence



Alexander Khoroshavin,
Gouverneur de la région de
Sakhaline

Photos: © Comité national de la Fédération de Russie pour le PIPT

DÉCLARATION DE SAKHALINE SUR L'INTERNET ET LES TRANSFORMATIONS SOCIOCULTURELLES

Conférence internationale « L'Internet et les transformations socioculturelles dans la société de l'information »

Ioujno-Sakhalinsk (Fédération de Russie), 8-12 septembre 2013

La Conférence internationale sur « L'Internet et les transformations socioculturelles dans la société de l'information » s'est tenue sous l'égide du Programme Information pour tous (PIPT) de l'UNESCO à Ioujno-Sakhalinsk (Fédération de Russie), du 8 au 12 septembre 2013. Cette Conférence faisait partie des activités du Programme Information pour tous menées dans le cadre de la présidence russe du Conseil intergouvernemental du PIPT, et constitue une importante contribution à la mise en œuvre des décisions du Sommet mondial sur la société de l'information (Genève, 2003, et Tunis, 2005). Elle contribue également à l'examen international de la mise en œuvre des décisions du Sommet (processus d'examen SMSI + 10), engagé au début de 2013 à Paris.

La Conférence a été organisée en coopération avec l'UNESCO par le Comité national du Programme Information pour tous pour la Fédération de Russie, le Centre de coopération interrégional des bibliothèques et le Gouvernement de la région de Sakhaline avec le soutien du Ministère de la culture de la Fédération de Russie, de l'Agence fédérale pour la presse et la communication de masse et de la Commission de la Fédération de Russie pour l'UNESCO.

Ont assisté à cette Conférence interdisciplinaire d'éminents experts de 46 pays dans les domaines des sciences, de la culture, de l'éducation, de la communication et de l'information travaillant pour des organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales et nationales, ainsi que des chercheurs étudiant les problèmes philosophiques, sociologiques et anthropologiques que pose l'utilisation croissante de l'Internet et des autres technologies de l'information et de la communication (TIC), des responsables gouvernementaux du développement des sociétés du savoir, des gestionnaires de TIC et de programmes diffusés par les médias venus du secteur privé et d'institutions de la société civile, ainsi que de hauts fonctionnaires des pouvoirs publics de Sakhaline.

Outre quatre séances plénières, cinq séances articulées sur trois groupes thématiques ont eu lieu :

Groupe 1 : L'Internet en tant que phénomène socioculturel ;

Groupe 2 : Les processus socioculturels contemporains ;

Groupe 3 : Sur la voie des sociétés du savoir.

Deux tables rondes ont également été organisées, l'une sur le multilinguisme dans le monde numérique et l'autre sur les bibliothèques dans le monde numérique.

Les participants ont concentré leurs débats sur les aspects éducatifs, linguistiques, juridiques et éthiques des changements socioculturels mondiaux qui interviennent au sein des nations et entre elles avec le développement rapide de l'usage des TIC, de l'Internet et des services de communication tels que les réseaux sociaux, et ils ont étudié leur impact sur les individus, les communautés et la société dans son ensemble.



À la fin de ses travaux, la Conférence a adopté la Déclaration suivante :

Au cours des dernières décennies, l'humanité a connu une révolution sans précédent dans les moyens de communication. L'Internet et d'autres technologies de l'information et de la communication se développent et gagnent du terrain dans tous les domaines de l'existence. De ces progrès sont nés chez les individus, et en particulier chez les jeunes, des compétences, des modes de pensée et des comportements nouveaux qui produisent des changements toujours plus profonds, bénéfiques ou déstabilisants, dans la société. Pourtant, les recherches sur ces phénomènes socioculturels et sur leur éventuel impact sur les sociétés de demain ne suivent pas le rythme de ce développement technologique.

L'Internet n'est plus une technologie exclusivement fonctionnelle mais constitue désormais un phénomène mondial et systémique qui se développe de manière autonome et produit toute une série d'effets socioculturels.

Le discours sur les concepts et les politiques des sociétés de l'information et du savoir devrait tenir compte du fait que les TIC ne sont qu'une composante des nouvelles technologies convergentes – nanotechnologies, biotechnologies et technologies cognitives – qui déterminent le développement technologique contemporain et agissent sur les processus socioculturels mondiaux.

L'Internet et les autres plates-formes contemporaines d'information et de communication jouent un rôle de plus en plus déterminant dans la façon dont la culture est médiatisée, et sont en passe de devenir le principal support des relations individuelles et collectives d'un nombre croissant de personnes, en particulier parmi les jeunes.

Ce phénomène a de profondes répercussions sur la manière de créer, d'utiliser, de consommer et d'échanger des informations et des contenus, mais aussi sur les citoyens eux-mêmes, et en particulier sur l'éducation des jeunes et sur la vie sociale, car s'il offre des possibilités nouvelles, il creuse aussi le fossé culturel et accentue ce qui est perçu comme une perte du lien avec les comportements traditionnels, les valeurs morales et culturelles et les principes éthiques qui se transmettent d'une génération à une autre.

L'accès aux TIC, à l'Internet et aux services de communication, et leur utilisation par toutes les générations et dans tous les pays, remettent également en question les valeurs et les comportements des individus, le tissu social et même l'intégrité nationale de nombreuses régions du monde, en particulier dans les pays en développement, avec des conséquences très importantes dont on ignore encore toute la portée, qui exigeront de plus en plus qu'on approfondisse le débat public ainsi que les recherches et les études interdisciplinaires et interinstitutionnelles.

L'absence de connaissance théorique approfondie des spécificités du monde virtuel, qui aboutit au passage sans transition de modèles organisationnels de relation et de gouvernance datant de l'ère pré-numérique à un environnement virtuel, pose des problèmes de plus en plus nombreux. Les fondements éthiques et juridiques de l'existence dans le cyberspace ne sont pas suffisamment analysés et étudiés, ce qui permet un usage abusif des capacités technologiques et met en péril les systèmes existants de relations sociales, en particulier les droits humains fondamentaux et les valeurs universelles.

Cette situation rend toujours plus importante la promotion de l'acquisition des compétences (aptitudes, connaissances et attitudes) nécessaires – comme le laisse entendre l'expression « maîtrise de l'information et des médias » – à une utilisation sûre et responsable des réseaux – les utilisateurs faisant preuve d'esprit critique – et pour que tous les groupes linguistiques, culturels et sociaux aient accès librement à l'information et au savoir, ainsi que la possibilité de produire et d'échanger des données et des connaissances. Il est d'autant plus nécessaire d'acquérir ces

compétences que les réseaux d'information actuels sont pollués par des contenus non fiables, peu sûrs et parfois nocifs.

Il faut porter un regard nouveau sur certaines institutions établies de longue date et réévaluer en profondeur la législation en vigueur relative au droit d'auteur que garantit la Déclaration universelle des droits de l'homme, à la lumière des éléments qui caractérisent l'utilisation, la consommation, le partage et la création d'œuvres et de services dans l'environnement numérique, afin d'assurer le libre accès à une information essentielle pour la survie, pour une éducation de qualité, pour la participation sociale et pour le développement de la recherche.

La Conférence adopte les recommandations suivantes :

Toutes les parties prenantes devraient s'efforcer de faciliter l'émergence de sociétés du savoir qui soient respectueuses des valeurs humaines et, conformément à l'Acte constitutif de l'UNESCO, fondées sur quatre principes : la promotion de la liberté d'expression dans les médias traditionnels et les nouveaux médias, y compris l'Internet ; l'accès à une éducation de qualité pour tous ; le respect de la diversité culturelle et linguistique ; l'accès universel à l'information et au savoir, en particulier dans le domaine public.

L'UNESCO, notamment par l'entremise du Programme Information pour tous (PIPT), devrait, en coopération avec les entités des Nations Unies et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales pertinentes, poursuivre ses efforts pour élaborer et promouvoir des principes éthiques, juridiques et sociétaux ainsi que des normes de conduite adaptés.

Les États membres et les organisations internationales devraient suivre à cet effet l'état de la mise en œuvre des recommandations de toutes les réunions internationales et régionales tenues dans le prolongement du SMSI, qui ont trait aux changements éthiques et socioculturels intervenus dans la société mondiale de l'information qui se fait jour.

Toutes les parties prenantes devraient encourager les gouvernements à adopter et mettre en œuvre des politiques nationales plus efficaces en ce qui concerne la société de l'information afin de favoriser le développement social inclusif et la promotion du dialogue interculturel, en particulier en renforçant le droit d'utiliser l'information et les nouveaux moyens de communication (matériel et logiciels) et en autonomisant les citoyens grâce au développement de connaissances, de compétences et d'attitudes qui leur permettent d'exercer pleinement ce droit.

Les États membres et les organisations internationales compétentes devraient envisager et préconiser une actualisation de la législation nationale et internationale relative au droit d'auteur et aux droits connexes afin de mieux fonctionner dans l'environnement numérique, en tenant dûment compte des nouvelles manières de créer, d'utiliser, de réutiliser et d'échanger des contenus et des œuvres. Les amendements aux législations relatives au droit d'auteur devraient faciliter l'utilisation non commerciale des œuvres, garantir des modalités raisonnables en termes de droit d'auteur, garantir le droit de participer pleinement à la vie culturelle, tenir compte des nouvelles formes d'expression et prévoir des exceptions pour les bibliothèques, les musées, les établissements d'enseignement et autres organismes publics à but non lucratif afin de faciliter l'accès aux œuvres et leur préservation dans l'intérêt général. Les États membres devraient également adopter des politiques rendant obligatoire la disponibilité dans le domaine public des œuvres créées à l'aide de fonds publics.

L'UNESCO et ses États membres devraient continuer à élaborer avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales pertinentes des politiques visant





à renforcer la présence (géographique et dans les contenus) de toutes les langues dans le cyberspace en favorisant la culture numérique, l'accès aux ressources et la promotion de la participation, en élaborant des programmes qui intègrent la connaissance de langues non représentées sur l'Internet, en mettant au point un ensemble complet et durable d'indicateurs et en développant une vision globale du fossé numérique – c'est-à-dire la fracture des contenus et la fracture linguistique.

Toutes les parties prenantes, en coopération avec les entités du système des Nations Unies et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes, devraient élaborer un accord-cadre mondial définissant des principes à respecter sur l'Internet (avec des mécanismes propres à assurer des niveaux appropriés de liberté d'expression, de transparence et de responsabilité démocratique dans la gouvernance de l'Internet, selon une approche impliquant de multiples partenaires) qui permettrait le rétablissement de la confiance sur laquelle l'Internet repose nécessairement.

Toutes les parties prenantes concernées devraient, en coopération avec les prestataires de services d'information intéressés, mettre en place une infrastructure décentralisée de réseaux socioculturels distribués et de services de communication qui respectent l'authenticité et la fiabilité des contenus, garantissent la vie privée des citoyens, améliorent le rapport qualité-coût des offres et proposent des solutions pour remplacer les services actuels, centralisés et contrôlés.

Les États membres devraient renforcer les plates-formes de discussion dans le cadre desquelles toutes les parties prenantes concernées participent à un débat interdisciplinaire permanent sur les transformations socioculturelles intervenues dans les sociétés du savoir. En particulier, le PIPT devrait étudier la possibilité de mettre en place un forum ouvert pour favoriser ce débat public global.

L'UNESCO et ses États membres, en coopération avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales pertinentes, les institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres parties prenantes, devraient approuver la création d'un observatoire permanent des transformations socioculturelles consécutives à l'utilisation des nouvelles technologies, afin de suivre ces transformations et de donner un aperçu des changements et développements futurs.

Toutes les parties prenantes, en particulier les milieux universitaires, y compris les étudiants, devraient, à partir d'une connaissance parfaite des techniques les plus récentes, continuer à participer au développement de la recherche interdisciplinaire et à l'étude approfondie des divers défis socioculturels qui, en particulier dans le domaine de l'éducation, résultent du progrès technologique et du développement d'une société mondiale de l'information, avec ses nouvelles institutions et ses processus sociaux aux niveaux local, national et international.

Toutes les parties prenantes, et en particulier les gouvernements, les chercheurs et les experts universitaires, devraient entreprendre de façon plus résolue des programmes d'éducation et de sensibilisation, en particulier auprès des jeunes, axés sur les transformations socioculturelles (aspects éthiques, juridiques, culturels et sociétaux de la communication et des médias numériques) occasionnées par l'utilisation des TIC et de l'Internet, mais aussi sur la définition des nouvelles règles du jeu qu'implique l'émergence d'une société de l'information et de sociétés du savoir, afin d'améliorer les capacités et les compétences des citoyens dans des domaines tels que la maîtrise de l'information et des médias, pour qu'ils puissent utiliser les TIC et l'Internet de façon efficace, sûre et responsable.

POLITIQUES NATIONALES POUR UNE SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION : UN MODÈLE

L'Agenda de Tunis pour la société de l'information, adopté lors du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), appelait « les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait à élaborer des cyberstratégies, y compris des stratégies TIC et des cyberstratégies sectorielles selon le cas, qui soient globales et tournées vers l'avenir, qui s'inscrivent dans la durée et fassent partie intégrante de leurs plans de développement et de leurs stratégies de lutte contre la pauvreté au niveau national, dès que possible et avant 2010 ».

Pour participer concrètement à l'application des décisions du SMSI, le PIPT a mis au point « Politiques nationales pour une société de l'information : un modèle » afin d'aider les États membres à élaborer un ensemble de politiques en matière d'information.

Ce document d'orientation présente des outils pour l'élaboration de politiques nationales axées sur la société de l'information. Il a été conçu sous la direction du Conseil intergouvernemental du PIPT et s'inspire des résultats de la consultation d'un large éventail de parties prenantes. Il s'inscrit dans la ligne du Plan stratégique pour le PIPT (2008-2013), approuvé en octobre 2008 par le Conseil exécutif de l'UNESCO.

Le modèle en question propose un cadre théorique, qui donne la définition des principaux concepts utilisés et répertorie l'information disponible sur les politiques nationales en matière de société de l'information. Sur cette base, il propose une méthodologie concrète pour l'élaboration de politiques, mais aussi de stratégies et

■ INFORMATIONS GÉNÉRALES

PORTÉE : internationale

ANNÉE : 2010

PARTENAIRES :

- Observatoire du PIPT sur la société de l'information

RESSOURCES :

- Plan stratégique du PIPT (2008-2013)



de cadres nationaux. Il constitue un outil pratique de renforcement des capacités qui permet à divers acteurs sociaux (gouvernements, entreprises, ONG et autres parties prenantes concernées) d'élaborer, d'appliquer et de faire évoluer des politiques nationales axées sur la société de l'information.

L'Observatoire du PIPT sur la société de l'information est constamment actualisé avec la mise en ligne de nouveaux documents d'orientation, de pratiques de référence et d'autres ressources essentielles qui permettent aux responsables de prendre des décisions en connaissance de cause. L'Observatoire et le modèle sont donc à la fois complémentaires et synergiques. L'Observatoire veille à ce que les États membres puissent accéder aux dernières informations en date, en provenance de sources internationales diversifiées, et ils trouvent dans le modèle des méthodes pour adapter ces informations à leurs besoins nationaux spécifiques.

BIBLIOTECA VIRTUAL

Conception et publication d'une bibliothèque numérique sur les politiques en faveur de la jeunesse en Amérique latine

Au cours des dernières décennies, l'Amérique latine a mis en œuvre un certain nombre d'initiatives et de politiques importantes, axées sur les jeunes. On songe notamment à la création d'instances gouvernementales spécialisées comme des secrétariats, des instituts et des ministères, qui ont procédé à l'élaboration de projets et de plans stratégiques propres à répondre aux besoins des jeunes hommes et femmes. Une conséquence imprévue de cette entreprise très positive et utile a été l'augmentation rapide, voire la prolifération d'études et autres évaluations. Toutefois, bien qu'elles contiennent une quantité considérable de connaissances – qu'il s'agisse de pratiques de référence ou de données d'expérience pertinentes, essentielles pour la mise au point de politiques fondées sur des faits –, ces ressources sont souvent dispersées et difficiles d'accès.

Consciente de l'importance cruciale de la gestion de l'information pour que l'accès à cette ressource soit efficace et rationnelle, l'instance *Iniciativas para la Identidad y la Inclusión A. C.*, en coopération avec *Portal de Juventud para América Latina y El Caribe*, avec l'appui du PIPT, a établi une bibliothèque numérique, la *Biblioteca Virtual*. Aujourd'hui, grâce à ce projet, il est très facile d'accéder à des documents de haute qualité sur les politiques en faveur des jeunes en Amérique latine. Outre qu'elle constitue un appui pour les initiatives prises en faveur des jeunes au plan national, elle contribue aux échanges régionaux de pratiques de référence et à la coopération.

La *Biblioteca Virtual* contient plus de 640 documents originaux des pays suivants : Argentine, Bolivie, Brésil, Chili,

■ INFORMATIONS GÉNÉRALES

PORTÉE : régionale

RÉGION : Amérique latine et Caraïbes

PAYS : Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Équateur, El Salvador, Honduras, Guatemala, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Uruguay et Venezuela

ANNÉE : 2010

PARTENAIRES :

- *Iniciativas para la Identidad y la Inclusión, A. C.*
- UNESCO et Gouvernement espagnol
- *Portal de Juventud para América Latina y El Caribe*

RESSOURCES :

- Site Web de la *Biblioteca Virtual*

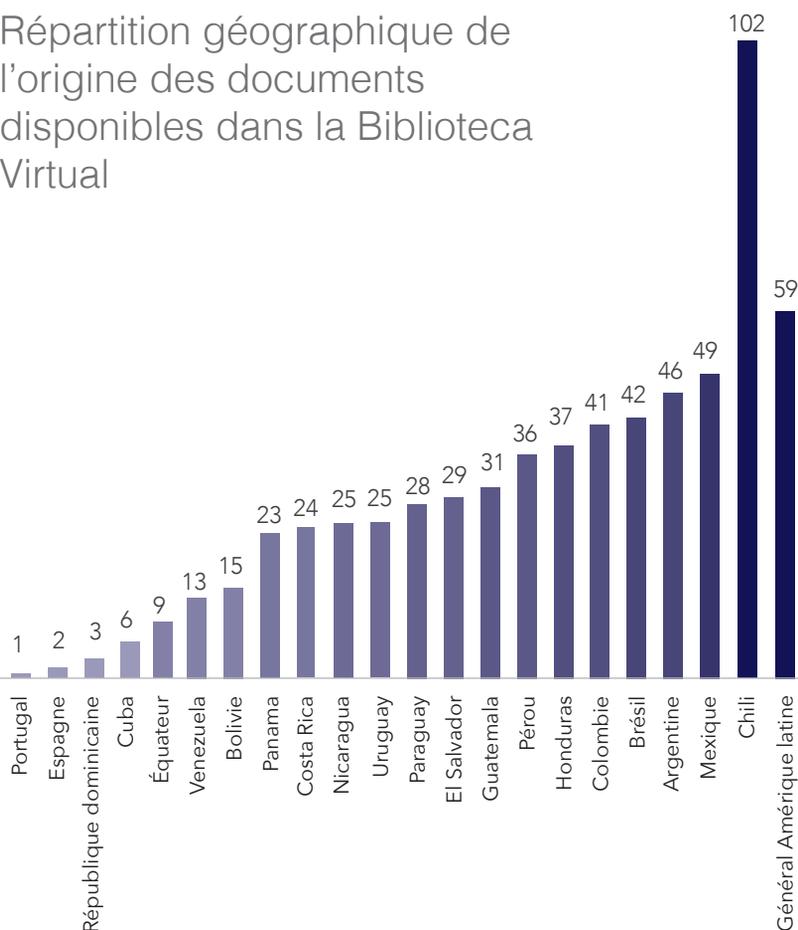


Colombie, Costa Rica, Cuba, Équateur, El Salvador, Guatemala, Mexique, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Uruguay et Venezuela.

Compte tenu des variations considérables d'un endroit à l'autre de la région en ce qui concerne la facilité d'accès à l'Internet, la bibliothèque numérique est disponible à la fois sur un site Web (www.bibliojuventudal.org) et sur CD-ROM.

L'importante contribution de ce projet, ainsi que ses impacts tangibles, sont très appréciés par les gouvernements, les organismes intergouvernementaux, la société civile et les organisations de jeunes partout en Amérique latine.

Répartition géographique de l'origine des documents disponibles dans la Biblioteca Virtual



Message du Secrétaire général de l'Organisation de la jeunesse ibéro-américaine



Le Secrétariat général a eu la possibilité d'effectuer des recherches dans la Biblioteca Virtual sur les politiques en faveur des jeunes en Amérique latine et de l'utiliser. Par conséquent, j'aimerais exprimer, au nom de l'Organisation de la jeunesse ibéro-américaine, toute notre estime pour ceux qui ont construit cet outil, qui vient indiscutablement combler toutes les lacunes en matière de connaissances dont pâtissaient les jeunes de cette région.

Nous sommes entièrement convaincus que cette concentration de ressources sera également un vecteur extrêmement efficace de coopération internationale dans l'ensemble de la région, et un gage de regroupement des priorités, de renforcement de la pertinence de l'action institutionnelle et d'ouverture de possibilités nouvelles pour l'alignement et la coopération interinstitutionnels.

Alejo Ramírez
Secrétaire général de l'Organisation de la jeunesse ibéro-américaine

VALORISATION DES MOYENS DE SUBSISTANCE EN MILIEU RURAL

Session de formation visant à faciliter le développement économique et social au plan local

Depuis 2003, plus de 780 personnes résidant en zone rurale en Chine ont reçu une formation grâce à des initiatives entreprises dans le cadre du PIPT. Ces sessions de formation annuelles, qui se concentrent sur les régions en développement du pays, sont animées par l'Institut chinois d'information scientifique et technique, qui agit conjointement avec le Ministère de la science et de la technologie, la Commission nationale de la République populaire de Chine pour l'UNESCO, ainsi que des municipalités locales. Cette formation a un effet multiplicateur, en ce qu'elle entraîne des améliorations tangibles de la qualité de vie des populations locales. Elle se concentre sur les demandes et les besoins locaux : des compétences sont enseignées et des informations pertinentes communiquées en fonction des problèmes auxquels se heurtent les citoyens et les organismes publics des régions concernées. Les bénéficiaires de la formation ont pu acquérir des aptitudes et obtenir des informations qui ont eu une incidence directe sur l'efficacité de leur action, leur production et leurs moyens de

■ INFORMATIONS GÉNÉRALES

PORTÉE : nationale

RÉGION : Asie-Pacifique

PAYS : Chine

ANNÉES : 2003-2013

PARTENAIRES :

- Ministère chinois de la science et de la technologie
- Institut chinois d'information scientifique et technique, point focal du PIPT en Chine
- Commission nationale de la République populaire de Chine pour l'UNESCO
- Institut d'information scientifique et technique de la région autonome du Tibet

RESSOURCES :

- Site Web Chinainfo
- Site Web de l'Institut chinois d'information scientifique et technique



Cérémonie d'ouverture de la session de formation annuelle organisée en Chine en 2011 par le PIPT, sous l'égide de l'ISTIC, à Longyan, dans la province du Fujian (Chine)

© Gouvernement municipal de Longyan/Deng Shuiming

subsistance. Quant aux transferts de compétences qui ont été effectués par la suite vers d'autres membres des collectivités concernées, ils ont eu pour effet de généraliser les améliorations sur le plan social.

Par exemple, les agriculteurs qui produisent des fruits ou élèvent du bétail ont pu acquérir des connaissances pratiques qui leur ont permis d'augmenter les rendements de leurs cultures et de leurs activités d'élevage et de trouver de nouveaux débouchés pour leurs produits. Les médecins locaux ont eux aussi tiré parti des possibilités offertes de perfectionner leurs compétences cliniques et de pratiquer

Participants à la septième Conférence internationale sur la coopération et la promotion des ressources d'information dans les domaines de la science et de la technologie (ColInfo'12), à Nanjing, le 24 novembre 2012.

© UNESCO/ISTIC



divers types de nouvelles interventions d'urgence, ce qui a eu pour effet d'améliorer la qualité des soins de santé qu'ils dispensent.

De 2003 à 2012, huit sessions de formation ont été organisées par le PIPT dans huit régions en développement.

En 2012, une session a été organisée pour la première fois au Tibet, avec pour principal objectif de renforcer la maîtrise de l'information par les instituts de recherche de la région et leur personnel, ainsi que son accessibilité. La formation en question s'est concentrée sur cinq volets : la création d'un guide des ressources et des services à la Bibliothèque nationale scientifique et technologique de Chine ; l'instauration et l'utilisation de la plateforme d'information transrégionale Chinainfo (www.chinainfo.gov.cn) ; le lancement d'un certain nombre d'initiatives novatrices dans le cadre d'organismes publics d'information scientifique et technique à l'appui de la mise en place progressive de produits et de services améliorés ; l'enseignement de connaissances élémentaires au sujet de l'utilisation et de l'analyse des brevets.

Cette session de formation a été suivie par plus de 80 personnes issues de plus de 40 organisations. Elle a fait l'objet d'une couverture médiatique appréciable, puisque des reportages sont parus dans des organes de presse de premier plan tels que le Science and Technology Daily, le Tibet Daily, le China Tibet News Website et China Tibet Online, ainsi que sur des microblogs. Le fait que les populations locales soient de mieux en mieux informées de l'existence de ces sessions de formation et que l'impact de celles-ci soit tangible a eu pour effet de susciter une demande accrue, et d'autres sessions de renforcement des capacités ont été organisées.

La formation assurée par l'Institut chinois d'information scientifique et technique a eu des incidences sociales positives et a eu pour effet de faire mieux connaître le PIPT. En outre, elle a joué un rôle important sur le plan de la diffusion de l'information, ce qui est essentiel pour que les districts ruraux de la Chine puissent accéder à un développement fondé sur le savoir.

REVITALISER LES BIBLIOTHÈQUES PALESTINIENNES EN LES DOTANT DE LOGICIELS LIBRES

Renforcer la prestation de services dans les bibliothèques palestiniennes en améliorant la productivité de leurs systèmes d'information

En collaborant étroitement avec les partenaires nationaux et régionaux aux fins du recensement des expériences fructueuses menées par divers pays, le PIPT facilite, grâce à son réseau, la diffusion de pratiques de référence afin qu'elles puissent être utilisées ailleurs. En Palestine, le PIPT a apporté son appui à la conception d'un manuel qui montre de quelle manière il est possible d'allonger la durée de vie utile du matériel informatique et d'en accroître la productivité. Dans de nombreux pays en développement, ou régions qui sortent d'un conflit ou qui viennent de connaître une catastrophe, les organisations n'ont tout simplement pas les moyens d'acquérir du matériel neuf. Dans de tels cas, les stratégies d'allongement de la durée de vie de ce type d'équipement est parfois la seule solution envisageable. Cette approche est également viable d'un point de vue écologique ; en allongeant la durée de vie utile du matériel, on repousse du même coup parfois assez longtemps le moment de s'en débarrasser.

À son retour de l'atelier sur les logiciels libres et ouverts pour les bibliothèques, tenu pendant l'Assemblée générale d'eIFL.net à Vilnius, en octobre 2005, la Directrice de bibliothèque Diana Sayej-Naser a eu l'idée de prendre contact avec le Département d'électrotechnique de l'Université de Bir Zeit, près de Ramallah, qui exécutait un projet de type FOSS. En quelques mois, la bibliothèque avait transformé ses vieux ordinateurs en un nouveau réseau à haut débit avec accès à l'Internet, à des bases de données en ligne, au catalogue de la bibliothèque et à Ritaj, le portail Web de l'université.

Comme l'a expliqué Mme Sayej-Naser, « Les terminaux de la bibliothèque sont toujours très sollicités, aussi les étudiants

■ INFORMATIONS GÉNÉRALES

PORTÉE : nationale

RÉGION : États arabes

PAYS : Palestine

ANNÉE : 2008

PARTENAIRES :

- Electronic Information for Libraries: eIFL.net
- Université de Bir Zeit

RESSOURCES :

- Guide sur l'allongement de la durée de vie du matériel informatique ancien dans votre bibliothèque



ont-ils été ravis de disposer de 10 ordinateurs ou plus. Toutefois, au début, il a été difficile de les convaincre d'utiliser des ordinateurs équipés de processeurs Pentium I et II qui remontaient à 1993, parce qu'ils craignaient que les machines soient lentes et qu'il soit impossible de travailler avec ». La réaction de Nizar Khalil, l'un des bénéficiaires du projet, a été celle de nombreux utilisateurs : « Je n'ai trouvé aucune différence entre cet ordinateur fonctionnant avec un processeur Pentium II et celui qui est situé dans la salle principale de la bibliothèque, qui fonctionne avec un processeur Pentium IV. La vitesse est vraiment fabuleuse ! Que leur avez-vous fait pour qu'ils traitent les données si rapidement ? », a demandé cet étudiant en lettres de quatrième année.

La réponse est simple, selon le docteur Wasel Ghanem, chef du Département d'électrotechnique et d'ingénierie des systèmes informatiques : « Nous avons adopté

les logiciels libres et ouverts. Tous les ordinateurs fonctionnent sous Linux et leur mémoire a été étendue. L'un des Pentium 4 agit comme serveur pour 10 ordinateurs anciens qui fonctionnent comme clients légers. Désormais, ils sont aussi performants que les nouveaux ordinateurs dans lesquels sont installés des logiciels privés ».

Le docteur Ghanem pense que les logiciels ouverts recèlent un grand potentiel, en particulier pour les pays en développement. « Les logiciels ouverts permettent de réaliser des économies significatives, en particulier dans le secteur de l'éducation. Le coût du matériel informatique peut être allégé de 65 % et le coût des licences est éliminé. » Toutefois, pour le docteur Ghanem, ce n'est pas seulement une question de prix, mais aussi de qualité. « Les FOSS sont flexibles et parfois supérieurs aux solutions brevetées. Le plus important, c'est qu'ils stimulent l'innovation et le transfert de connaissances localement, en offrant aux concepteurs de logiciels palestiniens la possibilité de contribuer à la communauté mondiale des logiciels ouverts, ainsi qu'aux systèmes et applications associés ».

Le PIPT a mobilisé une partie des ressources financières nécessaires à la réalisation de ces diverses expériences. Cette action s'est articulée sur trois phases distinctes : en premier lieu, la conception d'un guide pour l'élaboration et l'installation d'une solution logicielle afin d'optimiser la durée de vie du matériel informatique ; deuxièmement, la traduction du guide en question en arabe, en espagnol, en français, en portugais et en russe ; troisièmement,

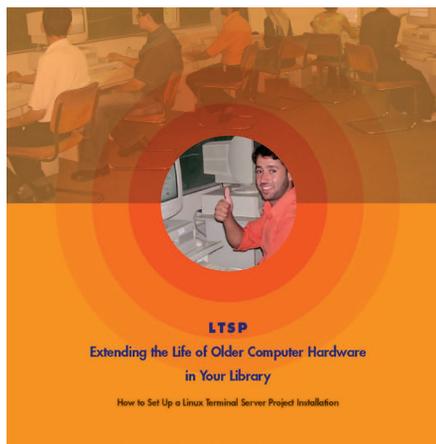
la diffusion du guide et la promotion de son contenu.

En 2008, le projet a été présenté lors de l'Assemblée générale d'eIFL.net, tenue à Sofia (Bulgarie), à laquelle quelque 50 bibliothécaires de pays en développement ou en transition ont assisté. Des exemplaires de ce guide ont été remis aux universités de Cisjordanie, afin qu'ils soient diffusés lors de réunions et d'ateliers consacrés à la mise en œuvre du projet Linux Terminal Server. Afin d'en faire bénéficier un nombre encore plus grand de pays et d'encourager la diffusion de ce guide, ainsi que la production de guides similaires dans d'autres régions, il a été rendu disponible sur le site Web d'eIFL.net. L'organisation eIFL.net a joué un rôle important dans le cadre de ce projet, non seulement en rendant disponible le guide sur son site Web, mais aussi le faisant connaître au moyen de la liste de diffusion des coordonnateurs nationaux de l'initiative d'eIFL axée sur les logiciels ouverts.

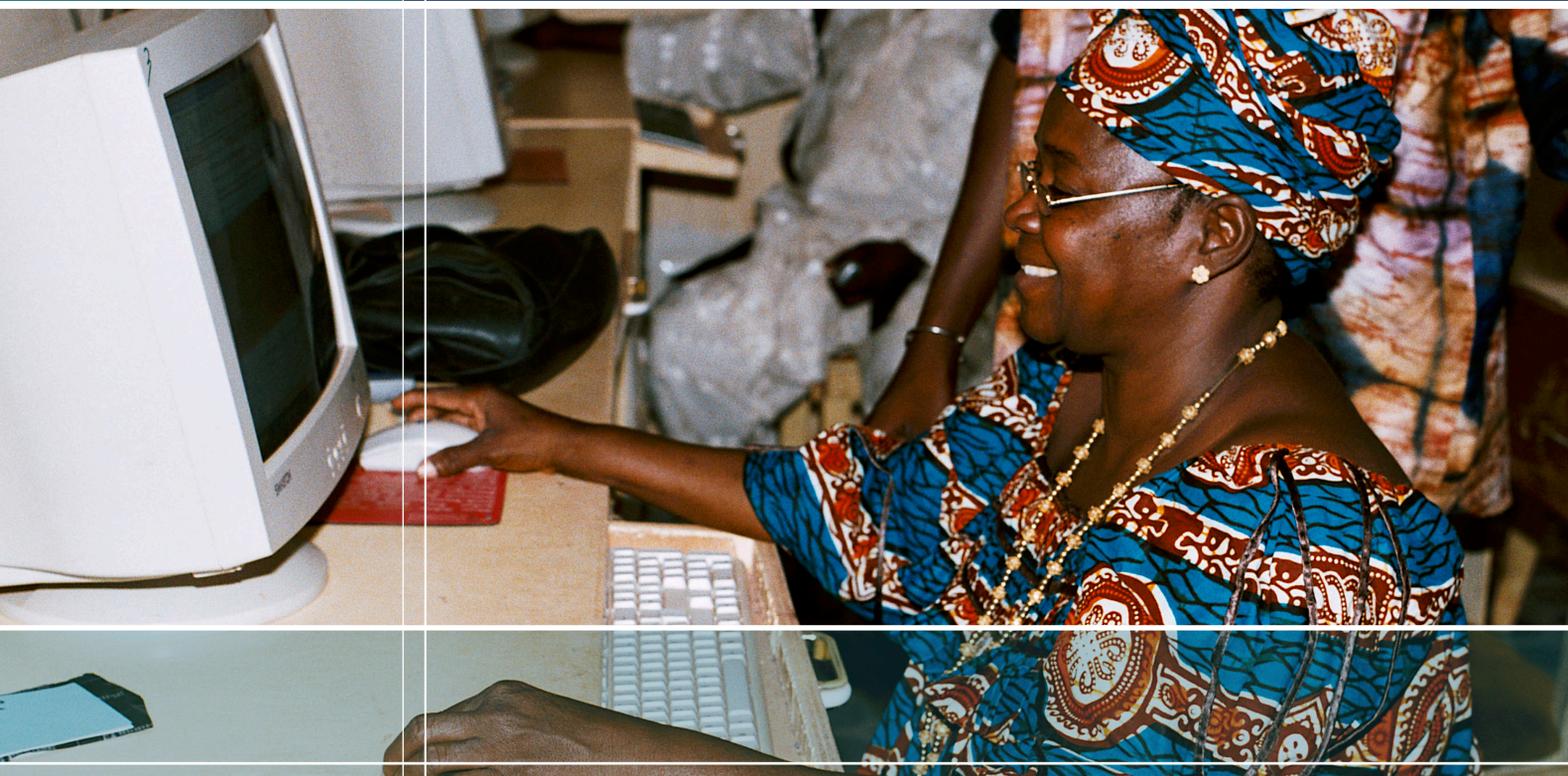


Étudiants à la bibliothèque principale de l'Université de Bir Zeit, en Palestine ; couverture du Guide pour l'allongement de la durée de vie du matériel informatique ancien dans votre bibliothèque.

© UNESCO/Asad Tom



ÉTHIQUE DE L'INFORMATION



ÉTHIQUE DE L'INFORMATION

L'éthique de l'information englobe les aspects déontologiques, juridiques et sociétaux des applications des TIC, la finalité étant la mise en œuvre de la Déclaration universelle des droits de l'homme dans la société de l'information. Le groupe de travail s'efforce de mieux comprendre les impacts des technologies émergentes et de les faire mieux connaître, de stimuler le débat international sur l'éthique de l'information et d'appuyer l'élaboration de directives dans ce domaine. En recensant les tendances nouvelles, il s'efforce de venir en aide aux responsables politiques dans le cadre de l'élaboration de réponses appropriées à l'évolution de l'utilisation et des applications sociales des TIC et de leurs contenus.



Andrejs Vasiljevs

*Président du Groupe de travail
sur l'éthique de l'information*

M. Andrejs Vasiljevs (Lettonie; andrejs@tilde.lv) est membre du Bureau du Conseil intergouvernemental du Programme Information pour tous et Président du Groupe de travail sur l'éthique de l'information. Il est cofondateur et Président de Tilde - société européenne de premier plan en matière de technologies linguistiques, spécialisée dans la traduction automatique et d'autres technologies intéressant les langues les moins répandues. M. Vasiljevs joue un rôle actif dans le développement d'une société de l'information inclusive en Lettonie en sa qualité de Vice-Président de l'Association lettone des technologies de l'information et de la communication et dans le cadre de sa participation aux programmes axés sur la société du savoir de la Commission nationale de Lettonie pour l'UNESCO. Il s'intéresse tout particulièrement à l'exploitation des technologies pour lever les obstacles linguistiques et favoriser la diversité des langues utilisées dans le cyberspace. Il est également membre de la Commission de la langue officielle de Lettonie et du Conseil d'administration de l'Association européenne des ressources linguistiques.

EXPERTS NATIONAUX DÉSIGNÉS PAR LES ÉTATS MEMBRES POUR SIÉGER AU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ÉTHIQUE DE L'INFORMATION EN 2012

BULGARIE

Mme Zlatina Nikolova
Experte principale en matière de technologies de l'information et de la communication au Ministère des transports

CHINE

Professeur Fang Wang
Université de Nankai

ÉTHIOPIE

M. Motuma Temesgen Dessisa
Chef du Bureau chargé des questions liées à la communication pour le gouvernement

Mme Haimanot Zeleke Workineh
Directrice de la Direction des services de l'information du Bureau des questions de communication du gouvernement

GUATEMALA

M. Moisés Jerez
Doyen de la Faculté des sciences de la communication de l'Université Mariano Galvez du Guatemala

Mme Miriam F. Ramirez Pinto De Galvez
Professeur, University of the Valley of Guatemala

HONGRIE

M. László Ropolyi
Maître de conférences au Département d'histoire et de philosophie des sciences, Université Eötvös (Budapest)

IRAN

M. Sirous Alidousti
Directeur de l'Institut iranien des recherches en matière de sciences et de technologies de l'information au Ministère de la science, de la recherche et de la technologie

LESOTHO

Docteur Percy Mangoela
Membre du Comité de la communication et de l'information et Président de l'Autorité de la communication du Lesotho

PAKISTAN

M. Javed Akhtar
Directeur adjoint au Ministère de l'information et de la radio-télévision

POLOGNE

M. Wojciech Wozniak
Directeur et archiviste aux Archives numériques nationales

SLOVAQUIE

Professeur Ludovít Molnár
Professeur à la Faculté d'informatique et des technologies de l'information de l'Université de technologie slovaque

THAÏLANDE

Mme Usanee Sritanyarat
Directrice exécutive du Bureau des affaires étrangères au Ministère des affaires étrangères

UKRAINE

M. Vladimir Gritsenko
Directeur du Centre international de recherche et de formation pour les technologies et les systèmes d'information de l'Académie nationale des sciences d'Ukraine et du Ministère de l'éducation et des sciences d'Ukraine

VENEZUELA

Mme Ximena González Broquen
Philosophe et chercheuse en politique et Directrice du Centre pour l'étude des transformations sociales, de la science et du savoir à l'Institut vénézuélien pour la recherche scientifique

PROJETS DU PIPT

PROJETS FAISANT L'OBJET D'UNE PRÉSENTATION

- ▶ Activités menées par le PIPT au plan international en matière d'éthique de l'information
 - Réunion d'experts en matière d'éthique de l'information (Mauritanie, 2011)
 - Grande Orientation C10 du SMSI : réunion sur l'éthique de l'information et le cyberspace : liberté et sécurité, respect de la vie privée, malveillance et intention de nuire, droits de propriété (Genève, 2011)
 - Atelier sur « l'éthique de l'information et la gouvernance de l'Internet : identité, conception, données et préservation » tenu dans le cadre du septième Forum sur la gouvernance de l'Internet (Azerbaïdjan, 2012)
 - ▶ Activités relatives à l'éthique de l'information menées en Afrique
 - Séminaire de haut niveau sur l'éthique de l'information et l'administration en ligne (Afrique du Sud, 2009)
 - Enseignement de l'éthique de l'information en Afrique : état actuel, perspectives et défis (Botswana, 2010)
 - Atelier de formation sur l'éthique de l'information et l'administration en ligne (Afrique du Sud, 2010)
 - ▶ Manuel sur l'infoéthique à l'intention des responsables politiques (international, 2013)
 - ▶ Réunion mondiale d'experts sur les aspects éthiques de la société de l'information tenue à Riga (Lettonie, 2013)
 - ▶ Safe and Secure Youth.Net (L'Internet sûr et sécurisé pour les jeunes) (Macédoine, 2013)
 - ▶ Conférence internationale sur la théorie et la pratique de la gouvernance électronique (Corée du Sud, 2013)
- ## AUTRES ACTIVITÉS
- ▶ Réunion régionale Asie-Pacifique sur la dimension éthique de la société de l'information (Viet Nam, 2008)
 - ▶ Forum sur le droit de toute personne d'accéder aux documents la concernant (Habeas Data) (Philippines, 2008)
 - ▶ Première Conférence sur l'infoéthique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Amérique latine et Caraïbes, 2009)
 - ▶ Série d'ateliers sur l'éthique de l'information (Russie, Ukraine, 2009-2012)
 - ▶ « Nouveaux enjeux éthiques en matière de science et de technologie » dans le cadre de la huitième session ordinaire de la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST) (Slovaquie, 2013)

ACTIVITÉS MENÉES PAR LE PIPT AU PLAN INTERNATIONAL EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE DE L'INFORMATION

Promotion de réunions et de débats internationaux sur l'infoéthique à l'échelle mondiale

Le PIPT a pris part à un certain nombre d'activités visant à stimuler le débat international sur l'éthique de l'information. Dans cette optique, des réunions ont été organisées dans un certain nombre de régions de l'UNESCO.

Le 18 mai 2011, à Genève, dans le cadre du Forum du SMSI, une session intitulée « L'éthique de l'information et le cyberspace : liberté et sécurité, respect de la vie privée, malveillance et intention de nuire, droits de propriété » a été organisée par l'UNESCO. Un groupe d'experts issus du monde universitaire, de la société civile et du secteur intergouvernemental y ont participé. En outre, des participants virtuels représentant des organisations internationales, des ONG et le monde universitaire ont suivi la session. Elle a donné lieu à un débat éclairant sur les diverses manières dont les évolutions dans l'élaboration, l'utilisation et l'application des technologies de l'information et de la communication contribuent à des changements sociétaux dynamiques qui ne sont pas encore bien compris. Ces interactions modifient notre appréhension des caractéristiques propres à l'être humain ainsi que nos perceptions de la technologie et les relations que nous entretenons avec elles.

Le 30 septembre 2011, l'UNESCO et la Commission écologique pour l'Afrique (CEA) ont organisé un atelier sur les conséquences imprévues de la participation à l'environnement numérique. Il s'est tenu à Nairobi (Kenya) dans le cadre du Forum sur la gouvernance de l'Internet. Le débat a été mené avec conviction par un groupe d'experts issus du monde universitaire, de la société civile et d'instances responsables de

■ INFORMATIONS GÉNÉRALES

PORTÉE : internationale

RÉGION : Afrique, États arabes, Europe, Amérique latine et Caraïbes, Asie-Pacifique

PAYS : Azerbaïdjan, Kenya, Lettonie, Mauritanie, Suisse

ANNÉES : 2011-2012

PARTENAIRES :

- Commission économique pour l'Afrique (CEA)
- Forum sur la gouvernance de l'Internet
- Forum du SMSI
- Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO)
- Commission mauritanienne pour l'éducation, la culture et les sciences
- Ministère des affaires étrangères de Lettonie

RESSOURCES :

- Code d'éthique pour la société de l'information
- Fiche d'information « L'UNESCO et l'éthique de l'information »



l'élaboration de politiques en Afrique. Les défis que constituent le détournement de ressources, la confiance et la sécurité, les déchets électroniques et la diversité linguistique, ou encore la survie des langues ont été traités.

En outre, le Bureau de l'UNESCO à Rabat et l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO), en coopération avec

RENCONTRES ORGANISÉES DANS DIVERSES RÉGIONS DU MONDE SUR LE THÈME DE L'ÉTHIQUE DE L'INFORMATION

2010



NAIROBI, KENYA

30 septembre

Session sur les conséquences imprévues de la participation à l'environnement numérique (UNESCO et Forum sur la gouvernance de l'Internet)

2011

GENÈVE,
SUISSE

18 mai

Éthique de l'information et cyberspace : liberté et sécurité, respect de la vie privée, malveillance et intention de nuire, droits de propriété



CHRONOLOGIE DES PRINCIPAUX ATELIERS, SÉMINAIRES ET SESSIONS TENUS SOUS L'ÉGIDE DU PIPT CES DERNIÈRES ANNÉES



BAKOU, AZERBAÏDJAN

6 novembre

Éthique de l'information et
gouvernance de l'Internet :
identité, conception, données
et préservation (UNESCO et
Forum sur la gouvernance de
l'Internet)

2012

2013

NOUAKCHOTT, MAURITANIE

14-16 novembre

Réunion d'experts sur les
dimensions éthiques de
la société de l'information
dans l'optique de la liberté
d'expression et des droits
de l'homme



RIGA, LETTONIE

16-17 octobre

Réunion d'experts
sur les aspects
éthiques de
la société de
l'information



Consultation régionale
organisée par le
PIPT sur l'éthique
de l'information à
l'intention des États
arabes (Mauritanie,
2011)

© UNESCO/ISESCO/
El Mahjoub Bensaid



la Commission mauritanienne pour l'éducation, la culture et les sciences, ont organisé une réunion d'experts sur les dimensions éthiques de la société de l'information dans l'optique de la liberté d'expression et du respect des droits de l'homme. Cette réunion a eu lieu à Nouakchott (Mauritanie) du 14 au 16 novembre 2011. Des experts de premier plan venus d'Algérie, de Mauritanie, du Maroc et de Tunisie ont examiné les politiques législatives et institutionnelles actuelles dans l'optique de la promotion de la liberté d'expression et des droits de l'homme sur les réseaux d'information. En outre, les interconnexions entre liberté d'expression et responsabilité éthique ont été examinées.

En conjonction avec la CEA, le PIPT a organisé une session thématique sur l'éthique de l'information et la gouvernance de l'Internet à Bakou

(Azerbaïdjan). Intitulée « L'éthique de l'information et la gouvernance de l'Internet : identité, conception, données et préservation » elle s'est tenue le 6 novembre 2012 dans le cadre du septième Forum annuel sur la gouvernance de l'Internet. Des experts issus d'instances responsables de l'élaboration de politiques, du monde universitaire et du secteur privé ont contribué à ce débat, enrichi par une session interactive qui a réuni des participants présents sur place et d'autres participants en ligne.

La réunion mondiale d'experts sur les aspects éthiques de la société de l'information tenue à Riga (Lettonie) en 2013 a été un autre événement marquant compte tenu de la priorité accordée par le PIPT à l'éthique de l'information. On trouvera plus de détails sur cette réunion dans une autre section du présent rapport, ci-après.

ACTIVITÉS RELATIVES À L'ÉTHIQUE DE L'INFORMATION MENÉES EN AFRIQUE

Activités liées à la planification et à la mise en œuvre de systèmes et de services d'administration en ligne en Afrique subsaharienne

Dans le cadre du PIPT, l'UNESCO a appuyé et coorganisé diverses activités touchant l'éthique de l'information en Afrique. L'éthique de l'information est le thème de la Grande Orientation C10 du Sommet mondial sur la société de l'information, car il s'agit d'un élément essentiel pour l'édification d'une société de l'information inclusive, axée sur le développement et centrée sur l'individu. Compte tenu du fait que l'Afrique est la région dans laquelle on enregistre le taux de croissance le plus élevé de la pénétration de l'Internet au moyen de dispositifs mobiles, il est particulièrement important d'y stimuler le débat pour sensibiliser toutes les strates de la société africaine à l'éthique de l'information. Cette question doit demeurer au cœur des débats et devrait être une composante clé dans le cadre de l'élaboration, de l'examen et de la mise en œuvre de stratégies nationales en matière d'information et de savoir.

En février 2007, la première Conférence africaine sur l'éthique de l'information a eu lieu à Tshwane, en Afrique du Sud. Les participants sont convenus de constituer un réseau de professionnels s'intéressant de près à l'éthique de l'information dans une perspective africaine, le Réseau africain pour l'éthique de l'information, et de contribuer à la réalisation des objectifs détaillés dans la Déclaration de Tshwane sur l'éthique de l'information en Afrique, qui a été rendue publique en cette occasion.

Avec l'appui du Gouvernement sud-africain, l'UNESCO a organisé un séminaire de haut niveau sur l'éthique de l'information et l'administration en ligne, qui a été suivi d'un atelier de formation,

■ INFORMATIONS GÉNÉRALES

PORTÉE : régionale

RÉGION : Afrique

PAYS : Afrique du Sud, Botswana, Ghana, Kenya, Namibie, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe

ANNÉES : 2007-2013

PARTENAIRES :

- Réseau africain pour l'éthique de l'information
- Centre d'excellence pour l'éthique de l'information
- University of Pittsburgh School of Information Sciences Institute for Information Ethics and Policy (États-Unis)
- Université de Pretoria (Afrique du Sud)
- University of Wisconsin-Milwaukee (États-Unis d'Amérique)
- Gouvernement sud-africain : Commission nationale présidentielle sur la société et le développement de l'information
- Centre international pour l'éthique de l'information (Université des médias, Stuttgart, Allemagne)

RESSOURCES :

- Site Web du Réseau africain pour l'éthique de l'information
- Éthique de l'information en Afrique: activités passées, présentes et futures (2007-2010), par Rafael Capurro
- Déclaration de Tshwane
- L'UNESCO et les dimensions éthiques de la société de l'information



Participants au Séminaire de haut niveau sur l'éthique de l'information et l'administration en ligne (Afrique du Sud, 2009)

© Réseau africain pour l'éthique de l'information



du 23 au 26 février 2009 [Tshwane (Afrique du Sud)]. Quarante participants venus de 14 pays d'Afrique (Botswana, Burundi, Érythrée, Ghana, Lesotho, Malawi, Mozambique, République d'Afrique du Sud, République démocratique du Congo, Sénégal, Swaziland, Union des Comores et Zambie) ont assisté à cet atelier. Il avait été coorganisé avec une équipe d'établissements universitaires internationaux de première importance, spécialisés dans le domaine de l'éthique de l'information, notamment le Centre international pour l'éthique de l'information (Allemagne), la University of Wisconsin-Milwaukee (États-Unis d'Amérique) et l'Université de Pretoria (Afrique du Sud), avec le concours d'autres spécialistes chefs de file de l'action menée dans le domaine de l'administration en ligne.

Un an plus tard, une autre conférence internationale du même type a été organisée par le Réseau africain pour l'éthique de l'information en coopération avec l'UNESCO au Botswana. Cette conférence, « L'enseignement de l'éthique de l'information en Afrique : état actuel, perspectives et défis », s'est déroulée dans l'enceinte de l'Université du Botswana les 6 et 7 septembre 2010, à Gaborone. Les débats ont porté principalement sur la recherche et l'élaboration future de programmes axés sur l'éthique de l'information en Afrique. Quarante-cinq experts venus d'Afrique et d'Amérique du Nord et d'Europe y ont participé. Plusieurs représentants d'universités africaines (Afrique du Sud, Ghana, Kenya, Namibie, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, Zambie et Zimbabwe) ont apporté des éclairages sur le débat mené au sein de leurs établissements respectifs au sujet de l'éthique de

l'information. La nécessité de mettre en place des programmes spécialisés en Afrique a été présentée du point de vue des gouvernements, du secteur privé, d'organisations non gouvernementales et de l'UNESCO. Cette conférence a abouti à la publication d'une feuille de route pour l'élaboration du premier programme d'éthique de l'information jamais conçu en Afrique.

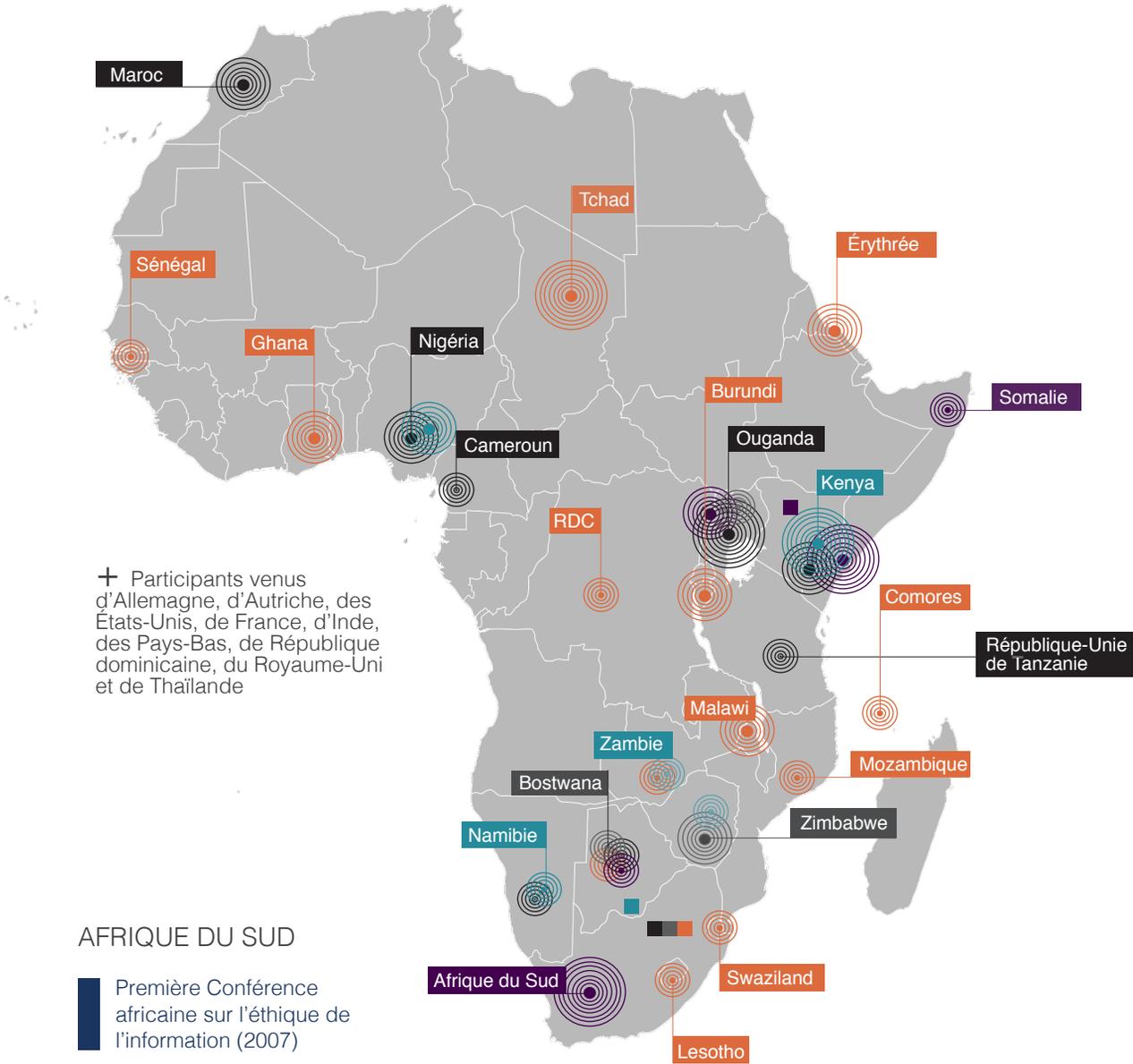
Cet objectif a été précisé plus avant en 2011, dans le cadre d'un autre atelier qui s'inscrivait dans les activités menées par le Réseau et l'UNESCO. Les 4 et 5 juillet, à Pretoria (Afrique du Sud), un atelier consacré à la recherche en matière d'éthique de l'information a été organisé conjointement par la University of Wisconsin-Milwaukee (États-Unis), le Centre international pour l'éthique de l'information (Allemagne), l'Université du Zululand, l'Université du Botswana et l'Université de Pretoria.

En 2012, les activités menées par le Réseau ont conduit à la création officielle du Centre africain d'excellence pour l'éthique de l'information, le 17 mai. La mission du Centre consiste à mener une réflexion sur les activités menées en matière d'éthique de l'information et sur l'histoire de ce concept. L'un de ses principaux objectifs est l'élaboration d'un programme pour l'enseignement de l'éthique de l'information sur le continent africain.

Plus tard en 2012, sous l'égide de l'UNESCO et du Centre africain d'excellence pour l'éthique de l'information, avec le concours de l'Université de Pretoria (Afrique du Sud), du Ministère des communications d'Afrique du Sud, de la University of Wisconsin-Milwaukee (États-Unis), du Centre

PARTICIPANTS EN AFRIQUE

Pays ayant participé au cinq rencontres consacrées à l'éthique de l'information entre 2007 et 2012 en Afrique du Sud, au Botswana et au Kenya



AFRIQUE DU SUD

- Première Conférence africaine sur l'éthique de l'information (2007)
- Séminaire et atelier de formation de haut niveau sur l'éthique de l'information et l'administration en ligne (2009)
- Atelier de recherche sur l'éthique de l'information (2011)

BOTSWANA

- Conférence sur le thème « Enseignement de l'éthique de l'information en Afrique : état actuel, perspectives et défis » (2010)

KENYA

- Atelier sur les questions liées à l'éthique de l'information en Afrique (2012)

international d'éthique de l'information (Allemagne) et de la Fondation Capurro Fiek, la troisième conférence du Réseau africain pour l'éthique de l'information a été organisée. Un atelier préalable à la conférence et la conférence proprement dite ont eu lieu à Pretoria, du 3 au 7 septembre. Dans le cadre de l'atelier, il a été débattu de l'élaboration d'un projet d'enseignement de l'éthique de l'information dans les universités africaines. Lors de la conférence, un autre thème central a été l'éthique de l'information et l'utilisation des médias sociaux par les jeunes Africains.

Outre qu'il se consacre à l'animation du débat sur l'éthique de l'information au niveau régional, le Réseau contribue à l'examen de l'action menée au titre de la Grande Orientation C10 du SMSI. En réalisant des études de cas sur la manière dont il est possible de traiter les dimensions éthiques de l'information, il stimule la recherche dans ce domaine. Dans le cadre des travaux qu'il a menés après 2013, le Centre africain d'excellence pour l'éthique de l'information a lui-même entrepris une

étude de faisabilité destinée à déterminer la viabilité de son projet de devenir un institut de catégorie 2 de l'UNESCO.

Un certain nombre d'autres activités sont en cours ou prévues dans le domaine de l'éthique de l'information. À titre d'exemple, en 2013, le PIPT a pris la tête des efforts menés pour diffuser des contenus sur ce thème dans le cadre de la coopération entre l'iTunes University et l'UNESCO. Par ce canal, les documents en accès libre seront disponibles sous la forme d'une université ouverte.



Première Conférence africaine sur l'éthique de l'information (Afrique du Sud, 2007)

© Réseau africain pour l'éthique de l'information

CENTRE AFRICAIN D'EXCELLENCE POUR L'ÉTHIQUE DE L'INFORMATION

Le Centre a été établi au sein du Département des sciences de l'information de l'Université de Pretoria le 17 mai 2012. Il est l'aboutissement d'une série d'activités et de rencontres auxquelles ont participé diverses parties prenantes impliquées dans la défense de l'éthique de l'information.

L'objectif du Centre est de mener une réflexion sur les activités menées en Afrique au sujet de l'éthique de l'information et sur les antécédents en la matière, en contribuant aux recherches consacrées à ce sujet et en permettant la constitution de réseaux avec d'autres universitaires spécialisés dans ce domaine.

L'un des principaux objectifs du Centre est l'élaboration d'un programme d'enseignement de l'éthique de l'information en Afrique. Au cours de ses trois premières années d'existence, le Centre s'est employé à élaborer une structure pour ce programme et à le mettre progressivement en œuvre dans plusieurs universités d'Afrique. Un groupe de plus de 30 universitaires originaires de divers pays collaborent à l'exécution de ce projet pilote.

CODE D'ÉTHIQUE DU PIPT POUR LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

Le Conseil intergouvernemental du Programme Information pour tous de l'UNESCO, Attaché au plein respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales proclamés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et d'autres instruments juridiques universellement reconnus,

Rappelant le Préambule de l'Acte constitutif de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), qui souligne la nécessité «d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion »,

Reconnaissant le rôle central joué par l'UNESCO dans la promotion de sociétés du savoir à dimension humaine, inclusives, et privilégiant le développement, comme convenu lors du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), ainsi que dans le respect de l'idéal de paix et la préservation des valeurs fondamentales que sont la liberté, l'égalité, la solidarité, la tolérance, le partage des responsabilités,

Conscient du caractère multiforme de la société de l'information, en ce qui concerne plus particulièrement l'inclusivité, l'accessibilité, la promotion du bien commun et la protection des données personnelles et de la vie privée, ainsi que de la nécessité de prendre les mesures appropriées, notamment préventives, déterminées par la loi, pour empêcher les utilisations abusives des TIC, par exemple les actes délictueux dictés par le racisme, la discrimination raciale et la xénophobie, ainsi que l'intolérance, la haine et la violence qui en résultent, de même que toutes les formes de maltraitance des enfants, en particulier la pédophilie et la pornographie infantile, ainsi que la traite et l'exploitation d'êtres humains,

Soulignant que les principes éthiques ont une pertinence pour toutes les parties prenantes de la société de l'information, prises collectivement ou individuellement, et que la présence et la mise en œuvre de ces principes à tous les niveaux sont essentielles pour l'édification d'une société de l'information ouverte à tous,

Convient d'un ensemble de valeurs et de droits et obligations fondamentaux pour la société de l'information qui doivent guider les actions entreprises et recueillir l'adhésion des membres de cette société :

1. L'Internet devrait être reconnu en tant que service public essentiel pour l'édification d'une société du savoir à dimension humaine, solidaire et privilégiant le développement et en tant qu'élément capital pour promouvoir l'exercice et la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales universellement reconnus ;
2. Toute personne, où qu'elle vive et quels que soient son sexe, son niveau d'instruction, sa religion ou sa condition sociale, devrait pouvoir recueillir les bienfaits de l'Internet. Toute personne devrait pouvoir se connecter, accéder, choisir, produire, communiquer, innover et partager l'information et le savoir sur l'Internet ;
3. L'accès abordable à l'Internet devrait devenir un outil de développement, de cohésion sociale et d'épanouissement des potentialités de chacun. La participation active à la vie publique par le recours à l'Internet devrait se déployer sur une base non discriminatoire ;

4. Il faut rendre l'information disponible, accessible et abordable pour tous les groupes linguistiques, culturels et sociaux et pour les deux sexes, y compris les personnes ayant des handicaps physiques, sensoriels ou cognitifs, et celles qui parlent des langues minoritaires. Les TIC serviront à réduire la fracture numérique et à mettre la technologie et ses applications au service de l'inclusion ;
5. Les normes technologiques et méthodologiques, les solutions d'accès, la portabilité et l'interopérabilité permettront l'accès le plus large aux contenus et à leur production et encourageront l'évolution et l'amélioration de l'Internet afin de favoriser l'inclusion et faire disparaître certaines formes de discrimination ;
6. La création, la préservation et le traitement des contenus éducatifs, culturels et scientifiques sous forme numérique devraient être encouragés pour faire en sorte que toutes les cultures puissent s'exprimer et avoir accès à l'Internet dans toutes les langues, y compris les langues autochtones et minoritaires ;
7. Toute personne doit jouir de la liberté d'association sur l'Internet et de réunion faisant appel aux TIC. Les États membres doivent prendre des mesures préventives contre la surveillance des réunions et des associations dans la sphère numérique ;
8. Les États membres et leurs parties prenantes respectives devraient prendre toutes les mesures nécessaires pour asseoir la confiance en l'Internet en assurant la sécurité, la fiabilité et la stabilité des applications et services critiques et d'emploi généralisé ;
9. Les États membres devraient encourager et accroître la disponibilité de l'information dans le domaine public et reconnaître et faire respecter le droit d'accès en ligne universel aux documents publics et dossiers administratifs, notamment l'information qui présente un intérêt pour les citoyens et qui devrait donc être placée dans le domaine public et diffusée en ligne selon des modalités qui en facilitent l'accès et sur des formats compatibles et ouverts ;
10. L'initiation aux médias et la maîtrise de l'information sont des conditions fondamentales de l'accès à l'innovation, de l'exercice des droits culturels et du droit à l'éducation par l'intermédiaire des TIC. Il est essentiel de veiller à ce que tous les groupes d'utilisateurs aient les connaissances et les compétences dont ils ont besoin pour agir et opérer des choix fondés sur un consentement clair et éclairé en faisant appel aux TIC et à l'Internet afin de devenir des membres pleinement responsables de la société de l'information ;
11. La liberté d'expression, de participation et d'interaction sur l'Internet est un droit qui ne devrait souffrir aucune restriction, si ce n'est dans les circonstances définies de façon précise en vertu de lois internationalement reconnues et de normes universelles relatives aux droits de l'homme ;
12. Toute personne a un droit à la protection de ses données personnelles et de sa vie privée sur l'Internet. Les utilisateurs doivent être protégés contre le stockage illicite, l'utilisation irrégulière ou la divulgation non autorisée de leurs données personnelles et contre l'intrusion dans leur vie privée ;
13. Toutes les parties prenantes s'emploieront ensemble à lutter contre les utilisations irrégulières des TIC, les atteintes aux données personnelles et à la vie privée et la violation des droits de l'homme sur l'Internet, en combinant les mesures législatives, l'éducation des utilisateurs, notamment en matière d'utilisation des médias et de maîtrise de l'information, les mesures d'autorégulation et de corégulation et les solutions techniques, sans pour autant entraver la libre circulation de l'information ;





14. Les États membres devraient appliquer des mesures préventives et coordonner leurs stratégies pour assurer la sécurité sur l'Internet et la protection de la société contre la cybercriminalité, notamment contre les actes dictés par le racisme, la discrimination raciale et la xénophobie, ainsi que l'intolérance, la haine et la violence qui en résultent, de même que toutes les formes de maltraitance des enfants et de trafic et d'exploitation d'êtres humains ;

15. Tous les membres de la société de l'information, pris collectivement ou individuellement, devraient être libres de concevoir et de distribuer de nouveaux contenus et applications pour l'Internet. Il faut promouvoir la concurrence en matière de services, de contenus et d'applications pour l'Internet. Les normes techniques de base utilisées sur l'Internet doivent toujours être ouvertes pour permettre l'interopérabilité et l'innovation ;

16. Les États membres devraient favoriser l'utilisation de l'Internet pour renforcer l'efficacité de la démocratie et des institutions démocratiques, en créant des possibilités de délibération publique effective et de participation au processus démocratique et en favorisant la transparence, la responsabilisation, la réactivité, l'engagement, l'inclusivité, l'accessibilité, la participation, la subsidiarité et la cohésion sociale ;

17. La propriété intellectuelle des produits de la création dans un environnement numérique doit être inscrite dans la législation sur les droits de propriété intellectuelle et sera protégée par cette législation. Il ne faut pas donner un aval à la copie et à la distribution non autorisées de matériels protégés par des droits de propriété. L'application des conventions internationales sur la propriété intellectuelle devrait se fonder sur le juste équilibre entre les intérêts des détenteurs de droits et ceux du public ;

18. Les États membres sont tenus de mettre en place un environnement juridique inclusif, pertinent et actualisé propre à assurer le développement de la société de l'information.

MANUEL : DIMENSIONS ÉTHIQUES ET SOCIÉTALES DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

En 2013, pour marquer le 10^e anniversaire de l'adoption du Plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), l'UNESCO, en coopération avec l'Union internationale des télécommunications (UIT), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), a accueilli la première réunion d'examen SMSI + 10. En leur qualité de facilitateurs de la mise en œuvre de la Grande Orientation sur les dimensions éthiques de la société de l'information, le Secteur des sciences sociales et humaines et le Secteur de la communication et de l'information y ont présenté un rapport sur les défis éthiques et sociétaux associés à la société de l'information.

Pour qu'il soit accessible au plus grand nombre possible de dirigeants mondiaux, membres de gouvernement au plus haut niveau, représentants du secteur privé et de la société civile et autres parties prenantes, un manuel pratique a été publié par l'Organisation la même année. Facile à utiliser et orienté vers l'action, il a été produit à l'intention de tout un éventail d'acteurs du secteur, en particulier les professionnels qui travaillent dans les gouvernements ou qui analysent et formulent des politiques depuis l'extérieur.

Ce manuel résume les principaux défis éthiques et sociétaux que pose la société de l'information dans l'optique de la grande orientation du SMSI concernée et présente en guise d'illustration des études de cas conçues pour articuler ces enjeux sur des exemples puisés dans

la vie réelle, sur le terrain et au sein du réseau de praticiens. Chaque étude de cas suit une structure identique: l'accent est mis sur les questions contemporaines, leurs aspects éthiques sont examinés et plusieurs optiques et approches possibles sont proposées, que les responsables politiques peuvent utiliser dans le cadre de leur évaluation de ces divers défis et pour déterminer les réponses qu'il convient d'y apporter compte tenu du contexte dans lequel ils agissent et de leurs objectifs en matière de politiques publiques, dans le respect des principes internationaux en matière de droits de l'homme. Afin d'obtenir de multiples points de vue sur chacun des enjeux examinés, il a été demandé à des parties prenantes du gouvernement, à des professionnels du secteur, à des universitaires et à des représentants de la société civile possédant les compétences visées de faire parvenir des communications et des commentaires en retour. Les études de cas ont été sélectionnées sur la base d'un ensemble de critères incluant la représentation géographique et la pertinence par rapport aux objectifs d'ensemble de cette entreprise. On s'est attaché à inclure des études de cas réalisées en Afrique et aux Caraïbes.

Outre les avantages directs qu'il présente pour ses utilisateurs potentiels parmi les responsables politiques et dans d'autres sphères d'activité, ce manuel sert également une ambition plus vaste, à savoir sensibiliser au débat en cours au sujet des aspects éthiques et des enjeux pratiques associés à la société de l'information et stimuler ce type de réflexion.

RÉUNION D'EXPERTS INTERNATIONAUX SUR LES ASPECTS ÉTHIQUES DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION À RIGA

Des participants venus du monde entier ont adopté un ensemble de directives sur les enjeux liés à l'éthique de l'information

Le développement rapide de l'Internet et des autres technologies de l'information et de la communication a apporté des transformations profondes et suscite des défis éthiques sans précédent. La Réunion mondiale d'experts, tenue à Riga (Lettonie) les 16 et 17 octobre 2013, a constitué une étape importante dans le cadre des efforts menés par le Programme Information pour tous de l'UNESCO pour sensibiliser aux défis sociétaux et éthiques que pose la société de l'information, les recenser et les examiner.

Cette réunion était organisée par le PIPT, en coopération avec le Gouvernement letton – par l'entremise de son Ministère des affaires étrangères et de son Ministère de la protection de l'environnement et du développement régional – et avec la Commission nationale de Lettonie pour l'UNESCO.

Elle a été l'occasion pour les experts présents de passer en revue les tendances nouvelles et émergentes en matière de société de l'information et de réexaminer les conclusions arrêtées lors de précédentes réunions, parmi lesquelles le Forum de l'UNESCO sur le thème « Vers des sociétés du savoir pour la paix et le développement durable », tenu à Paris en février 2013, la Conférence de Sakhaline sur l'Internet et les transformations socioculturelles dans la société de l'information (organisée sous les auspices du PIPT et tenue en Fédération de Russie en septembre 2013), la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique sur les dimensions

■ INFORMATIONS GÉNÉRALES

PORTÉE : régionale

RÉGION : Europe

PAYS : Lettonie

ANNÉE : 2013

PARTENAIRES :

- Ministère des affaires étrangères letton
- Ministère de la protection de l'environnement et du développement régional de Lettonie
- Commission nationale de Lettonie pour l'UNESCO

RESSOURCES :

- Principes directeurs de Riga sur l'éthique dans la société de l'information
- Site Web de la réunion



éthiques de la société de l'information, tenue au Viet Nam en 2008, ainsi que d'autres manifestations sur le même thème organisées par le PIPT en Afrique et en Europe ces dernières années.

L'un des principaux résultats de la réunion de Riga a été l'adoption d'un ensemble de directives élaborées sur la base du consensus qui s'est fait jour au fil de nombreuses réunions régionales et internationales. Ces directives s'inspirent également des éclairages apportés et des enseignements tirés au gré de diverses expériences nationales et transnationales



Cette réunion a été très fructueuse, puisqu'elle a donné lieu à un débat stimulant sur toute une gamme d'enjeux éthiques liés à la société de l'information. Les discussions ont été les reflets des besoins aussi divers que pressants qui sont ceux des utilisateurs de l'Internet. Nous devons tirer profit de la dynamique créée à Riga pour diffuser ces principes directeurs et lancer des projets nationaux et régionaux dans cette optique.

*Docteur Andrejs Vasiljev,
Président du Groupe de travail du PIPT sur
l'éthique de l'information*

Participants à la
Réunion mondiale
d'experts tenue à Riga
(Lettonie) en octobre
2013

© Ministère des affaires
étrangères letton



et de résultats d'activités de recherche.

Elles soulignent qu'il est important de promouvoir un accès équitable et des processus multipartites inclusifs, le respect de la liberté d'expression et l'ensemble des droits de l'homme, tant en ligne que hors ligne. Elles relient également les dimensions éthiques de la société de l'information aux enjeux tels que l'inclusion sur le plan social et économique, la paix et la sécurité, ou encore la viabilité de l'environnement, mettant ainsi en relief leur pertinence pour ce qui est de la réalisation des objectifs de développement arrêtés au plan international.

Les participants à cette réunion ont également approfondi leur réflexion sur les thèmes importants abordés dans le Manuel sur l'éthique de l'information à l'intention des décideurs, ressource qui a pour objet de permettre aux responsables politiques de répondre plus rapidement et de façon plus éclairée aux innovations technologiques et à leurs incidences sur le plan social. Les directives et le Manuel sont des ressources essentielles qui contribuent à traduire les valeurs sociétales que véhiculent l'ère de l'information en principes et en pratiques qui puissent guider les individus et les gouvernements au XXI^e siècle.

PRINCIPES DIRECTEURS DE RIGA SUR L'ÉTHIQUE DANS LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

Réunion mondiale d'experts sur les aspects éthiques de la société de l'information
Riga (Lettonie), 16-17 octobre 2013

Nous, participants à la Réunion mondiale d'experts sur les aspects éthiques de la société de l'information, tenue dans le cadre du Programme Information pour tous à Riga (Lettonie) les 16 et 17 octobre 2013,

Reconnaissant que les technologies de l'information et de la communication (TIC) peuvent, dans une énorme mesure, contribuer à la paix mondiale, au respect des droits de l'homme, au progrès et à la véritable compréhension mutuelle qui sous-tendent le mandat de l'UNESCO et sa vision d'un nouvel humanisme,

Attachés au plein respect, dans le cyberspace, des droits et des libertés fondamentales proclamés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la résolution « La promotion, la protection et l'exercice des droits de l'homme sur l'Internet » adoptée par le Conseil des droits de l'homme (A/HRC/RES/20/8) et d'autres instruments juridiques universellement reconnus,

Convaincus que la Déclaration universelle des droits de l'homme énonce l'ensemble des valeurs et des principes – y compris, notamment, le droit à la liberté d'expression, l'accès universel à l'information, en particulier à celle qui se trouve dans le domaine public, le droit à l'éducation, le droit à la vie privée et le droit de participer à la vie culturelle – qui devraient éclairer les choix éthiques, les pratiques et la prise de décisions dans la société de l'information,

Reconnaissant que les progrès du développement technologique créent également un risque que ne s'enracinent et ne s'exacerbent encore les inégalités existantes, avec de nouvelles formes de tension, de préjudice et d'inéquité, et que les nouvelles formes et nouveaux modes d'interaction et de transformation sociale stimulés par les TIC ont, sur l'architecture des sociétés, un impact et des conséquences qui ne sont pas encore suffisamment conceptualisés,

Reconnaissant que la société de l'information va bien au-delà de son infrastructure, incluant également les relations sociales et les usages facilités et institués par cette dernière, et que ces relations sociales constituent et sont constituées par un ensemble de normes comportementales fondées sur des valeurs et des principes éthiques, y compris le respect de l'autonomie, de la dignité, de l'intégrité et de la vulnérabilité des personnes,

Observant que, sur l'Internet, la liberté d'expression et la vie privée sont menacées par de nouveaux moyens technologiques massifs de surveillance, d'intrusion, d'exclusion et de censure, et reconnaissant que, dans le cyberspace, la liberté, la sûreté et la sécurité sont des valeurs non pas incompatibles, mais complémentaires,

Prenant en compte le « Rapport de l'Équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015 : Réaliser l'avenir que nous voulons pour tous » et reconnaissant la mesure dans laquelle une société de l'information fondée sur des valeurs et des principes éthiques peut aider à définir et à atteindre les

objectifs de développement mondial pour l'après-2015 que sont l'inclusion sociale et économique, la paix, la sécurité et la viabilité de l'environnement,

Rappelant le Code d'éthique pour la société de l'information proposé par le Conseil intergouvernemental du Programme Information pour tous (PIPT),

Appuyant la mise en œuvre du plan d'action que le Conseil exécutif de l'UNESCO a adopté à sa 190^e session dans le document 190 EX/5 Partie I (D), « L'UNESCO et les dimensions éthiques de la société de l'information »,

Rappelant les lignes de la Grande Orientation C10 du SMSI et soulignant que les principes éthiques s'appliquent à tous les acteurs de la société de l'information, collectivement ou individuellement, et que l'existence et l'application, à tous les niveaux, de droits fondamentaux et de principes éthiques sont essentielles pour instaurer une société de l'information inclusive,

Sommes convenus des principes directeurs suivants qu'il faudrait appliquer pour faire respecter les dimensions éthiques de la société de l'information :

1. Affirmer la liberté d'expression comme droit fondamental, et reconnaître et faire en sorte que ce principe s'applique à l'Internet et aux autres usages des technologies de l'information de la même manière qu'il s'applique aux médias traditionnels.
2. Encourager, aux niveaux international, régional et national, une réflexion et un débat sur les enjeux éthiques de la société de l'information et des nouvelles technologies, en particulier dans le cadre du Programme Information pour tous (PIPT) et des travaux de la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST). Il faudrait que cette réflexion et ce débat soient, par nature, interdisciplinaires et interculturels et éclairent les organes décisionnels et consultatifs et toutes les parties prenantes. Il faudrait, en particulier, associer les petits États insulaires en développement, les peuples autochtones, les personnes handicapées et les autres utilisateurs marginalisés, et hiérarchiser les problèmes en fonction des contextes et des besoins nationaux.
3. Appuyer l'utilisation de l'Internet et des TIC pour améliorer l'efficacité de la démocratie et des institutions démocratiques en offrant au public la possibilité de délibérer et de participer effectivement au processus démocratique, et pour promouvoir la transparence, la reddition de comptes, la réactivité, l'inclusion, l'accessibilité, la participation, la subsidiarité et la cohésion sociale.
4. Sensibiliser, en particulier les jeunes, aux incidences éthiques de l'utilisation et du développement des TIC ainsi qu'aux initiatives d'éducation tout au long de la vie qui permettent aux citoyens d'acquérir les qualifications et les compétences requises pour participer activement et en connaissance de cause à la société de l'information. On pourra, à cet égard, envisager de nouveaux paradigmes d'info-éthique et d'info-civisme qui appuieront de nouveaux modes de citoyenneté mondiale intégrant pleinement les médias numériques et les espaces politiques virtuels.
5. Appuyer, tout en tenant compte de la diversité des cultures, la participation équitable des acteurs de toutes les régions du monde au débat sur l'éthique de l'information, et contribuer à l'action menée pour faire connaître, analyser, commenter et relever les défis éthiques de la société de l'information.
6. Promouvoir le dialogue entre les parties prenantes pour assurer, dans les médias sociaux, la protection et le respect des droits de la personne, en particulier des droits à la liberté d'expression et à la vie privée.





7. Partager et promouvoir les meilleures pratiques de respect de la liberté d'expression et de protection de la vie privée.
8. Inciter les décideurs à prendre en considération les principes éthiques qui influent sur les aspects technologiques et sociaux de la société de l'information et sous-tendent certains cadres réglementaires, que ces principes soient ou non consacrés dans les instruments normatifs ou codes de conduite existants.
9. Renforcer l'aptitude des décideurs à identifier et à lever les obstacles afin de faire en sorte que chacun puisse participer effectivement à la société de l'information.
10. Aider à renforcer l'aptitude des décideurs à concevoir de manière éthiquement informée des cadres et des outils de décision fondés sur les droits fondamentaux et les principes éthiques universels.
11. Inviter les décideurs et autres parties prenantes à créer des mécanismes qui permettent de relever les défis que pose la concentration du pouvoir quasi réglementaire au sein d'intermédiaires tels que les réseaux sociaux et d'encadrer le rôle que ces derniers jouent dans la définition de normes de fait qui régissent la consultation et l'échange d'informations.
12. Aider, en facilitant l'analyse des lacunes et des retards qui entravent l'élaboration de politiques face aux défis éthiques de la société de l'information, les décideurs et les parties prenantes à prendre en compte les incidences éthiques des progrès technologiques. Évaluer, par des recherches pluridisciplinaires constantes, les transformations sociales de la société de l'information, y compris les systèmes de savoir et d'éducation et les attitudes et comportements individuels.
13. Sensibiliser davantage les parties prenantes aux questions de viabilité de la société de l'information que pose l'utilisation généralisée des TIC, ainsi qu'à la pollution et aux problèmes de santé causés par l'élimination inappropriée des déchets électroniques, et promouvoir des moyens de réduire la consommation d'énergie et la pollution.
14. Promouvoir des partenariats multipartites afin d'assurer la cohésion sociale et la solidarité numérique en défendant les droits de la personne ; en éradiquant la stigmatisation, la discrimination et la xénophobie ; en prévenant la violence, notamment contre les femmes et les enfants ; et en renforçant l'éthique et la protection de la vie privée en ligne.
15. Comblent le fossé qui existe en matière d'information et de savoir en améliorant l'accès à l'information, en promouvant des programmes de maîtrise des médias et de l'information et d'éthique de l'information pour une utilisation éthiquement informée des TIC, et en accroissant l'offre de contenus de qualité, y compris dans les langues locales.

SAFE AND SECURE YOUTH.NET (L'INTERNET SÛR ET SÉCURISÉ POUR LES JEUNES)

Promouvoir la sécurité en ligne au moyen de la mise en commun de pratiques et d'outils de formation et d'échanges éducatifs entre pairs

En 2013, en coopération avec l'Interactive Education and Resource Network (IMOR), ONG de l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Programme Information pour tous a apporté son appui au projet Safe and Secure Youth. Net (l'Internet sûr et sécurisé pour les jeunes), initiative de renforcement des capacités axée sur les jeunes.

Dans le cadre du projet en question, des ateliers techniques destinés aux jeunes ont été organisés dans 12 grandes villes, villes et villages, dont plus de 500 jeunes hommes et femmes ont bénéficié. Le projet a accordé la priorité aux besoins des jeunes exposés à des risques, en particulier ceux qui étaient issus de groupes défavorisés et vulnérables, comme les minorités ethniques. En conséquence, l'IMOR a travaillé en collaboration étroite avec des groupes locaux de la Croix-Rouge pour recenser et contacter des participants potentiels présentant ce profil. En outre, pour promouvoir la compréhension entre groupes, aider à éliminer les stéréotypes, la discrimination et les autres obstacles sociaux qui empêchent les jeunes d'exploiter pleinement leur potentiel, le projet a fait appel à des approches fondées sur la collaboration qui ont permis à d'autres jeunes, issus de milieux très diversifiés, de bénéficier eux aussi de l'expérience acquise par les groupes de jeunes déjà formés, d'en tirer des enseignements et de concevoir avec eux de nouveaux projets.

Le projet SafeNet a contribué à réduire les obstacles à l'accès à l'information et à accroître les possibilités offertes aux jeunes des zones urbaines, suburbaines et rurales de profiter des TIC et de les utiliser. Grâce aux ateliers techniques, les participants ont pu acquérir des compétences en matière de TIC et de maîtrise de l'information. En outre, cette formation a permis de sensibiliser les participants aux enjeux

■ INFORMATIONS GÉNÉRALES

PORTÉE : nationale

RÉGION : Europe

PAYS : ex-République yougoslave de Macédoine

ANNÉE : 2013

PARTENAIRES :

- Interactive Education and Resource Network (IMOR)

RESSOURCES :

- Site Web de SafeNet
- Plate-forme d'interaction en ligne SafeNet

■ ■ ■
éthiques associés à la communication en ligne – comme le respect de la vie privée et la sécurité – et de les aborder sous un angle social et technique. La plupart des contenus utilisés dans le cadre de la formation étaient tirés de ressources telles que les directives et publications de l'UNESCO et du PIPT, adaptées de façon appropriée aux besoins de ce public.

Grâce à des sessions de groupe dirigées par des animateurs, chaque participant a eu la possibilité de réfléchir à son expérience et d'échanger des idées avec les autres. Ces sessions ont réuni les jeunes, leur ont permis d'établir des contacts, d'échanger des points de vue et d'acquiescer davantage de confiance en soi. La structure et la conception interactives de l'atelier ont aidé les jeunes à développer leurs compétences en matière de communication et d'autres compétences pratiques, de bénéficier de conseils individualisés et d'explications fournies par d'autres jeunes, mais aussi d'acquiescer une expérience de première main de la préparation d'exposés et de prospectus informatifs, ou encore de travailler avec des outils et des ressources en ligne.

“ En offrant à ces jeunes les moyens voulus pour utiliser les TIC et en leur donnant l’occasion de surmonter divers obstacles à l’acquisition de connaissances, ce projet a contribué à rendre plus équitable l’accès des jeunes à l’Internet, afin qu’ils puissent mieux en profiter.

Jove Jankulovski, Directeur de l’IMOR

Pour assurer la viabilité sur le long terme de cette initiative, le projet a également impliqué des jeunes issus de groupes locaux. Grâce à cet encouragement à l’échange d’autres données d’expérience et à l’élaboration de pratiques d’apprentissage en commun, ces jeunes ont acquis les compétences voulues pour informer leurs pairs et les sensibiliser aux défis posés par le cyberespace. Une plate-forme en ligne pour l’interaction continue, ainsi qu’une source centralisée d’outils de formation téléchargeables, ont été créées à l’appui de ce processus.

Une enquête d’évaluation réalisée après les ateliers a révélé que les sessions de formation avaient été bien reçues, puisque 77 % des jeunes participants ont indiqué qu’ils comprenaient mieux les enjeux éthiques associés à l’Internet et avaient acquis les compétences pour les gérer de façon pratique. En outre, 80 % des participants ont indiqué qu’ils étaient désormais capables de gérer avec confiance leurs propres données en ligne. De nombreux parents ont également fait part de leur satisfaction après avoir constaté un changement de comportement parmi leurs enfants, qu’ils ont imputé à la formation.



Atelier technique organisé à l’intention des jeunes dans le cadre du projet SafeNet à Skudinje, en 2013

© Interactive Education and Resource Network (IMOR)

PLATE-FORME EN LIGNE

Le projet a également donné naissance à un site Web qui propose des contenus, contributions et créations des participants et présente les résultats du projet, ainsi que des recommandations et des ressources qui indiquent aux jeunes comment rendre l’Internet sûr et sécurisé pour eux-mêmes. En outre, une plate-forme a été créée en ligne, grâce à laquelle les participants peuvent entretenir des contacts et dialoguer de façon continue. Disponible à l’adresse <http://safeyouthnet.pbworks.com/w/page/70697078/FrontPage>, cette ressource permet aux jeunes comme aux adultes d’échanger des vues dans le cadre de ce projet et d’activités connexes.

CONFÉRENCE SUR LA THÉORIE ET LA PRATIQUE DE LA GOUVERNANCE ÉLECTRONIQUE

Plaidoyer pour l'accès à l'information (Séoul, 2013)

Le Programme Information pour tous de l'UNESCO (PIPT) était l'un des partenaires organisateurs de la 7^e Conférence internationale sur la théorie et la pratique de la gouvernance électronique, 2013.

Coordonnée par le Centre pour la gouvernance électronique de l'Institut international pour la technologie des logiciels de l'Université des Nations Unies (UNU-IIST), elle s'est tenue du 22 au 25 octobre 2013 à Séoul sous l'égide de la National Information Society Agency de la République de Corée.

Elle a attiré plus de 300 participants venus de plus de 60 pays. Le thème principal en était « Après 2015 : une gouvernance intelligente pour un développement intelligent ». Le programme comportait des communications inaugurales, des débats en séance plénière et plus d'une dizaine de séances thématiques sur les pratiques de gouvernance électronique et les enjeux qui y sont associés – gouvernance intelligente et participative, transparence et responsabilisation en ligne, administration en ligne aux fins du développement, politiques axées sur les données en accès libre et « ouverture radicale » (« en accès libre par défaut »).

Elle visait à sensibiliser la gouvernance électronique et à stimuler la réflexion à son sujet et sur le rôle qu'elle joue à l'appui de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Elle a donc servi à souligner la contribution que la gouvernance électronique peut apporter aux plans et aux actions menées au plan international en faveur

■ INFORMATIONS GÉNÉRALES

PORTÉE : internationale

RÉGION : Asie-Pacifique

PAYS : République de Corée

ANNÉE : 2013

PARTENAIRES :

- Centre de gouvernance électronique de l'Université des Nations Unies (UNU-IIST)
- National Information Society Agency de République de Corée

RESSOURCES :

- Conférence internationale sur la théorie et la pratique de la gouvernance électronique

du développement après 2015. Elle a réuni des chercheurs, des décideurs, des fonctionnaires gouvernementaux, des représentants internationaux de la société civile et des personnalités du monde des affaires et de la société civile, qui ont pu s'entretenir librement des dernières avancées en matière de théorie de la gouvernance électronique, ainsi que des résultats d'études de cas qui avaient montré de quelle manière la gouvernance électronique appuyait l'exécution des politiques publiques et la réalisation des objectifs de développement durable.

Le secrétariat du PIPT a co-organisé et présidé une réunion-débat sur le thème « La bonne gouvernance est-elle une condition préalable du



Conférence internationale sur la théorie et la pratique de la gouvernance électronique (République de Corée, 2013)

© UNU-IIST

développement des sociétés du savoir ou en est-elle une conséquence ? ». Une centaine de participants a assisté à cette session.

Elle a réuni des experts venus de Colombie, du Ghana, de la République de Corée et de la République de Moldova, travaillant pour des centres de recherche, des observatoires et des organismes nationaux spécialisés dans les politiques de l'information. La diversité et la profondeur de l'expérience et des points de vue apportés par ces intervenants issus

de contextes régionaux très variés ont conduit à des échanges riches et animés. On trouvera des renseignements sur la session du PIPT et les autres sessions sur le site Web de la Conférence, sur lequel on peut également consulter d'autres ressources, telles que les actes de la Conférence, qui ont été publiés par ACM Press et mis à la disposition du public dans la Bibliothèque numérique d'ACM. En outre, plusieurs exposés écrits ont été réunis dans un numéro spécial de la publication d'information trimestrielle du gouvernement.

MAÎTRISE DE L'INFORMATION



MAÎTRISE DE L'INFORMATION

Maîtriser l'information, c'est posséder les compétences et les aptitudes et avoir les bonnes attitudes nécessaires pour rechercher, évaluer et utiliser l'information, mais aussi en créer, ce qui permet de participer de façon efficace aux sociétés du savoir. Ce groupe de travail joue un rôle important en ce qu'il appuie le renforcement des capacités, l'élaboration d'outils, de ressources et d'indicateurs propices à la maîtrise de l'information, et assure la promotion de l'intégration de la maîtrise de l'information dans les programmes éducatifs et les politiques nationales en matière d'information.



Sonny Coloma

Président du Groupe de travail
sur la maîtrise de l'information

M. Sonny Coloma (Philippines; sonnycoloma@gmail.com) est l'un des Vice-Présidents du PIPT et le Président du Groupe de travail du PIPT sur la maîtrise de l'information. M. Coloma est Secrétaire du Bureau des opérations de communication présidentielle de la République des Philippines et il est également titulaire de la chaire Don Jose Cojuangco de gestion des entreprises à l'Asian Institute of Management. M. Coloma est titulaire d'une maîtrise en gestion des entreprises et d'un doctorat en philosophie du Southeast Asian Interdisciplinary Development Institute.

EXPERTS NATIONAUX DÉSIGNÉS PAR LES ÉTATS MEMBRES POUR SIÉGER AU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA MAÎTRISE DE L'INFORMATION EN 2012

BULGARIE

Mme Hristina Dobreva
Experte principale en matière de politiques relatives à la société de l'information, spécialiste des TIC au Ministère des transports

CHINE

Docteur Xiaojuan(Julia) Zhang
Professeur et Directrice du Département de la gestion des archives et de l'information gouvernementale à la School of Information Management (iSchool) de la Wuhan University

ÉGYPTE

Docteur Aboul Ella Hassanien
Professeur à la Faculté d'informatique et d'information à l'Université du Caire

ÉTHIOPIE

M. Motuma Temesgen Dessisa
Chef du Bureau chargé des questions liées à la communication pour le gouvernement

Mme Haimanot Zeleke Workineh
Directrice de la Direction des services de l'information du Bureau des questions de communication du gouvernement

GUATEMALA

M. Moisés Jerez
Doyen de la Faculté des sciences de la communication, Université Mariano Galvez du Guatemala

Mme Miriam F. Ramirez Pinto De Galvez
Professeur, University of the Valley of Guatemala

HONGRIE

M. Tibor Koltay
Professeur à l'Université Szent István

IRAN

M. Sirous Alidousti
Directeur de l'Institut iranien des recherches en matière de sciences et de technologies de l'information au Ministère de la science, de la recherche et de la technologie

LETTONIE

Mme Signe Balina
Présidente de l'Association lettone

des technologies de l'information et de la communication

LESOTHO

Mme Leomile Nthabane
Membre du Comité de la communication et de l'information et Directrice de Itekeng Educational Publishers

PAKISTAN

M. Javed Akhtar
Directeur adjoint au Ministère de l'information et de la radio-télévision

POLOGNE

M. Wojciech Wozniak
Directeur et archiviste aux Archives numériques nationales

SLOVAQUIE

Professeur Ludovít Molnár
Professeur à la Faculté d'informatique et des technologies de l'information de l'Université de technologie slovaque

Professeur Pavol Návrát
Directeur de la Faculté d'informatique et des technologies de l'information de l'Université de technologie slovaque

SLOVÉNIE

Docteur Simona Kralj Zatler
Sous-Secrétaire de la Direction de la société de l'information au Ministère de l'éducation

THAÏLANDE

Mme Usanee Sritanyarat
Directrice exécutive du Bureau des affaires étrangères au Ministère des affaires étrangères

UKRAINE

M. Vladimir Gritsenko
Directeur du Centre international de recherche et de formation pour les technologies et les systèmes d'information, Académie nationale des sciences d'Ukraine et Ministère de l'éducation et des sciences d'Ukraine

VENEZUELA

Professeur Nancy Zambrano
Professeur à la School of Computer Science de la Central University of Venezuela

PROJETS DU PIPT

PROJETS FAISANT L'OBJET D'UNE PRÉSENTATION

- ▶ Conférence internationale sur la maîtrise de l'information et des médias dans l'optique des sociétés du savoir (Fédération de Russie, 2012)
- ▶ Ateliers de formation de formateurs à la maîtrise de l'information (international, 2008-2009)
- ▶ Renforcement des capacités en matière de maîtrise de l'information et des médias à l'intention de jeunes dirigeants du Burkina Faso (Burkina Faso, 2013)

AUTRES ACTIVITÉS

- ▶ Conférence sur la citoyenneté dans l'optique de la société de l'information : éducation aux médias et participation civique (Turquie, 2009)
- ▶ Séminaire organisé dans le cadre de la Conférence annuelle internationale de Crimée (Ukraine, 2008-2013)
- ▶ Cinquième session du Réseau d'information pour l'Asie et le Pacifique : « Politiques de l'information : accessibilité et maîtrise de l'information » (Philippines, 2010)
- ▶ Réunion d'experts sur les indicateurs en matière de maîtrise de l'information et des médias (Bangkok, 2010)
- ▶ Première Conférence panrusse sur la maîtrise de l'information et des médias dans le cadre de la société de l'information (Fédération de Russie et Bélarus, 2010-2011)
- ▶ Réunion internationale d'un groupe d'experts sur l'adaptation à la Russie du programme de formation pour les enseignants en matière d'éducation aux médias et à l'information (Russie, 2011)
- ▶ Maîtrise de l'information aux fins de la réduction des risques de catastrophe, de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets dans certains pays de l'Asie et du Pacifique (Philippines, 2013)
- ▶ Réunion régionale sur le renforcement des capacités en matière de maîtrise de l'information et des médias à l'intention des éducateurs et des responsables politiques des Caraïbes orientales (Sainte-Lucie, 2013)
- ▶ Cartographie des stratégies de maîtrise de l'information et des médias dans certains pays de la région de l'ASEAN (Philippines, 2013)

CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA MAÎTRISE DE L'INFORMATION ET DES MÉDIAS DANS L'OPTIQUE DES SOCIÉTÉS DU SAVOIR

Sensibiliser le public, recenser les principaux problèmes, définir les grandes lignes de politiques et de stratégies et proposer des réponses possibles aux enjeux essentiels associés à la maîtrise de l'information et des médias

La maîtrise de l'information et des médias est une condition préalable à la pleine intégration et à la pleine participation des peuples aux sociétés du savoir émergentes. Pour acquérir l'ensemble de compétences toujours plus fourni qu'il est impératif de posséder, 130 participants venus de 40 pays et de 5 continents se sont réunis à Moscou dans le cadre de la Conférence internationale sur la maîtrise de l'information et des médias dans l'optique des sociétés du savoir, tenue du 24 au 28 juin 2012. Cette conférence a été l'occasion de sensibiliser le public, de recenser les principaux problèmes, de définir les grandes lignes de politiques et de stratégies et de proposer des réponses possibles aux enjeux essentiels associés à la maîtrise de l'information et des médias. La Russie présidait alors le Conseil intergouvernemental du PIPT. La conférence a été organisée en coopération étroite avec le Secteur de la communication et de l'information de l'UNESCO, le Réseau mondial du PIPT et la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques.

■ INFORMATIONS GÉNÉRALES

PORTÉE : internationale

RÉGION : Europe

PAYS : Fédération de Russie

ANNÉE : 2012

PARTENAIRES :

- Comité national de la Fédération de Russie pour le PIPT
- Centre interrégional de coopération entre les bibliothèques
- Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA)

RESSOURCES :

- Vers des indicateurs de la maîtrise de l'information (UNESCO)
- Introduction à la maîtrise de l'information (UNESCO)
- Concept et plan stratégique en matière de maîtrise de l'information et des médias
- Déclaration de Moscou sur la maîtrise de l'information et des médias



Aleksandr Voropayev (Comité national de la Fédération de Russie pour le PIPT), Irmgarda Kasinskaite-Buddeberg (UNESCO), Evgeny Kuzmin (Président du PIPT), Maria-Carme Torralba Calvo (Présidente de l'IFLA), Tatiana Manilova (Fédération de Russie)

© Comité national de la Fédération de Russie pour le PIPT



La complexité croissante de l'environnement rend nécessaire de posséder davantage de compétences pour sélectionner, obtenir et traiter l'information.

Albert K. Boekhorst
Université d'Amsterdam

Dans le cadre de la Conférence, les participants ont pu échanger données d'expérience et pratiques de référence très diverses, glanées partout dans le monde, et se sont concentrés sur la conceptualisation et l'application de la maîtrise de l'information et des médias dans les sociétés du savoir. Ces travaux ont permis de déterminer des processus et d'élaborer un cadre conceptuel pour la diffusion et la mise en œuvre efficaces des pratiques en matière de maîtrise de l'information et des médias. L'un des principaux résultats de la Conférence a été la Déclaration de Moscou sur la maîtrise de l'information et des médias, qui appelle les gouvernements, les professionnels de l'information et des médias, les éducateurs, les chercheurs, les organisations publiques et privées ainsi que les autres parties prenantes, à prendre en considération les 12 recommandations en matière de maîtrise de l'information et des médias qui sont énoncées dans un cadre conceptuel et stratégique.

La maîtrise de l'information et des médias relève directement du mandat de l'UNESCO et entretient des liens tout aussi directs avec les objectifs stratégiques définis pour l'édification de sociétés du savoir inclusives. En outre, ce concept est essentiel pour qu'il soit possible d'atteindre des objectifs internationaux tels que le développement durable, l'Éducation pour tous (EPT), les Objectifs du

Millénaire pour le développement (OMD) ainsi que ceux qui ont été définis au titre de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (2003-2012) et dans le cadre du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI).



Séances de groupes de travail et participants à la Conférence internationale tenue en Moscou en 2012

© Comité national de la Fédération de Russie pour le PIPT

DÉCLARATION DE MOSCOU SUR LA MAÎTRISE DE L'INFORMATION ET DES MÉDIAS

Moscou, le 28 juin 2012

L'évolution des médias et le développement rapide des moyens d'information ont plus que jamais des répercussions sur les individus et les sociétés. Afin de réussir dans cet environnement et pour être en mesure de régler efficacement les problèmes auxquels ils se heurtent dans tous les aspects de leur vie quotidienne, les individus, les communautés et les nations devraient se doter d'un ensemble de compétences essentielles leur permettant de rechercher, d'évaluer de façon critique et de créer de nouvelles informations et connaissances sous différentes formes à l'aide d'outils déjà existants, puis de les partager par divers moyens. Cette maîtrise offre en effet de nouvelles possibilités d'amélioration de la qualité de la vie. Cependant, les individus, les organisations et les sociétés doivent faire face à des obstacles et à des défis, nouveaux ou préexistants, à une utilisation libre et effective de l'information. En voici une liste non exhaustive :

- Des capacités, ressources et infrastructures limitées ;
- La censure, des informations limitées dans le domaine public, et la commercialisation, la privatisation et la monopolisation de l'information ;
- Le manque de respect de la diversité culturelle et linguistique ;
- Des obstacles juridiques excessifs et inappropriés à l'accès, à la distribution et à la possession d'informations ;
- L'absence de prise de conscience de la nécessité de préserver l'information à long terme, notamment les données numériques personnelles ;
- L'absence de collaboration intersectorielle et interdisciplinaire entre les parties prenantes (entre bibliothécaires et enseignants spécialisés dans les médias, entre groupes de presse et organisations universitaires, etc.).

Dans ce contexte, la Conférence internationale sur la maîtrise de l'information et des médias dans l'optique des sociétés du savoir, qui s'est tenue à Moscou du 24 au 28 juin 2012, visait à sensibiliser le public à l'importance, à l'ampleur et au caractère d'actualité des tâches à accomplir pour promouvoir la maîtrise de l'information et des médias parmi les professionnels de l'information, des médias et de l'éducation, les responsables gouvernementaux et le grand public ; à recenser les principaux défis à relever et à définir des politiques et des stratégies professionnelles de ce domaine ; à contribuer à l'amélioration des réponses internationales, régionales et nationales apportées dans le domaine de la maîtrise de l'information et des médias.

La Conférence a été organisée par le Ministère de la culture de la Fédération de Russie, l'Agence fédérale de presse et des communications de masse, la Commission de la Fédération de Russie pour l'UNESCO, le Programme Information pour tous de l'UNESCO et le Secrétariat de l'UNESCO, la Fédération internationale des

associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA), l'Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation, le Comité national de la Fédération de Russie pour le Programme Information pour tous et le Centre interrégional de coopération entre bibliothèques, la présidence du Programme Information pour tous de l'UNESCO étant alors assurée par la Fédération de Russie.

La Conférence a attiré près de 130 participants venus de 40 pays représentant tous les continents : cadres et experts des principales instances et organisations internationales spécialisées, gouvernementales et non gouvernementales ; experts internationaux dans le domaine de la construction des sociétés du savoir ; chercheurs et professeurs (journalisme, bibliothéconomie et éducation); dirigeants et représentants d'autorités gouvernementales responsables des établissements d'enseignement, des bibliothèques et des médias imprimés et électroniques; représentants d'associations nationales et internationales de professionnels de la maîtrise de l'information et des médias ; représentants d'organisations et d'institutions qui publient des revues professionnelles sur la maîtrise de l'information et des médias ; professionnels des médias.

Les participants à la conférence ont arrêté ce qui suit :

1. La maîtrise de l'information et des médias est une condition préalable pour le développement durable de sociétés du savoir ouvertes, plurielles, inclusives et participatives, ainsi que des institutions et organisations civiles, des communautés et des individus qui composent ces sociétés.

2. La maîtrise de l'information et des médias est définie comme une combinaison de connaissances, d'attitudes, de compétences et de pratiques nécessaires pour obtenir, analyser, évaluer, utiliser, produire et communiquer des informations et des connaissances dans une optique créative, juridique et éthique respectueuse des droits de l'homme. Les médias et les individus qui maîtrisent l'information et les médias peuvent utiliser divers médias et sources et canaux d'information dans leur vie privée, professionnelle et publique. Ils savent quelles sont les informations dont ils ont besoin, quand et pourquoi ils en ont besoin, où et comment les obtenir. Ils comprennent qui a créé cette information et pourquoi, ainsi que les rôles, les responsabilités et les fonctions des médias, des fournisseurs d'information et des institutions dépositaires de la mémoire collective. Ils peuvent analyser les informations, les messages, les croyances et les valeurs véhiculés par les médias et tous les types de producteurs de contenu, et ils peuvent valider les informations qu'ils ont trouvées ou produites à l'aune d'une série de critères génériques, personnels et contextuels. Les compétences associées à la maîtrise de l'information et des médias vont donc au-delà des technologies de l'information et de la communication pour englober l'apprentissage, la pensée critique et les capacités d'interprétation d'une sphère professionnelle, éducative et sociale à une autre, et au-delà. La maîtrise de l'information et des médias inclut tous les types de médias (la parole, l'écrit, les contenus analogiques et numériques) et toutes les formes et configurations de ressources.

3. Le concept de maîtrise de l'information et des médias procède de documents internationaux antérieurs, tels que la Déclaration de Prague « Vers une société compétente dans l'usage de l'information » (2003) ; la Proclamation d'Alexandrie sur la maîtrise de l'information et l'apprentissage tout au long de la vie - Phares de la société de l'information (2005) ; la Déclaration de Fès sur la maîtrise de l'information et des médias (2011) ; les Recommandations de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA)





sur la maîtrise de l'information et des médias (2011). Il est le fondement des compétences essentielles nécessaires pour œuvrer efficacement à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, des principes énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et des objectifs fixés lors du Sommet mondial sur la société de l'information.

4. Pour atteindre ces objectifs, les particuliers, les collectivités, les entreprises, les organisations et les nations ont continuellement besoin d'informations à leur sujet et en ce qui concerne leur environnement physique et social ; ils doivent aussi maîtriser le fonctionnement des nombreuses filières qui recueillent, analysent et diffusent ces informations. Toutefois, les médias sont en évolution constante. Les innovations technologiques viennent encore modifier les paramètres qui régissent le travail, les loisirs, la vie familiale et la vie dans la cité. Partout dans le monde, les individus sont de plus en plus soumis à la convergence de différents médias, à l'interactivité, à la mise en réseau et à la mondialisation. En particulier (mais pas seulement) pour les plus jeunes, l'importance des médias et des réseaux de pairs a augmenté, et une part plus importante de leur apprentissage de la vie s'effectue désormais en dehors des instances éducatives traditionnelles. Aujourd'hui, dans l'univers des médias, la création n'est plus le fait d'un groupe restreint de professionnels; tout le monde peut s'y essayer.

5. Dans le même temps, les exemples de fossé numérique demeurent multiples. Dans les pays en développement, nombreux sont ceux qui n'ont aucun accès à l'information et aux médias. Même dans le monde développé, certaines limites s'appliquent à l'accès physique aux technologies, et beaucoup d'individus, de tous milieux, ne sont pas en mesure de mener une réflexion critique suffisamment élaborée pour prendre des décisions en connaissance de cause et régler les problèmes auxquels ils se heurtent à tous les niveaux (personnel, social, éducatif, professionnel, aux plans local, national, régional et international).

Compte tenu de tout ce qui précède, les participants à la Conférence internationale sur la maîtrise de l'information et des médias dans l'optique des sociétés du savoir formulent les propositions suivantes à l'intention des chefs d'État et de gouvernement, des entités du système des Nations Unies (en particulier l'UNESCO), des organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales compétentes, des établissements d'enseignement et des institutions de recherche, des associations professionnelles, des groupes de presse, des institutions culturelles et sociales, des réseaux concernés, du monde des affaires et du secteur de l'information et des médias dans son ensemble :

- a. Reconnaître que la maîtrise de l'information et des médias est essentielle au bien-être et au progrès des individus et des communautés, ainsi qu'à la prospérité de l'économie et de la société civile ;
- b. Inclure la promotion de la maîtrise de l'information et des médias dans toutes les politiques de portée nationales relatives, entre autres, à l'éducation, à la culture, à l'information et aux médias ;
- c. Délimiter les responsabilités des différentes parties prenantes (instances gouvernementales, organisations actives dans les domaines de l'éducation, des médias et de la jeunesse, bibliothèques, archives, musées et ONG, entre autres), renforcer leurs capacités et promouvoir parmi elles un esprit de collaboration ;

- d. Encourager les systèmes éducatifs à entreprendre les réformes structurelles et pédagogiques nécessaires à la promotion de la maîtrise de l'information et des médias ;
- e. Inclure la maîtrise de l'information et des médias dans les cursus, notamment dans les systèmes d'évaluation à tous les niveaux de l'éducation, entre autres l'apprentissage tout au long de la vie et sur le lieu de travail et la formation des enseignants ;
- f. Appuyer en priorité les réseaux et organisations spécialisés dans les enjeux associés à la maîtrise de l'information et des médias, et investir dans la constitution de capacités ;
- g. Mener des recherches et élaborer des outils dans l'optique de la maîtrise de l'information et des médias, notamment des cadres de référence, des pratiques fondées sur des données probantes, des indicateurs et des techniques d'évaluation ;
- h. Élaborer et appliquer des normes en matière de maîtrise de l'information et des médias ;
- i. Promouvoir les compétences liées à la maîtrise de l'information et des médias qui facilitent la lecture, l'écriture, la parole, l'écoute et la visualisation ;
- j. Encourager le dialogue interculturel et la coopération internationale, tout en favorisant la maîtrise de l'information et des médias dans le monde entier ;
- k. Investir dans des processus qui soutiennent la préservation à long terme de l'information numérique ;
- l. Promouvoir et protéger les droits à la liberté d'expression, à la liberté d'information, au respect de la vie privée et de la confidentialité, ainsi que les principes éthiques et autres droits.

Le présent document a été établi en collaboration par les participants des 40 pays suivants : Allemagne, Argentine, Australie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Brésil, Cabo Verde, Canada, Chine, Croatie, Égypte, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Inde, Iraq , Israël, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Liban, Lituanie, Malaisie, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Qatar, République de Moldova, Royaume-Uni, Serbie, Soudan, Turquie, Ukraine et Zambie.



ACTIVITÉS DE COLLABORATION ENTRE LE PIPT ET LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES ASSOCIATIONS DE BIBLIOTHÉCAIRES ET DES BIBLIOTHÈQUES (IFLA) (2008-2013)

Docteur Maria-Carme Torras i Calvo,
Membre du Conseil d'administration de l'IFLA et Présidente de Division ; Directrice de la bibliothèque du Bergen University College (Norvège)

La collaboration entre le PIPT et l'IFLA dans le cadre de la promotion de la maîtrise de l'information et des médias a débuté en 2012. Grâce à mon engagement auprès de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA), je participe à ces activités depuis 2010. En tant qu'instance porte-parole à l'échelle mondiale des professions associées aux bibliothèques et à l'information, l'IFLA promeut les intérêts des associations de bibliothécaires et d'information, des bibliothèques et des services d'information, des bibliothécaires et des collectivités qu'ils servent d'un bout à l'autre de la planète. La Fédération a repris à son compte les principes de la liberté d'accès à l'information, aux idées et aux travaux d'imagination et de la liberté d'expression, énoncés à l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'IFLA défend l'accès universel et équitable à l'information, aux idées et aux travaux de l'imagination dans l'optique du bien-être social, éducatif, culturel, démocratique et économique des individus et des collectivités. L'IFLA et l'UNESCO collaborent depuis que la Fédération a engagé des relations consultatives formelles avec l'Organisation, en 1947.

J'ai mené mes activités de collaboration avec le PIPT en ma qualité de présidente de la Section de maîtrise de l'information de l'IFLA de 2010 à 2013, puis en tant que membre du Conseil d'administration de l'IFLA et présidente de la Division des services bibliothécaires de l'IFLA de 2013 à aujourd'hui. Les activités de collaboration menées entre les deux entités se concentrent sur un domaine prioritaire commun, à savoir la maîtrise de l'information et des médias. L'ambition cardinale de l'IFLA et du PIPT, dans le cadre de cette collaboration, était de forger un partenariat solide et productif afin d'appuyer toutes les parties prenantes, notamment les professionnels de l'information, dans le cadre de la promotion de la maîtrise de l'information et des médias auprès de toutes sortes d'individus, issus de tous les secteurs sociaux et de toutes les régions géographiques.

Cette communauté de vision et d'objectifs a mené à l'élaboration d'un plan d'action commun au PIPT et à l'IFLA en matière de maîtrise de l'information (2010). L'objectif ultime des actions qu'ils mènent conjointement est d'aider les gouvernements et les autres parties prenantes à élaborer des politiques d'ordre général, ou spécifiques à tel ou tel secteur, aux fins de l'édification de sociétés du savoir inclusives. Pour y parvenir, il faut adopter une approche centrée sur l'individu, plutôt qu'appliquer un modèle axé sur la technologie. Il faut s'employer à favoriser la liberté d'expression, le respect du droit à l'information et l'égalité, mais aussi garantir le respect de la vie privée et de la sécurité des citoyens. Les mesures menées conjointement par le PIPT et l'IFLA visent et impliquent divers groupes professionnels et instances gouvernementales ou de la société civile.

Le PIPT et l'IFLA se sont engagés à formuler des recommandations internationales sur la maîtrise de l'information et des médias. Ces recommandations ont été préparées en consultation avec l'UNESCO et les experts du PIPT, ainsi qu'avec des experts de la maîtrise de l'information et des médias du monde entier. En avril 2012, ces Recommandations sur la maîtrise de l'information et des médias (<http://www.ifla.org/publications/ifla-media-and-informationliteracy-recommendations>) ont été approuvées par le Conseil intergouvernemental du PIPT, réuni à Paris. À sa 37^e session (Paris, 5-20 novembre 2013), la Conférence générale de l'UNESCO a recommandé que tous les États membres approuvent ces Recommandations. Il est essentiel qu'elles soient approuvées, car c'est le seul moyen de sensibiliser les organismes gouvernementaux et instances de la société civile et d'obtenir ainsi que des programmes exhaustifs en matière de maîtrise de l'information et des médias soient conçus à tous les niveaux du système éducatif, que des travaux de recherche soient exécutés et que les parties prenantes, partout dans le monde, collaborent aux fins de la promotion et de l'exécution de toute une gamme d'activités axées sur la maîtrise de l'information et des médias.

Le concept de maîtrise de l'information et des médias recouvre une compréhension profonde des corrélations entre maîtrise des médias, maîtrise de l'information et d'autres formes de maîtrise. Une telle compréhension ne peut être obtenue que si l'on rassemble des compétences diverses et pointues qui permettent de recenser les problèmes, de recommander des mesures spécifiques et de prier instamment les parties prenantes de s'y tenir. C'était le but de la Conférence internationale sur la maîtrise de l'information et des médias dans l'optique des sociétés du savoir, qui s'est tenue à Moscou en 2012. Cette Conférence était coprésidée par le PIPT, l'UNESCO et l'IFLA. Elle a réuni plus de 100 experts venus de 40 pays, avec pour objectif la mise en place de fondations plus solides qui permettent de plaider avec plus de force pour que des activités liées à la maîtrise de l'information et des médias soient mises en œuvre dans le monde entier et participer à leur exécution. Ils ont examiné dans le détail le concept de maîtrise de l'information et des médias, ainsi que les différentes manières dont il se rattache à d'autres formes de maîtrise. Les défis principaux ont été recensés. Il a été débattu de politiques, ainsi que de stratégies et mesures professionnelles, visant à améliorer les réponses apportées aux problèmes posés par la maîtrise de l'information et des médias aux plans international, régional et national. La diversité des groupes professionnels, des organismes gouvernementaux et des instances de la société civile présents à la Conférence a permis de cimenter une prise de conscience commune de l'importance, de l'ampleur et du caractère d'actualité des tâches à accomplir pour promouvoir la maîtrise de l'information et des médias parmi les professionnels de l'information, des médias et de l'éducation, les responsables gouvernementaux et le grand public. La Déclaration de Moscou sur la maîtrise de l'information et des médias, approuvée par la Conférence, est un document précieux car elle énonce une définition pragmatique et exhaustive de la maîtrise de l'information et des médias et appelle clairement toutes les parties prenantes à agir. On peut consulter les actes de la Conférence en ligne.

L'IFLA a également participé et contribué aux projets et manifestations suivants :

Réunion d'experts internationaux sur le programme de l'UNESCO axé sur la maîtrise de l'information et des médias à l'intention des enseignants (Moscou, 2011) ;

Manifestation spéciale du PIPT lors de la Réunion d'examen SMSI + 10 (Paris, 2013) ;

Conférence internationale sur l'Internet et les transformations socioculturelles (Ioujno-Sakhalinsk, 2013) ;

Première Conférence européenne sur la maîtrise de l'information (Istanbul, 2013).

Pour conclure, le partenariat entre le PIPT et l'IFLA s'est appuyé, ces dernières années, sur la conviction que la maîtrise de l'information et des médias était essentielle pour tirer parti des possibilités offertes par notre environnement en matière d'information, qui évolue rapidement, sur les plans démocratique, social, éducatif, économique, culturel, sanitaire et en matière de viabilité. Leur collaboration future doit continuer de reposer une compréhension des tendances du moment, envisagées selon une perspective multipartite, sur l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, axées sur la sensibilisation et le renforcement des capacités, et sur d'autres actions menées dans toutes les zones géographiques et qui mobilisent tous les secteurs et tous les groupes professionnels.

À mesure que de nouvelles technologies apparaissent et convergent, il est essentiel de parvenir à une compréhension plus globale de leurs incidences respectives sur l'individu et sur les sociétés. De même, il est important de mieux comprendre de quelle manière la maîtrise de l'information et des médias renvoie à l'éthique de l'information, à la préservation de l'information et à l'accessibilité de l'information, dans un environnement de plus en plus complexe. Ce sont là les priorités et les enjeux du PIPT, que l'IFLA a examinés dans son rapport sur les tendances nouvelles (Trend Report, consultable à l'adresse suivante : <http://trends.ifla.org/>). Compte tenu de l'évolution rapide des technologies de l'information, l'éthique de l'information apparaît clairement comme un enjeu de première importance qui doit faire l'objet de recherches, doit être compris en profondeur et susciter des interventions appropriées. Le PIPT peut apporter une contribution sans égale dans ce domaine en faisant en sorte que les principales parties prenantes obtiennent et échangent les informations dont ils ont besoin pour élaborer et mettre en œuvre des politiques ciblées, dans l'optique des sociétés du savoir à l'échelle mondiale. L'IFLA espère développer ses activités de collaboration avec le PIPT à ce titre. L'action menée par le PIPT a toujours été d'une grande pertinence pour tous les pays du monde et il a toujours joué et continuera à jouer un rôle unique à deux titres : (1) réunir les compétences de multiples experts qui peuvent nous donner à voir de façon intégrée les principaux enjeux et les axes d'action possibles à partir desquels bâtir des sociétés du savoir ; (2) diffuser des connaissances au moyen de publications et de réunions dans différentes régions du monde.



ATELIERS DE FORMATION DE FORMATEURS À LA MAÎTRISE DE L'INFORMATION

Élaboration de stratégies visant à inclure la maîtrise de l'information dans les processus d'enseignement et d'apprentissage

La maîtrise de l'information donne aux individus de toutes origines des moyens de rechercher, d'évaluer, d'utiliser et de créer de l'information et du savoir de façon efficace pour atteindre leurs objectifs personnels et professionnels et promouvoir le développement durable de leur communauté. À l'heure où le monde connaît des transformations technologiques, sociales et économiques et où tous les aspects de la vie nécessitent de plus en plus d'informations et de connaissances, la maîtrise de l'information est devenue cruciale.

En septembre 2007, le Bureau du Conseil intergouvernemental du Programme Information pour tous a décidé d'entreprendre un projet à l'échelle mondiale sur la maîtrise de l'information, qui se déroulerait sur une période de deux ans débutant en 2008. Il a été décidé d'axer ce projet sur une série d'ateliers régionaux de formation de formateurs, afin de créer les moyens humains nécessaires pour asseoir dans la durée et permettre la mise en place dans d'autres contextes d'une formation dans ce domaine prioritaire.

Onze ateliers régionaux ont été organisés en partenariat avec des bibliothèques, des associations et des institutions d'enseignement supérieur. Les objectifs primordiaux étaient les suivants : (a) élaborer des stratégies pour l'inclusion de la maîtrise de l'information dans les processus d'enseignement et d'apprentissage ; (b) améliorer les relations de travail entre bibliothécaires et les intermédiaires en charge de l'exécution de ces processus ; (c) parvenir à une interprétation commune et à une utilisation harmonieuse de méthodes pédagogiques efficaces aux fins de l'élaboration de programmes sur la

■ INFORMATIONS GÉNÉRALES

PORTÉE : internationale

RÉGION : Afrique, Asie-Pacifique, Amérique du Nord, Amérique latine et Caraïbes et Europe

PAYS : Afrique du Sud, Canada, Chine, Égypte, Espagne, Estonie, Inde, Jamaïque, Malaisie, Pérou et Turquie

ANNÉES : 2008-2009

PARTENAIRES :

- Hacettepe University
- Directorate General of Press and Information
- Turkish International Cooperation and Development Agency
- EBSCO Information Services
- Taylor & Francis Group
- Kurukahveci Mehmet Efendi Mahdumları; İmren Lokumları

RESSOURCES :

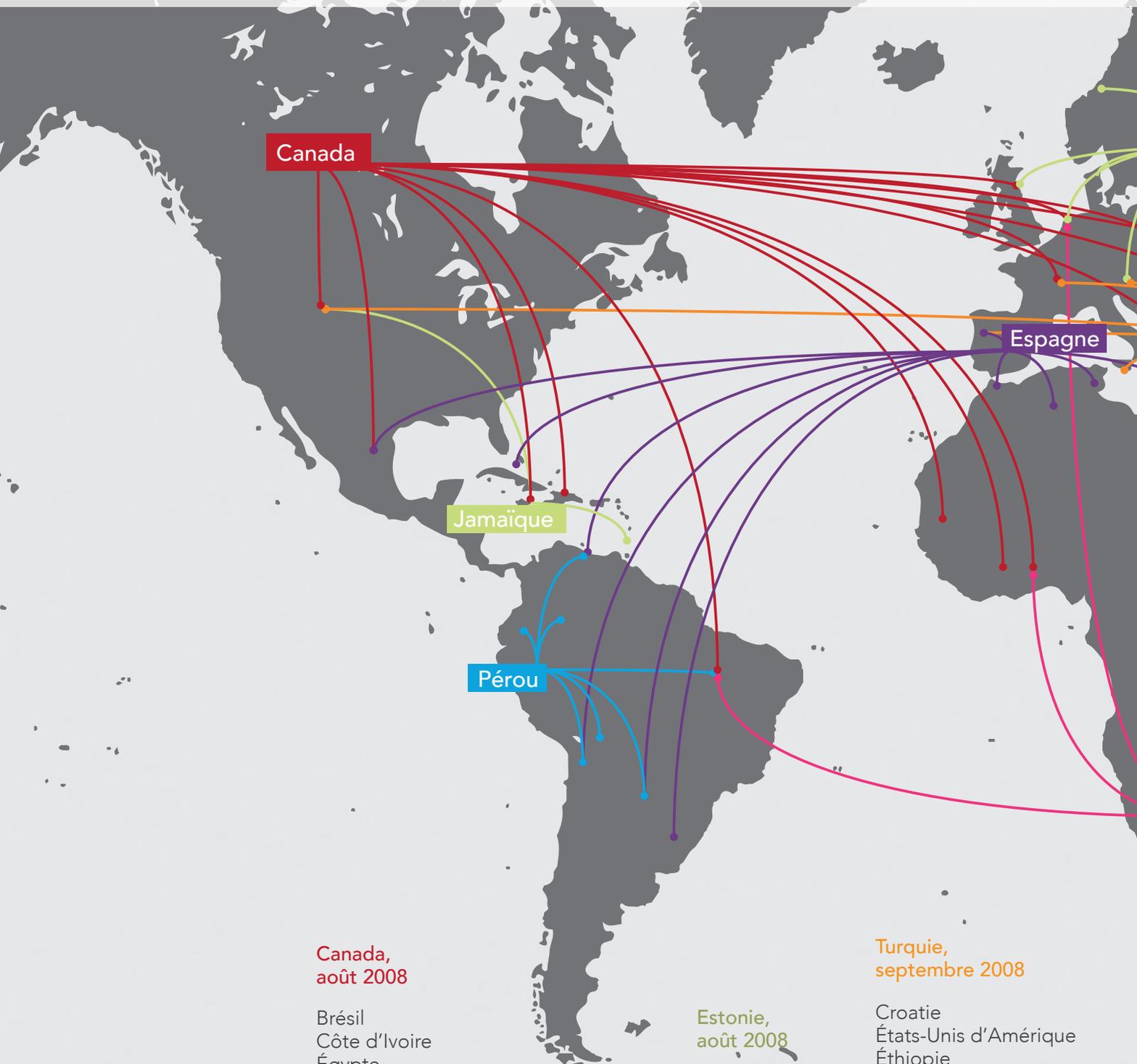
- Site Web des ateliers de formation de formateurs
- Un rapport détaillé sur les ateliers figure dans un numéro spécial de la revue universitaire *The International Information & Library Review*, vol. 41, n° 4, décembre 2009



maîtrise de l'information ; (d) faire mieux connaître les enjeux de la maîtrise de l'information et promouvoir l'utilisation de ce concept.

En outre, le projet avait pour objet de stimuler les échanges de données d'expérience entre experts-vulgarisateurs du concept et formateurs-participants,

ATELIERS DE FORMATION DE FORMATEURS À LA MAÎTRISE DE L'INFORMATION



Canada

Espagne

Jamaïque

Pérou

Canada, août 2008

Turquie, septembre 2008

- Brésil
- Côte d'Ivoire
- Égypte
- Émirats Arabes Unis
- États-Unis
- France
- Ghana
- Haïti
- Inde
- Jamaïque
- Mexique
- Pays-Bas
- République tchèque
- Royaume-Uni
- Sénégal

Estonie, août 2008

Malaisie, août 2008

- Cambodge
- Indonésie
- Laos
- Thaïlande
- Viet Nam

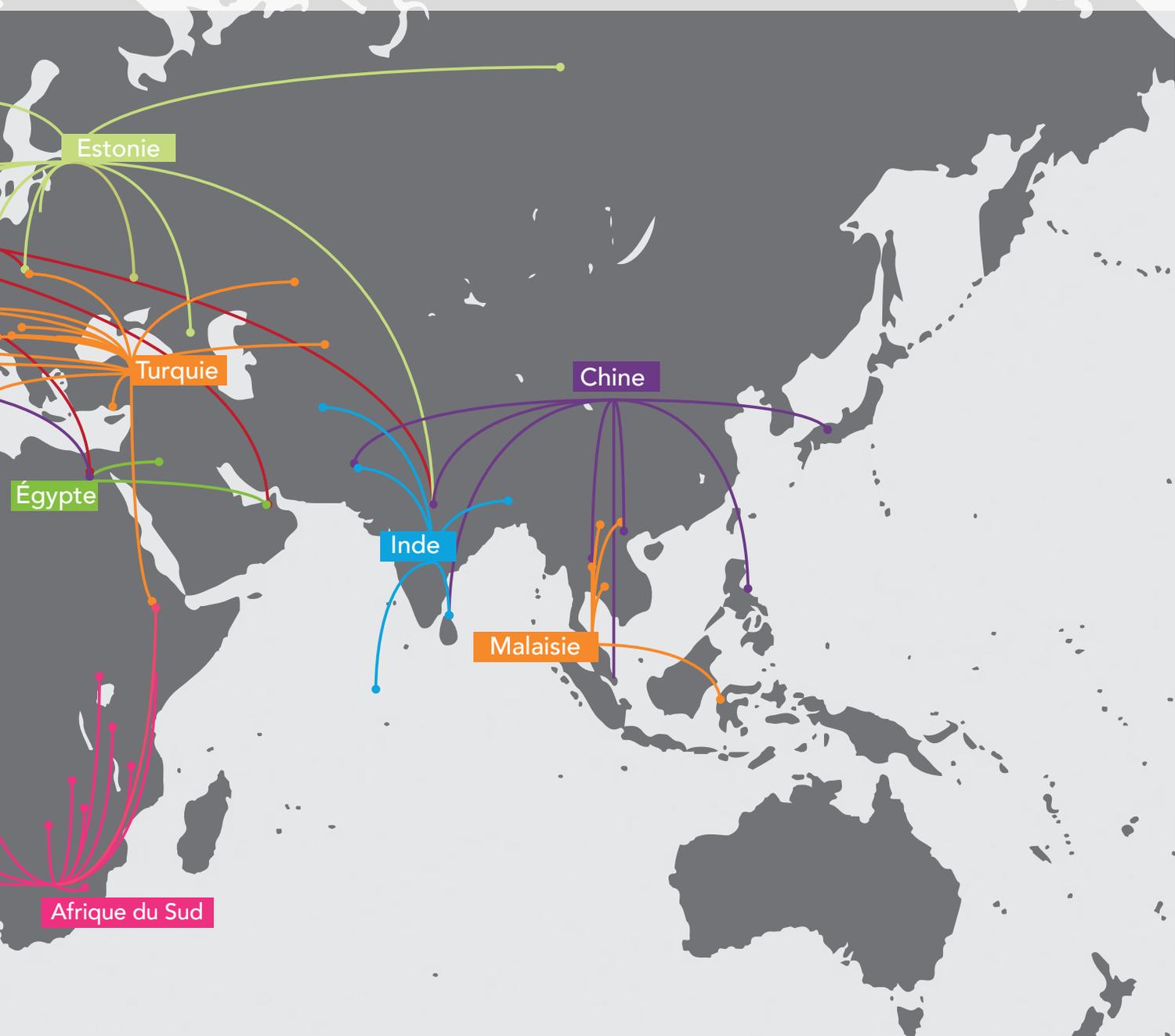
- Danemark
- Géorgie
- Inde
- Lituanie
- Norvège
- Pays-Bas
- République
- Tchèque
- Royaume-Uni
- Russie
- Slovénie
- Ukraine

- Croatie
- États-Unis d'Amérique
- Éthiopie
- France
- Kazakhstan
- Macédoine
- Malte
- Ouzbékistan
- Portugal
- République tchèque
- République Turque de Chypre-Nord
- Roumanie
- Serbie
- Slovénie

Jamaïque, mai-juin 2008

- Trinité-et-Tobago
- États-Unis

Promotion de la coopération internationale grâce au renforcement des capacités



Chine, octobre 2008

Inde
Japon
Pakistan
Philippines
Singapour
Sri Lanka
Thaïlande

Afrique du Sud, octobre 2008

Botswana
Brésil
Éthiopie
Kenya
Lesotho
Malawi
Ouganda
Pays-Bas
République-Unie de Tanzanie
Zambie
Zimbabwe

Espagne, octobre 2008

Algérie
Argentine
Chili
Cuba
Égypte
Maroc
Mexique
Portugal
Tunisie
Uruguay
Venezuela

Égypte, novembre 2008

Bahreïn
Émirats Arabes Unis

Inde, novembre 2008

Bangladesh
Maldives
Pakistan
Sri Lanka
Turkménistan

Pérou, janvier 2009

Argentine
Bolivie
Brésil
Chili
Colombie
Équateur
Uruguay
Venezuela



©UNESCO

mais aussi de constituer des réseaux régionaux et transrégionaux susceptibles d'améliorer la diffusion de ce type de connaissances dans tous les secteurs de la société.

Des ateliers ont été organisés en Afrique du Sud, au Canada, en Chine, en Égypte, en Espagne, en Estonie, en Inde, en Jamaïque, en Malaisie, au Pérou et en Turquie. En tout, ce sont 761 participants qui ont bénéficié de cette formation, assurée en tête à tête ou au moyen de dispositifs en ligne. Les 11 ateliers de formation individualisés ont permis à 627 participants d'être formés; 134 autres l'ont été dans le cadre d'un atelier en ligne. Les participants étaient issus de 99 pays, représentatifs de toutes les régions géographiques principales du monde.

Les compétences acquises ont permis à ces formateurs de dispenser à leur tour une formation cruciale à la maîtrise de l'information à un certain nombre de groupes auxquels il importait au premier chef de dispenser ce type d'enseignement, notamment les femmes, les jeunes, les adultes au chômage ou en sous-emploi, les migrants et les réfugiés, les personnes handicapées, ou encore les populations rurales et isolées.

Outre leur objectif initial de renforcement des capacités, les ateliers de formation de formateurs ont également servi à stimuler la constitution de réseaux mondiaux et de communautés de pratique. À leur tour, ceux-ci ont favorisé les échanges de données d'expérience et la constitution de partenariats fructueux et mutuellement bénéfiques

Je comprends que l'atelier a obtenu un grand succès et que les participants étaient très satisfaits de ce qu'ils ont appris, ce qui leur a permis de devenir eux-mêmes formateurs dans le domaine de la maîtrise de l'information. C'était le principal résultat escompté et c'est l'aboutissement cardinal de cette série d'ateliers organisés dans le monde entier.

Abdul W. Khan, ancien Sous-Directeur général pour la Communication et l'information à l'UNESCO

« Je suis très heureux que ce soit un tel succès ! »

Forest Woody Horton (États-Unis d'Amérique)

« C'est merveilleux d'avoir été invité à une session aussi enrichissante et informative. Cela nous a offert la possibilité d'apprendre quelque chose d'entièrement nouveau dans le domaine de l'éducation. »

Ashok Kumar Chauhan (Sri Lanka)

entre chercheurs et professionnels. Ces collaborations qui ont vu le jour partout dans le monde ont donné naissance à des innovations dans le domaine de la maîtrise de l'information, avec pour résultats la traduction et l'adaptation de matériels de formation, ou l'organisation de conférences, de séminaires de projets de recherche à l'échelle internationale, ainsi qu'une multitude d'autres activités partout dans le monde.

RÉSEAU MAÎTRISE DE L'INFORMATION

« Dans mon pays (la Croatie), j'ai animé divers ateliers et séminaires de formation consacrés à la maîtrise de l'information à l'intention de bibliothécaires d'établissements scolaires et d'universités. Immédiatement après l'atelier de formation de formateurs organisé par le PIPT, j'ai démarré un cours sur la maîtrise de l'information à la faculté, à l'intention non seulement des étudiants du Département des sciences de l'information, mais aussi de ceux d'autres départements, par exemple les étudiants se destinant à l'enseignement. En outre, sur la base de ce que j'avais appris au cours de l'atelier de formation de formateurs organisé par le PIPT, j'ai élaboré plusieurs projets régionaux sur la maîtrise de l'information et des médias.

Bien que j'aie noué de nombreux partenariats et que beaucoup de collègues soient devenus membres de mon réseau professionnel et de recherche, le lien le plus fructueux que j'aie établi est sans nul doute celui que j'ai tissé avec l'organisatrice principale de cet atelier, le professeur Serap Kurbanoglu. Il n'est pas facile d'établir une liste ou une classification de toutes les activités et projets sur lesquels nous avons travaillé depuis notre première rencontre à l'atelier de formation de formateurs, mais les projets et programmes Grundtvig et Erasmus comptent parmi les principaux accomplissements enregistrés dans nos domaines de travail.

Auparavant, nous avions tous des collègues et des amis et nous faisons partie de réseaux. Mais ce qui est très satisfaisant, depuis que nous nous connaissons, c'est que des personnes appartenant à mon réseau font désormais partie du réseau et des contacts de Serap, et je dirais que nos relations professionnelles à toutes les deux se sont multipliées. En conséquence, nous pouvons maintenant nous entretenir avec un aréopage d'experts de la maîtrise de l'information, qui est sans doute le plus emblématique au monde. »



Professeur Sonja Spiranec
Maître de conférences, Faculté des lettres et des sciences
sociales de l'Université de Zagreb (Croatie)



« L'atelier de formation de formateurs a certainement été une grande chance pour moi de développer mes connaissances et mon réseau de contacts dans ce domaine. C'était juste un point de départ. Après avoir organisé cet atelier de l'UNESCO, j'ai moi-même fait de nombreux exposés sur la maîtrise de l'information en Turquie et j'ai transmis à mes collègues turcs, qui n'avaient pas eu la chance d'y assister (et aussi à ceux qui ne parlent pas anglais) la plupart des documents que j'avais mis au point pour l'atelier en question.

J'ai gardé le contact avec la plupart des participants. Ces contacts m'ouvrent de nouvelles perspectives. Je pense que mes partenariats avec le professeur Sonja Spiranec, le professeur Albert Boekhorst et le professeur Woody Horton ont été les plus fructueux. Nous participons à de nombreuses activités menées en coopération. Les deux projets intensifs conçus dans le cadre d'Erasmus avec le professeur Sonja Spiranec sont de bons exemples des produits de notre partenariat. Notre plus grand projet à ce jour a été l'organisation de la Conférence européenne sur la maîtrise de l'information, tenue en octobre 2013.

Woody Horton nous a également apporté son appui, à moi et à Sonja, par l'entremise de son réseau. Il a contribué à convaincre Paul Zurkowski, l'un des premiers promoteurs de la maîtrise de l'information, de prononcer le discours d'ouverture lors de la Conférence. Je travaille également avec lui dans le cadre de son projet Ressources multilingues pour la maîtrise de l'information.

Albert Boekhorst est également un défenseur résolu de la Conférence. Il a été membre des comités scientifiques d'autres conférences internationales organisées par mon département. Nous avons également œuvré de concert à l'élaboration de la Déclaration de Moscou sur la maîtrise de l'information et des médias. »

Professeur Serap Kurbanoglu
Organisatrice de l'atelier de formation de formateurs à l'Hacettepe University (Turquie)

RECOMMANDATIONS DE L'IFLA SUR LA MAÎTRISE DE L'INFORMATION ET DES MÉDIAS

En coopération avec le Programme Information pour tous de l'UNESCO, la Section de maîtrise de l'information de l'IFLA a élaboré le document suivant, disponible en plusieurs langues. En décembre 2011, ces recommandations ont été officiellement approuvées par le Conseil d'administration de l'IFLA. Elles constituaient l'un des thèmes de discussion lors de la Conférence internationale sur la maîtrise de l'information et des médias dans l'optique des sociétés de savoir, tenue à Moscou (Fédération de Russie).

Afin de survivre et se développer, prendre des décisions et résoudre des problèmes relatifs à toutes les facettes de la vie aux niveaux personnel, social, éducationnel et professionnel, les individus, collectivités et nations ont besoin d'information sur eux-mêmes, mais aussi sur leur environnement physique et social. Cette information est disponible par le biais de trois processus : l'observation et l'expérimentation, la discussion (avec d'autres personnes) et la consultation (avec des institutions mémoriales). La compétence pour faire cela efficacement et de manière efficiente est dénommée Maîtrise de l'information et des médias.

La maîtrise de l'information et des médias correspond à des connaissances, des attitudes et une somme de compétences nécessaires pour savoir de quelle information on a besoin et à quel moment ; où et comment l'obtenir ; comment en faire une évaluation critique et l'organiser une fois qu'on l'a trouvée ; et comment l'utiliser de façon éthique. Le concept s'étend au-delà des technologies de l'information et de la communication, englobant l'apprentissage, la pensée critique et les compétences interprétatives à travers et au-delà des frontières professionnelles et éducatives. La maîtrise de l'information et des médias inclut toutes les ressources informationnelles : orales, imprimées et numériques.

La maîtrise de l'information et des médias est un droit humain fondamental dans un monde de plus en plus numérique, interdépendant et globalisé, et elle favorise une plus grande inclusion sociale. Elle peut combler le fossé entre l'information des riches et l'information des pauvres. La maîtrise de l'information et des médias renforce et dote les individus de connaissances sur les fonctions des médias et des systèmes d'information et les conditions dans lesquelles ces fonctions sont exercées.

La maîtrise de l'information et des médias est étroitement liée à l'apprentissage tout au long de la vie. L'apprentissage tout au long de la vie permet aux individus, aux communautés et aux nations d'atteindre leurs objectifs et de tirer parti des opportunités émergentes dans l'environnement mondial en évolution, bénéficiant communément à tous les individus et pas seulement à quelques-uns. Il les aide eux-mêmes, leurs institutions et organisations à répondre à leurs défis technologiques, économiques et sociaux, à compenser les désavantages, et à faire progresser le bien-être de chaque individu.

Sous l'égide de la société de l'information/connaissance en développement à tous les niveaux – local, régional, national et international, nous demandons instamment aux gouvernements et aux organisations intergouvernementales, ainsi qu'aux institutions et organisations privées, de poursuivre des politiques et des programmes qui défendent et assurent la promotion de la maîtrise de l'information et des médias et de l'apprentissage tout au long de la vie pour tous. Ce faisant, ils

fourniront la base essentielle pour la réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies et du Sommet mondial sur la société de l'information.

En particulier, l'IFLA recommande aux gouvernements et organisations de faire ce qui suit :

- Commission de recherche sur l'état de la maîtrise de l'information et des médias et production de rapports en utilisant, comme base de travail, les indicateurs sur la maîtrise de l'information et des médias, pour que les experts, éducateurs et praticiens puissent être en mesure de concevoir des initiatives efficaces ;
- Soutenir le perfectionnement professionnel pour le secteur de l'éducation, des bibliothèques, de l'information, des archives, de la santé et des services à la personne dans les principes et pratiques de maîtrise de l'information et des médias et de l'apprentissage tout au long de la vie ;
- Intégrer l'enseignement de la maîtrise de l'information et des médias dans tous les curricula de l'apprentissage tout au long de la vie ;
- Reconnaître la maîtrise de l'information et des médias et l'apprentissage tout au long de la vie comme éléments clés de développement de capacités générales devant être démontrées pour l'accréditation de tout programme d'éducation et de formation ;
- Inclure la maîtrise de l'information et des médias dans le noyau et la formation continue des professionnels de l'information, enseignants, décideurs économiques, politiques et administrateurs, ainsi que dans la pratique des conseillers du secteur des affaires, de l'industrie et de l'agriculture ;
- Mettre en place des programmes de maîtrise de l'information et des médias pour accroître les capacités entrepreneuriales et d'emploi des femmes et des groupes défavorisés, y compris les migrants, les sous-employés et les chômeurs ; et
- Soutenir des réunions thématiques, qui pourront faciliter l'acquisition de stratégies en maîtrise de l'information et des médias et en apprentissage tout au long de la vie au sein de régions, secteurs et groupes de population spécifiques.



Approuvé par le Conseil d'administration de l'IFLA, lors de sa réunion tenue à La Haye, Pays-Bas, le 7 décembre 2011.

FORMATION DE JEUNES DIRIGEANTS DU BURKINA FASO À LA MAÎTRISE DE L'INFORMATION ET DES MÉDIAS

Le PIPT aide le Réseau Afrique Jeunesse à populariser les TIC

Le développement rapide de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication offre aux pays de nouvelles possibilités de réaliser leurs objectifs en matière de développement et de nouveaux outils pour y parvenir. Dans un environnement en mutation constante, il est essentiel que les communautés, en particulier leurs jeunes, aient accès à la formation et acquièrent des compétences de base sur l'Internet et grâce aux technologies modernes. Certains pays d'Afrique, toutefois, se heurtent encore à des difficultés pour accéder à l'information et ne disposent pas d'individus formés à l'utilisation des outils Web 2.0 en nombre suffisant.

Pour cette raison, le Réseau Afrique Jeunesse, avec l'appui financier du Programme Information pour tous, a organisé la conception de matériels de formation à la maîtrise de l'information et mené un programme de formation de décembre 2012 à novembre 2013. Ce programme s'adressait aux jeunes dirigeants des deux sexes affiliés à des associations de jeunes ainsi qu'à des groupes de la société civile au Burkina Faso, au Mali et au Niger. Afin d'assurer la viabilité à plus long terme de cette initiative et d'obtenir un effet multiplicateur, le projet incluait une composante de formation de formateurs. Outre une préparation théorique, les 20 participants au programme de formation de formateurs ont également été activement impliqués, en tant que formateurs, à la seconde phase du projet, durant laquelle ils ont eu la possibilité de former collectivement 270 autres jeunes hommes et femmes.

■ INFORMATIONS GÉNÉRALES

PORTÉE : régionale

RÉGION : Afrique

PAYS : Burkina Faso, Mali, Niger

ANNÉE : 2013

PARTENAIRES :

- Réseau Afrique Jeunesse



Ce projet a facilité le renforcement des capacités d'un total de 380 jeunes hommes et femmes et les a dotés des compétences voulues pour permettre à ces réseaux de jeunes de continuer à enseigner de nouvelles compétences à d'autres jeunes. En outre, les compétences accrues dont disposent désormais les associations et les ONG de jeunes auxquelles les participants à ces formations sont affiliés permettront à ces organisations de répondre plus efficacement aux problèmes contemporains associés au développement, comme le VIH/SIDA, le chômage et la diversification. Dans une région menacée par les conflits et l'instabilité, les efforts déployés par le PIPT pour donner aux jeunes les moyens d'utiliser l'information et le savoir et de s'impliquer personnellement en tant qu'agents de changement positif est un investissement important au service de la paix et de la prospérité régionales.

La première phase du projet s'est déroulée dans la salle de conférence de l'ONG Yam Pukri et a réuni une centaine



L'internet et les médias traditionnels, comme la télévision, la radio, les journaux, etc., sont des cadeaux grâce auxquels les jeunes ont accès à l'information, mais peuvent aussi en produire et en diffuser.

de jeunes dirigeants du Burkina Faso et du Niger.

De plus, une formation complémentaire a été dispensée en préparation de la seconde phase du projet, qui a renforcé les connaissances et les compétences de huit jeunes Nigériens, quatre Maliens et huit Burkinabés, en matière de formation technique aux TIC.

Au cours de la seconde phase, les 20 jeunes qui avaient bénéficié de la formation susmentionnée ont dirigé à leur tour des sessions de formation à l'intention d'autres jeunes dans leurs pays respectifs. L'objectif d'ensemble de cette phase était d'assurer une formation à 300 jeunes afin de leur permettre d'acquérir, d'utiliser et de diffuser des informations et des connaissances au moyen des TIC.

Le Coordonnateur général du Réseau Afrique Jeunesse, Daniel Da Hien, dans ses remarques liminaires, a encouragé les jeunes à s'intéresser aux TIC, car c'est un moyen pour eux d'accéder à l'information, mais aussi d'en produire et d'en diffuser. Il a également souligné que les TIC contribuaient à rassembler les individus et à promouvoir la compréhension et le dialogue interculturels, conditions préalables au maintien de la paix et de la démocratie.

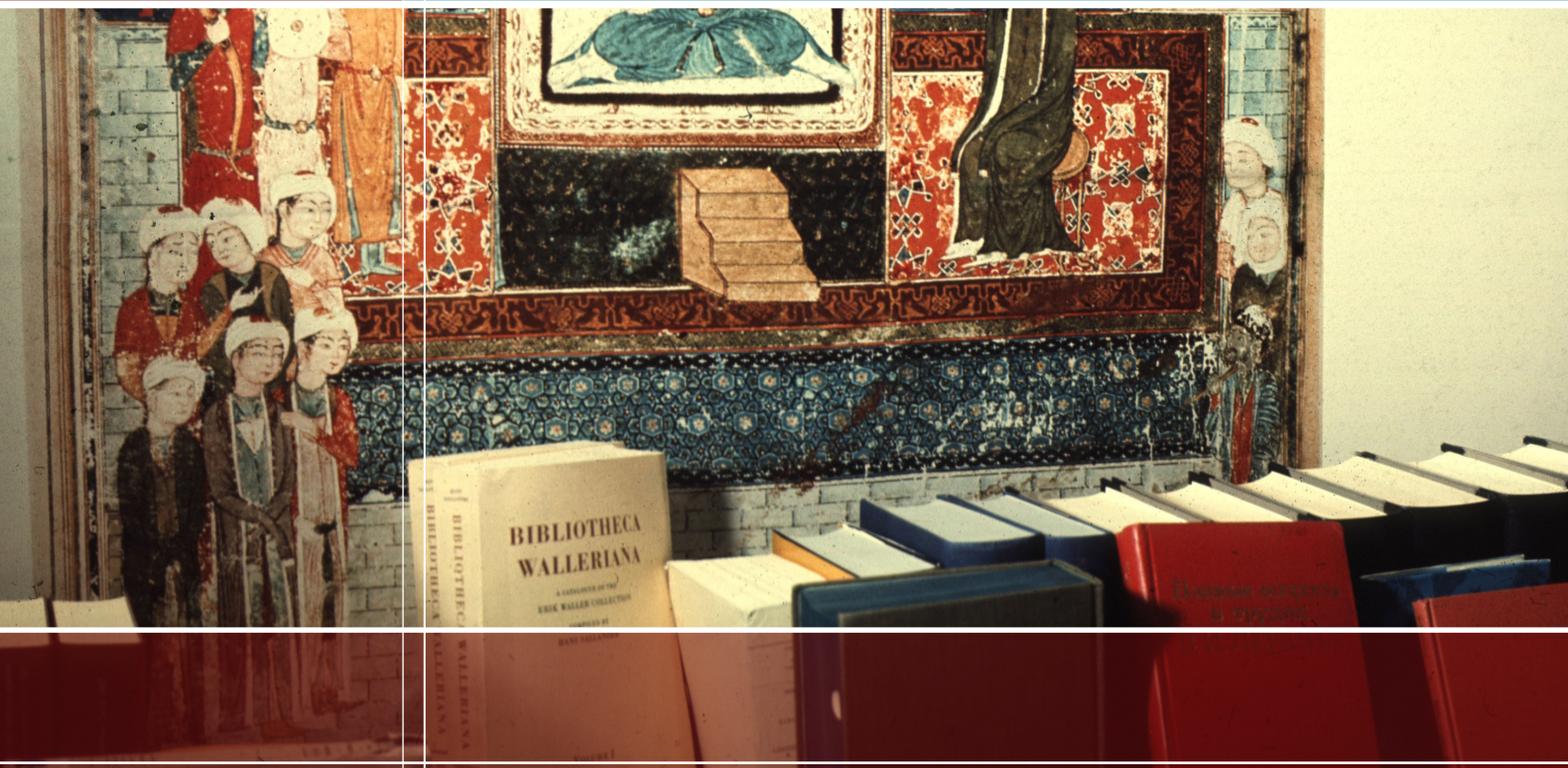
Daniel Da Hien, Coordonnateur du Réseau Afrique Jeunesse



1. Session de formation au Niger
2. Cérémonie d'ouverture officielle du projet
3. La parité des sexes a été respectée

© Réseau Afrique Jeunesse

PRÉSERVATION DE L'INFORMATION



PRÉSERVATION DE L'INFORMATION

L'augmentation du taux de production de l'information, l'évolution des technologies et des formats ainsi que la fragilité de stockage des supports de données mettent en péril notre capacité future à accéder à la croissance numérique. Ce groupe de travail interagit étroitement avec le Programme Mémoire du monde en renforçant la capacité des professionnels de l'information d'élaborer et de faire appliquer des normes et des techniques de conservation numérique, ainsi que d'échanger des pratiques de référence. Il a aussi pour rôle de collaborer avec les milieux professionnels et avec les décideurs, pour les sensibiliser à cette menace.



Dietrich Schüller

Président du Groupe de travail sur la préservation de l'information

M. Dietrich Schüller (Autriche; dietrich.schueller@oeaw.ac.at) est Vice-Président du Conseil intergouvernemental du PIPT et Président du Groupe de travail sur la préservation de l'information. C'est l'ancien Directeur de la Phonogrammarchiv de l'Académie des sciences autrichiennes. Depuis 1989, il agit en qualité d'expert au sein des délégations autrichiennes auprès de la Conférence générale de l'UNESCO. M. Schüller a participé de près à des activités de préservation internationales, en tant que formateur, consultant en matière d'archives audiovisuelles, membre du Comité technique de l'Association internationale d'archives sonores et audiovisuelles, ou encore dans le cadre du Programme Mémoire du monde de l'UNESCO, et ce depuis son lancement. Il est l'auteur de nombreuses publications et directives sur la préservation audiovisuelle et enseigne dans plusieurs universités autrichiennes.

EXPERTS NATIONAUX DÉSIGNÉS PAR LES ÉTATS MEMBRES POUR SIÉGER AU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PRÉSERVATION DE L'INFORMATION EN 2012

BULGARIE

Mme Zlatina Nikolova
Experte principale en matière de technologies de l'information et de la communication au Ministère des transports

CHINE

M. Jie Zhou
Directeur adjoint du Centre de ressources en matière d'information de l'Institut chinois d'information scientifique et technique

ÉGYPTE

Docteur Sherif Mahdy Abdou Essawy
Maître de conférences à la Faculté d'informatique et d'information à l'Université du Caire

ÉTHIOPIE

M. Motuma Temesgen Dessisa
Chef du Bureau chargé des questions liées à la communication pour le gouvernement

Mme Haimanot Zeleke Workineh
Directrice de la Direction des services de l'information du Bureau des questions de communication du gouvernement

GUATEMALA

M. Moisés Jerez
Doyen de la Faculté des sciences de la communication, Université Mariano Galvez du Guatemala

Mme Miriam F. Ramirez Pinto De Galvez
Professeur, Université of the Valley of Guatemala

HONGRIE

M. Andras Sipos
Archiviste en chef, Archives de la ville de Budapest.

IRAN

M. Sirous Alidousti
Directeur de l'Institut iranien des recherches en matière de sciences et de technologies de l'information

au Ministère de la science, de la recherche et de la technologie

LETTONIE

M. Andris Vilks
Directeur de la Bibliothèque nationale de Lettonie

LESOTHO

M. Tsebo Mats'asa
Membre du Comité de la communication et de l'information et Directeur national du Media Institute of Southern Africa (MISA)

PAKISTAN

M. Javed Akhtar
Directeur adjoint au Ministère de l'information et de la radio-télévision

POLOGNE

M. Wojciech Wozniak
Directeur et archiviste aux Archives numériques nationales

SLOVAQUIE

M. Alojz Androvič
Directeur de la Section de l'informatique et Directeur général adjoint de la Bibliothèque universitaire de Bratislava

THAÏLANDE

Mme Usanee Sritanyarat
Directrice exécutive du Bureau des affaires étrangères au Ministère des affaires étrangères

UKRAINE

M. Vladimir Gritsenko
Directeur du Centre international de recherche et de formation pour les technologies et les systèmes d'information, Académie nationale des sciences d'Ukraine et Ministère de l'éducation et des sciences d'Ukraine

VENEZUELA

M. Santos Himiob
Centre de documentation et de recherche en sciences de l'information et des bibliothèques, Bibliothèque nationale du Venezuela

APERÇU GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PRÉSERVATION DE L'INFORMATION

Le Groupe de travail sur la préservation de l'information est composé d'experts représentant tous les domaines de la préservation de l'information – depuis la conservation et la restauration de formes traditionnelles d'écrits telles que les documents sur feuille de palmier jusqu'aux bases de données électroniques contenant des informations numérisées. Le noyau du Groupe de travail est constitué du Sous-Comité de la technologie du Programme Mémoire du monde, auquel s'ajoutent des représentants d'ONG du secteur des bibliothèques et des archives. Les membres du Groupe de travail s'occupent en permanence de questions liées à la préservation de l'information dans leurs régions et pays respectifs, participant à des conférences et à des ateliers organisés dans le monde entier. Dans le cadre de l'UNESCO, ils ont apporté une contribution spécifique à la Conférence sur le multilinguisme dans le cyberspace tenue à Iakoutsk en juillet 2011, ainsi qu'à la Conférence de Moscou sur la préservation de l'information numérique dans la société de l'information, en octobre 2011. Ils ont également apporté un concours notable à la planification, à l'organisation et au programme de la conférence tenue sur le thème « La Mémoire du monde à l'ère numérique », à Vancouver, en septembre 2012.

En tant que groupe de réflexion, le Groupe de travail suit la situation en matière de préservation de l'information à l'échelle mondiale, en s'attachant aux problèmes urgents en la matière afin qu'ils soient pris en compte dans le Programme ordinaire de l'UNESCO.

MEMBRES FONDATEURS DU GROUPE DE TRAVAIL DU PIPT SUR LA PRÉSERVATION DE L'INFORMATION

Membres du Sous-Comité de la technologie du Programme Mémoire du monde

M. Jonas Palm (Président du Sous-Comité)
 Arkivråd (Directeur, Chef de Division) (Norvège)
 Riksarkivet (Archives Nationales) (Suède)
 Bevarandebyrån (Division de la préservation) (Suède)
 Jonas Palm est spécialiste de la préservation des photographies et des questions d'ordre général intéressant la préservation de documents numériques

Michael Alexander (Rapporteur), Royaume-Uni
 Michael Alexander, qui a travaillé pour la British Library, est un spécialiste de la préservation des documents électroniques

Kevin Bradley, Australie
 Sound Preservation and Technical Services, National Library of Australia.
 Outre la préservation de données sonores, Kevin Bradley est spécialisé dans l'élaboration et la structure de la préservation numérique pour des documents de toutes sortes

Fernando Osorio, Mexique
 Directeur de la conservation des collections audiovisuelles et de l'imagerie, Fundación Televisa, AC
 Fernando Orsorio est un spécialiste de la préservation de la photographie des films et associé de l'Image Permanence Institute de Rochester, l'une des institutions chefs de file dans ce domaine

Lai Tee PHANG - Singapour
National Archives of Singapore
Lai Tee Phang est un spécialiste de la préservation de documents traditionnels
Représentant des ONG
Conseil pour la coordination des associations d'archives audiovisuelles (CCAAA)

Kurt Deggeller - Suisse
Le CCAAA représente sept ONG actives dans le domaine de la préservation
audiovisuelle. Kurt Deggeller est Directeur fondateur de la Fonoteca Nazionale
Svizzera et de Memoriav, organisation nationale en charge des archives
audiovisuelles
Conseil international des archives (ICA)

David Leitch – Royaume-Uni
Secrétaire général du Conseil international des archives
David Leitch est spécialiste de l'administration des archives et il est actuellement
Secrétaire général de l'ICA
Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques
(IFLA)

Ute Schwens - Allemagne
Adjoint permanent du Directeur général de la Bibliothèque nationale allemande
Directeur de la Librairie nationale allemande de Francfort-sur-le-Main
Ute Schwens est spécialiste de bibliothèques numériques
Membre du Conseil du PIPT pour la France (Commission nationale française pour
l'UNESCO)

Christine Deschamps - France
Christine Deschamps, spécialiste de l'automatisation des bibliothèques, a été, entre
autres, Présidente de l'IFLA entre 1997 et 2003

PROPOSITIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PRÉSERVATION DE L'INFORMATION :**(1) Rapport mondial sur la préservation de l'information**

Un solide aperçu général de la situation mondiale en matière de préservation de l'information est une condition préalable indispensable pour une planification effective de l'action à mener, à savoir l'élaboration d'une feuille de route pour la préservation de l'information sous forme numérique, comme l'ont recommandé les participants à la Conférence de l'UNESCO sur le thème « La Mémoire du monde à l'ère numérique : numérisation et conservation », tenue en septembre 2012. Comme cela a été explicitement indiqué, ce projet, par contraste avec les précédents Rapports mondiaux, sera conçu pour communiquer des informations pertinentes de manière économique.

(2) Sauvegarde des documents cachés faisant partie intégrante de la diversité linguistique et culturelle

Ce sujet a été abordé dans un discours liminaire lors de la Conférence de l'UNESCO sur le thème « La Mémoire du monde à l'ère numérique : numérisation et conservation », en septembre 2012, et fait partie des recommandations contenues dans la Déclaration de Vancouver, document final de la Conférence (Recommandations au Secrétariat de l'UNESCO, paragraphe (g)). Il est extrêmement urgent d'agir à ce titre, car la période durant laquelle le matériel de lecture pour les documents audiovisuels analogiques et numériques sera encore disponible diminue rapidement, et il se peut qu'elle soit bien plus courte que celle qui avait été mentionnée à l'origine, à savoir 15 ans.

(3) Logiciels libres et ouverts pour la préservation numérique et la gestion des données

La question des logiciels libres et ouverts pour la préservation numérique et la gestion des données a été l'une de celles qui ont été abordées pendant la Conférence de l'UNESCO sur le thème « La Mémoire du monde à l'ère numérique : numérisation et conservation », en septembre 2012. Ces logiciels jouent un rôle crucial en ce qu'ils aident les pays en développement à relever efficacement les défis associés à la préservation des documents numériques.

(4) Promotion de la coopération internationale à l'appui de la mise en place de registres pour la gestion des documents numériques

Cette proposition reprend les principes qui sous-tendaient l'organisation de la Conférence de l'UNESCO « La Mémoire du monde à l'ère numérique : numérisation et conservation ». Elle est traitée spécifiquement dans le document final de la Conférence, la Déclaration de Vancouver UNESCO/UBC - La Mémoire du monde à l'ère numérique : numérisation et conservation (Recommandations au Secrétariat de l'UNESCO, paragraphe (d))

DISPARITION DU MATÉRIEL DE LECTURE DES BANDES MAGNÉTIQUES



Tête de lecture d'un magnétophone classique
© UNESCO/Nadja Wallaszkovits

Les enregistrements audio et vidéo rendent compte de la diversité linguistique et culturelle de l'humanité. La plupart de ces enregistrements sont conservés dans leur état d'origine, éparpillés au sein de petites collections aux quatre coins du monde. La numérisation est l'unique moyen de les préserver et de les rendre accessibles aux générations futures. Il faut agir de toute urgence ! Les formats de bandes magnétiques

audio et vidéo sont aujourd'hui obsolètes, et les appareils qui permettent de les lire disparaissent rapidement. Récemment, un dernier bon de fabrication de 600 têtes de lecture utilisées dans un magnétophone standard a été émis. Les têtes de lecture de bandes magnétiques ont une durée de vie normale de 2 000 à 3 000 heures... Une fois ces têtes usagées, même les bandes les mieux conservées ne pourront plus être lues... Il faut agir, et vite ! MAINTENANT !

PROJETS DU PIPT

PROJETS FAISANT L'OBJET D'UNE PRÉSENTATION

- ▶ Conférences internationales sur la préservation de l'information sous forme numérique
 - Préservation de l'information numérique dans la société de l'information : problèmes et perspectives (Fédération de Russie, 2011)
 - La Mémoire du monde à l'ère numérique : numérisation et conservation (Canada, 2012)
- ▶ Création d'un système d'archivage et de préservation en accès libre (international, 2009-2010)
- ▶ Numérisation des Archives nationales de la Grenade (la Grenade, 2013)

AUTRES ACTIVITÉS

- ▶ Séries d'ateliers sur la préservation et le développement de la diversité linguistique dans le cyberspace (Ukraine, 2008-2012)
- ▶ Séries d'ateliers et de tables rondes sur la préservation du contenu numérique (Azerbaïdjan, Bélarus, Fédération de Russie, Kazakhstan, Ukraine, 2009-2013)
- ▶ Création du Centre pour la promotion du multilinguisme dans le cyberspace à l'Université fédérale du Nord-Est à Iakoutsk (Fédération de Russie, 2010)
- ▶ Deux conférences panrusses sur la préservation de l'information numérique (Fédération de Russie, 2012)

CONFÉRENCES INTERNATIONALES SUR LA PRÉSERVATION DE L'INFORMATION NUMÉRIQUE

L'information numérique joue un rôle central dans la société contemporaine. En tant que produit culturel et source de savoir, elle a une incidence sur les aspects économiques, sociaux et culturels de la vie. L'information numérique apporte également une contribution importante à la concrétisation du développement durable, car de plus en plus souvent, les informations concernant les individus, le gouvernement et le commerce sont créées exclusivement sous forme numérique. Les biens numérisés recèlent une énorme richesse sociétale et constituent un moyen de transmettre ces connaissances et cet héritage aux générations futures.

Le PIPT mène donc des activités à l'appui de la préservation de l'information numérique. Au niveau politique, il a contribué à l'élaboration et à l'application de la Charte de l'UNESCO sur la conservation du patrimoine numérique. S'agissant du renforcement des capacités, le Groupe de travail du PIPT sur la préservation de l'information, qui agit aussi en qualité de comité technique du Programme Mémoire du monde de l'UNESCO, a apporté son appui à la formation, à la diffusion de pratiques de référence et à des échanges régionaux et internationaux.

Malgré ces succès, le PIPT a pris conscience que l'évolution rapide des technologies de l'information et de la communication, qui facilitent la création et le stockage de l'information numérique, constituait paradoxalement un obstacle aux efforts de conservation. Réuni en 2011, pour marquer le début des célébrations du 20^e anniversaire du Programme Mémoire du monde, prévues pour se succéder tout au long de l'année, le PIPT a organisé une conférence internationale sur le thème « Préservation de l'information numérique dans la

■ INFORMATIONS GÉNÉRALES

PORTÉE : internationale

RÉGION : Amérique du Nord et Europe

PAYS : Fédération de Russie et Canada

ANNÉES : 2011-2012

PARTENAIRES :

- Programme Mémoire du monde de l'UNESCO
- University of British Columbia
- Comité national de la Fédération de Russie pour le PIPT

RESSOURCES :

- Charte sur la conservation du patrimoine numérique
- Déclaration de Moscou sur la préservation de l'information numérique
- Déclaration de Vancouver « La Mémoire du monde à l'ère numérique : numérisation et conservation »



société de l'information : problèmes et perspectives », qui s'est tenue à Moscou du 3 au 5 octobre 2011. Elle a réuni plus de 150 experts de premier plan venus de 37 pays et représentant des groupes de parties prenantes tels que les bibliothèques, les archives, les musées, les instituts de recherche et les établissements éducatifs, des organisations internationales, des organes gouvernementaux, les médias, des maisons d'édition ainsi que les centres d'information scientifique et technique impliqués dans la conservation à long terme de l'information numérique. Les participants se sont penchés sur un certain nombre d'enjeux associés à cette problématique et ont tenté de mettre au point des méthodes afin d'améliorer

les échanges de données d'expérience et de mieux sensibiliser l'ensemble des parties prenantes au risque que constitue la perte du patrimoine numérique.

Ils ont élaboré et adopté à l'unanimité la Déclaration de Moscou sur la préservation de l'information numérique. Cette Déclaration souligne combien les questions soulevées lors de la Conférence sont importantes et propose un ensemble de mesures à prendre et d'efforts à mener dans différentes sphères de la société, comme le monde politique, le système éducatif, la recherche scientifique, l'économie et le secteur des TIC.

La Conférence de Moscou a été la première étape de la préparation de la Conférence internationale de l'UNESCO sur le thème « La Mémoire du monde à l'ère numérique : numérisation et préservation », qui s'est tenue du 26 au 28 septembre 2012 à Vancouver, en coopération avec la University of British Columbia. À Vancouver, plus de 500 participants venus de 110 pays ont eu l'occasion de réfléchir à des solutions applicables à l'échelle mondiale et de se pencher sur un certain nombre d'obstacles juridiques, technologiques, sociaux, financiers, politiques et autres avec pour objectif de les lever afin d'assurer la continuité des contenus numériques.

Le PIPT a contribué de façon substantielle à la Conférence de Vancouver, en sa qualité de membre des comités directeurs et d'organisations internationales ; en outre il a présidé les débats consacrés à la coopération internationale.

La Déclaration de Vancouver énonce des stratégies visant à contribuer à l'amélioration de la protection des biens numériques et contient un certain nombre de recommandations adressées à l'UNESCO, à ses États membres et aux organisations du secteur de l'information numérique et autres organisations professionnelles. Il faut espérer que les conclusions de ces conférences internationales auront fait progresser les efforts visant à assurer un accès permanent au patrimoine documentaire numérique.

Le PIPT soutient activement la mise en œuvre des recommandations issues des Conférences de Moscou et de Vancouver et il a lancé des programmes dans leur prolongement, axés sur l'Afrique et les Caraïbes.

Participants à la Conférence internationale sur la préservation de l'information numérique (Moscou, 2011)

© Comité national de la Fédération de Russie pour le PIPT



GALERIE DE PHOTOS

Alfredo Ronchi,
Secrétaire général
du Cadre de
coopération
MEDICI (Italie)



Dietrich Schüller, Vice-
Président du Conseil
intergouvernemental
du Programme
Information pour tous
de l'UNESCO



Peter Lor,
Professeur
extraordinaire,
Université de
Pretoria (Afrique
du Sud)



Sinikka Sipilä, future Présidente
de l'IFLA ; Secrétaire générale
de l'Association finlandaise des
bibliothèques

Visite à la Galerie
d'État Tretiakov



Photos : © Comité national de la Fédération de Russie pour le PIPT

DÉCLARATION DE MOSCOU SUR LA PRÉSERVATION DE L'INFORMATION NUMÉRIQUE

Conférence internationale «Préservation de l'information numérique dans la société de l'information : problèmes et perspectives» (Moscou, 3-5 octobre 2013)

La préservation de l'information numérique est un problème nouveau, propre à notre époque et qui concerne le monde entier – chaque homme et chaque femme. Il se fait jour à un moment où les gadgets électroniques sont utilisés dans tous les domaines de la vie ; où le volume de l'information d'origine numérique ou numérisée connaît une croissance exponentielle ; où la variété des formes de présentation de l'information, ainsi que des types et classes d'objets numériques, augmente rapidement ; où la technologie et les logiciels sont mis à jour tout aussi rapidement ; où la durée de vie et la fiabilité des supports numériques actuels ne répondent plus aux défis de la préservation à long terme de l'information ; et, ce n'est pas le moins important, où l'espace virtuel dans lequel est stockée l'information numérique empêche l'application de la loi et efface les frontières entre les juridictions nationales. Malgré tous les efforts déployés, la préservation de l'information numérique a pris du retard par rapport au développement technique et aux changements sociaux.

Pendant deux millénaires – depuis la création de la Bibliothèque d'Alexandrie – l'humanité a appris à conserver les informations sur des supports analogiques. Au milieu du XX^e siècle, avec cet objectif en vue, tous les pays développés ont mis en place un réseau aux vastes ramifications de bibliothèques, d'archives, de musées et de centres d'information scientifique et technique, à la fois intégré et spécialisé. Toutes ces instances exerçaient en commun des fonctions de base et favorisaient les interactions à leur propre niveau et aux niveaux national et transnational. Elles faisaient toutes partie d'une infrastructure sophistiquée comprenant la presse, les instituts de recherche, les centres chargés de concevoir des méthodes, le système éducatif et de recyclage, les associations professionnelles nationales et internationales, les entreprises fabriquant le matériel nécessaire, les organisations normatives, etc. Les méthodes et les critères de sélection des sources d'information, ainsi que des méthodes sophistiquées et normalisées à l'échelle mondiale de comptabilisation et de stockage d'informations et de création de métadonnées étaient régulièrement actualisés.

Contrairement à ce qui est le cas pour le stockage de données analogiques, la majorité des pays n'ont pas encore :

- élaboré de principes généraux pour la conservation à long terme de l'information numérique ;
- constitué de base juridique et réglementaire, ni de politiques efficaces, en vue de l'élaboration de tels principes ;
- créé d'infrastructure pour la préservation de l'information numérique (trop souvent, les pays n'ont même pas conscience de la pertinence d'une telle entreprise).

Les institutions traditionnellement dépositaires de la mémoire collective de ces pays – les bibliothèques, les archives et les musées – ne peuvent pas faire face au

volume en augmentation constante de l'information numérique et font connaître leur inquiétude à ce sujet.

La Conférence internationale « Préservation de l'information numérique dans la société de l'information : problèmes et perspectives » a été organisée pour renforcer la prise de conscience commune de l'importance, de l'ampleur et du caractère d'actualité des tâches à accomplir pour préserver l'information numérique parmi les professionnels, les responsables gouvernementaux et le grand public, afin de promouvoir l'évaluation des problèmes prioritaires et des stratégies politiques et professionnelles dans le domaine de la préservation de l'information numérique et de rationaliser les politiques mondiales, régionales et nationales, la législation et les activités pratiques y afférentes.

Tenue à Moscou, la conférence a eu lieu du 3 au 5 octobre 2011 et a réuni environ 150 participants représentant 37 pays – responsables et experts renommés de bibliothèques, d'archives, de musées, d'instituts de recherche, d'universités, d'organisations internationales, d'organismes gouvernementaux, de groupes de presse, de maisons d'édition, de centres d'information technique et de recherche, du secteur des TIC et d'autres entités intéressées par la réflexion sur la préservation de l'information numérique.

Le Ministère de la culture de la Fédération de Russie, l'Agence fédérale de presse et des communications de masse, la Commission de la Fédération de Russie pour l'UNESCO, le Comité national de la Fédération de Russie pour le Programme Information pour tous, le Centre international de coopération entre bibliothèques et la Galerie d'État Tretyakov ont organisé conjointement cette conférence, la présidence du Programme Information pour tous de l'UNESCO étant alors assurée par la Fédération de Russie.

Les participants à la Conférence ont conclu qu'il était nécessaire de prendre d'urgence des mesures politiques et pratiques. Sinon, le monde pourrait découvrir dans un proche avenir :

- qu'une quantité énorme d'informations stockées sur l'Internet ou d'autres supports, portant notamment sur l'histoire, la culture et la recherche (le contenu de portails, de sites Web, de blogs, de sites de réseaux sociaux, de correspondance électronique d'hommes et de femmes célèbres, d'archives électroniques privées et institutionnelles, etc.) n'a jamais été recueillie et qu'elle est donc irrémédiablement perdue pour les générations futures ;
- qu'une grande quantité d'informations numérisées a été perdue, soit parce qu'un appui suffisant n'a pas été apporté à leur numérisation, soit parce qu'elles n'ont pas recensées et classées correctement quand il en était encore temps et ne peuvent donc pas être récupérées, soit parce qu'elles n'ont pas été correctement stockées ou numérisées en temps voulu.

En garantissant la transmission d'informations fiables d'un individu à l'autre et de génération en génération, nous pouvons empêcher que survienne une « ère des ténèbres » pour l'information, également décrite comme « l'Alzheimer numérique » et « l'amnésie numérique ». On doit s'attacher à préserver l'information numérique dès l'instant où elle est créée.

Partant, les participants à la Conférence ont déclaré que les mesures suivantes devaient être prises dans divers domaines :

1. Politique. Appui à l'élaboration et au développement de principes généraux, d'une stratégie et d'une politique de préservation de l'information numérique aux niveaux national et international, qui abordent tous les aspects du problème – socioculturels, éthiques, juridiques, économiques, administratifs, techniques, technologiques, liés à la mobilisation du personnel nécessaire, etc. La préservation de l'information numérique doit devenir une partie inaliénable des

politiques de recherche et d'information en matière de culture et d'éducation et de la politique d'édification de la société de l'information.

2. Information/éducation. Promotion de la sensibilisation des décideurs et du public dans son ensemble aux risques existants et aux principes de base relatifs au stockage de l'information numérique, y compris le stockage à long terme.

3. Éducation. Promotion de l'élaboration, du développement et de la diffusion de programmes éducatifs et de formation de différents niveaux à l'intention des dirigeants et des experts des institutions dépositaires de la mémoire collective (principalement les bibliothèques, les archives, les musées et les centres d'information scientifique et technique) et d'autres institutions qui sont (ou devraient être) impliquées dans des activités axées sur la préservation de l'information numérique. Inclusion des connaissances et des compétences de base liées à la préservation de l'information numérique dans les activités/programmes/cursus, de manière à perfectionner la maîtrise des médias et de l'information par les professionnels du secteur de l'information et le public dans son ensemble.

4. Recherche. Promotion de la recherche sur les aspects philosophiques, politiques, économiques, socioculturels, organisationnels, juridiques, technologiques, méthodologiques (notamment conception de méthodes adaptées), éthiques, liés à la mobilisation du personnel nécessaire et autres de la préservation de l'information numérique. Coopération nationale et transnationale en matière d'élaboration de décisions et de normes, ainsi que d'échanges de données d'expérience, aux fins de la préservation de l'information numérique.

5. Économie. Élaboration de principes d'organisation pour le financement de la conservation à long terme de l'information numérique par les institutions traditionnellement dépositaires de la mémoire collective. Inclusion de l'évaluation de l'action menée et des approches et décisions adoptées, afin de déterminer la faisabilité d'un certain nombre d'éléments constitutifs obligatoires des stratégies et des activités axées sur la préservation de l'information numérique. Sensibilisation ciblée du public.

6. Coopération. Promotion de la coopération entre les départements compétents des établissements d'enseignement, des institutions dépositaires de la mémoire collective et des organismes administratifs compétents et ceux d'entreprises privées et d'autres parties prenantes impliquées dans la préservation des documents numériques, notamment dans le cadre d'initiatives et de projets publics et privés ; développement de la coopération internationale.

7. Secteur des TIC. Création et renforcement de la coopération avec le secteur des TIC afin que les procédures propres à promouvoir/garantir la conservation à long terme de l'information numérique soient appliqués dans les systèmes d'exploitation et dans les dispositifs de base connexes. Promotion de l'élaboration et de la mise en œuvre de logiciels libres et ouverts aux fins de la préservation de l'information numérique.

Les participants à la Conférence formulent les propositions suivantes à l'adresse de l'UNESCO :

- Utiliser le Programme Information pour tous de l'UNESCO, qui inclut la préservation de l'information parmi ses cinq priorités essentielles, en guise de plate-forme interdisciplinaire et interinstitutionnelle internationale pour l'élaboration d'un cadre politique, ainsi que pour le débat et les échanges de données d'expérience.
- Actualiser la Charte sur la conservation du patrimoine numérique et l'élever au rang d'instrument réglementaire politique de haut niveau.





- Envisager l'établissement d'un rapport mondial sur la préservation de l'information numérique, avec les objectifs suivants :
 - Définition exhaustive des problèmes et des défis liés à la préservation de l'information numérique ;
 - Analyse de l'état actuel des activités menées aux fins de la préservation de l'information numérique, qui ont pour but de relever ces défis et de régler les problèmes qui se font jour ; recensement de ceux qui exécutent ces activités ; évaluation des objectifs de ces activités, ainsi que des moyens et méthodes utilisés pour les exécuter ;
 - Connaissance des modalités effectives/souhaitables de la coordination des efforts pertinents menés aux niveaux national, régional et mondial ;
 - Évaluation du degré de familiarité des responsables politiques, ainsi que des dirigeants et experts des institutions dépositaires de la mémoire collective et autres instances compétentes, mais aussi du grand public, avec les divers aspects de la préservation de l'information ; évaluation de leur compréhension des enjeux qui y sont associés ;
 - Élaboration de plans d'action à divers niveaux et selon diverses approches dans le domaine de la préservation de l'information numérique, ainsi que d'un système d'indicateurs de succès de l'exécution de tels plans.

À l'adresse de l'IFLA :

- En coopération avec l'UNESCO, contribuer à l'élaboration et à la diffusion de programmes éducatifs et de cursus de qualité sur la préservation de l'information numérique à l'intention des responsables et du personnel des bibliothèques.
- Encourager l'inclusion de composantes liées à la préservation de l'information numérique dans les programmes et cursus de maîtrise de l'information.
- Participer activement aux recherches visant à :
 - Élaborer des critères pour l'évaluation et la sélection de contenus électroniques destinés à être stockés sur le long terme ;
 - Délimiter les responsabilités des institutions dépositaires de la mémoire collective ;
 - Mettre en lumière les lacunes (patrimoine numérique non protégé) ;
 - Créer un cadre réglementaire pour les activités menées à divers niveaux aux fins de la préservation de l'information numérique et des échanges de données d'expérience professionnelle, de méthodes et de technologies.

À l'adresse des gouvernements :

- Inclure la préservation de l'information numérique en tant que partie inaliénable des politiques de recherche et d'information en matière de culture et d'éducation et de toute politique nationale d'édification de la société de l'information.
- Appuyer les recherches menées au sujet des divers aspects de la préservation de l'information numérique.

À l'adresse des instances gouvernementales et non gouvernementales impliquées dans les projets de numérisation :

- Faire en sorte que la préservation à long terme de contenus numériques exécutée dans le cadre de projets de numérisation fasse partie intégrante de la planification et de l'exécution de projets.

NUMÉRISATION DES ARCHIVES NATIONALES DE LA GRENADE

Récupération, traitement et préservation de documents nationaux historiques

Pendant de nombreuses années, les Archives nationales de la Grenade ont été mises en péril par les conditions météorologiques et l'absence de mesures propres à assurer leur préservation et leur entreposage dans de bonnes conditions. Dans le prolongement des efforts consentis par l'UNESCO pour renforcer les moyens à la disposition des États membres en Afrique et aux Caraïbes afin qu'ils puissent mener les interventions voulues dans les domaines prioritaires du PIPT et donner ainsi effet aux recommandations faites dans la Déclaration de Vancouver adoptée lors de la Conférence de l'UNESCO « La Mémoire du monde à l'ère numérique : numérisation et conservation », tenue à Vancouver en 2012, le PIPT a apporté son soutien à un projet de préservation de l'information exécuté à la Grenade en 2013.

Ce projet a été entrepris à Saint-Georges par la Bibliothèque nationale de la Grenade, avec l'appui de la Commission nationale de la Grenade pour l'UNESCO. Ses objectifs étaient de

■ INFORMATIONS GÉNÉRALES

PORTÉE : nationale

RÉGION : Caraïbes

PAYS : Grenade

ANNÉE : 2013

PARTENAIRES :

- Bibliothèque nationale de la Grenade
- Commission nationale de la Grenade pour l'UNESCO

RESSOURCES :

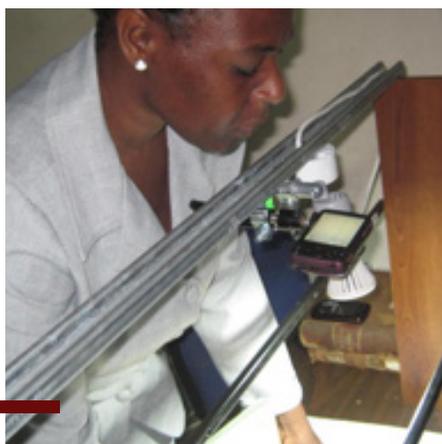
- Directives pour la sauvegarde du patrimoine numérique

■ ■ ■
fournir le matériel et les connaissances nécessaires pour renforcer la capacité de la Bibliothèque nationale de la Grenade de préserver, numériser et protéger ses collections. Si le projet a rendu disponible la technologie rendant possible les activités de préservation, il comprenait également une composante formation du personnel local aux techniques de numérique et de conservation. Il devait aussi être l'occasion d'élaborer un plan d'utilisation du patrimoine documentaire national qui permette d'assurer sa préservation.

Les documents des Archives nationales – actes du Parlement, minutes des réunions du gouvernement, comptes rendus des travaux de comités, actes officiels, cadastre, documents du gouvernement colonial, périodiques, journaux, etc. – sont entreposés dans différents sites, comme le Bureau du Gouverneur général, le Musée national et la Fort George Police Station. Ils possèdent tous une valeur considérable

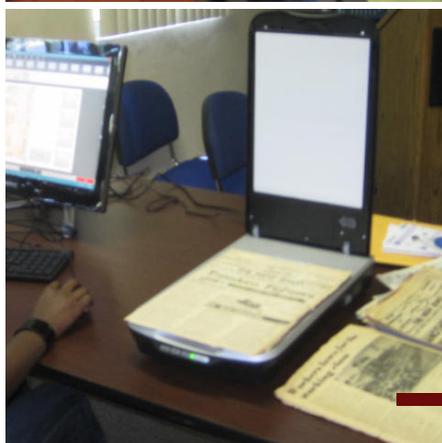
Poste de prise de vue pour la numérisation des documents nationaux

© Commission nationale de la Grenade pour l'UNESCO



et certains de ces documents historiques remontent à 1764, juste après la capture de l'île par les Britanniques, en 1762. On a fait porter les efforts en particulier sur l'identification, le traitement et le stockage dans de bonnes conditions de ces précieuses archives. Dans le prolongement de ces interventions, ces documents vulnérables ont été numérisés afin qu'il soit possible d'en consulter le contenu de grande valeur sans exposer les originaux à plus de risques.

Ce processus a été mené dans le respect des Directives pour la sauvegarde du patrimoine numérique de l'UNESCO, ainsi que des recommandations des organes professionnels spécialisés dans les archives, tels que le Conseil international des archives (ICA) et l'Association internationale d'archives sonores et audiovisuelles (IAFA).



1. Matériel utilisé pour numériser les documents
2. Poste de prise de vue
2. Formation en vue de la mise en œuvre du projet
3. Numérisation et archivage des documents

© Commission nationale de la Grenade pour l'UNESCO

CRÉATION D'UN SYSTÈME D'ARCHIVAGE ET DE PRÉSERVATION EN ACCÈS LIBRE

Le domaine prioritaire du PIPT que constitue la préservation de l'information revêt une importance encore plus grande aujourd'hui, compte tenu de l'augmentation rapide du volume des contenus numériques et de leur fragilité. Les contenus numériques possèdent une valeur culturelle, scientifique et sociale exceptionnelle et ce patrimoine devrait être sauvegardé pour les générations futures. Dans le cadre de ses travaux, le Groupe de travail du PIPT sur la préservation de l'information a entrepris de mener une action concertée visant à rechercher les moyens d'atténuer les problèmes et de réduire les coûts associés à la préservation des documents à l'ère numérique. Un rapport sur ces travaux a été publié en 2007, qui a révélé que des outils, une technologie et une formation d'un coût abordable étaient essentiels pour qu'il soit possible de préserver des objets numériques, mais aussi qu'il était possible de créer un système de préservation numérique pragmatique en accès libre sans trop de difficultés. Un tel système constituerait une avancée considérable et entraînerait une diminution du coût de la conservation du patrimoine numérique.

À l'appui de l'application des recommandations contenues dans le rapport en question, un projet axé sur l'élaboration d'un système d'archivage en accès libre a été conçu et exécuté par le PIPT en coopération avec le Conseil international des archives (ICA). Il s'agissait de transposer à plus grande échelle un projet de système en accès libre existant, lancé par les Archives de la ville de Vancouver et le Fonds monétaire international (FMI). Le dispositif d'élaboration ouvert et fondé sur la collaboration qui a été adopté a facilité la participation de tout un éventail de partenaires de la société

■ INFORMATIONS GÉNÉRALES

PORTÉE : internationale

RÉGION : Amérique du Nord

PAYS : Canada

ANNÉES : 2009-2010

PARTENAIRES :

- Archives de la ville de Vancouver
- Fonds monétaire international
- Artefactual Systems Inc
- Conseil international des archives (ICA)

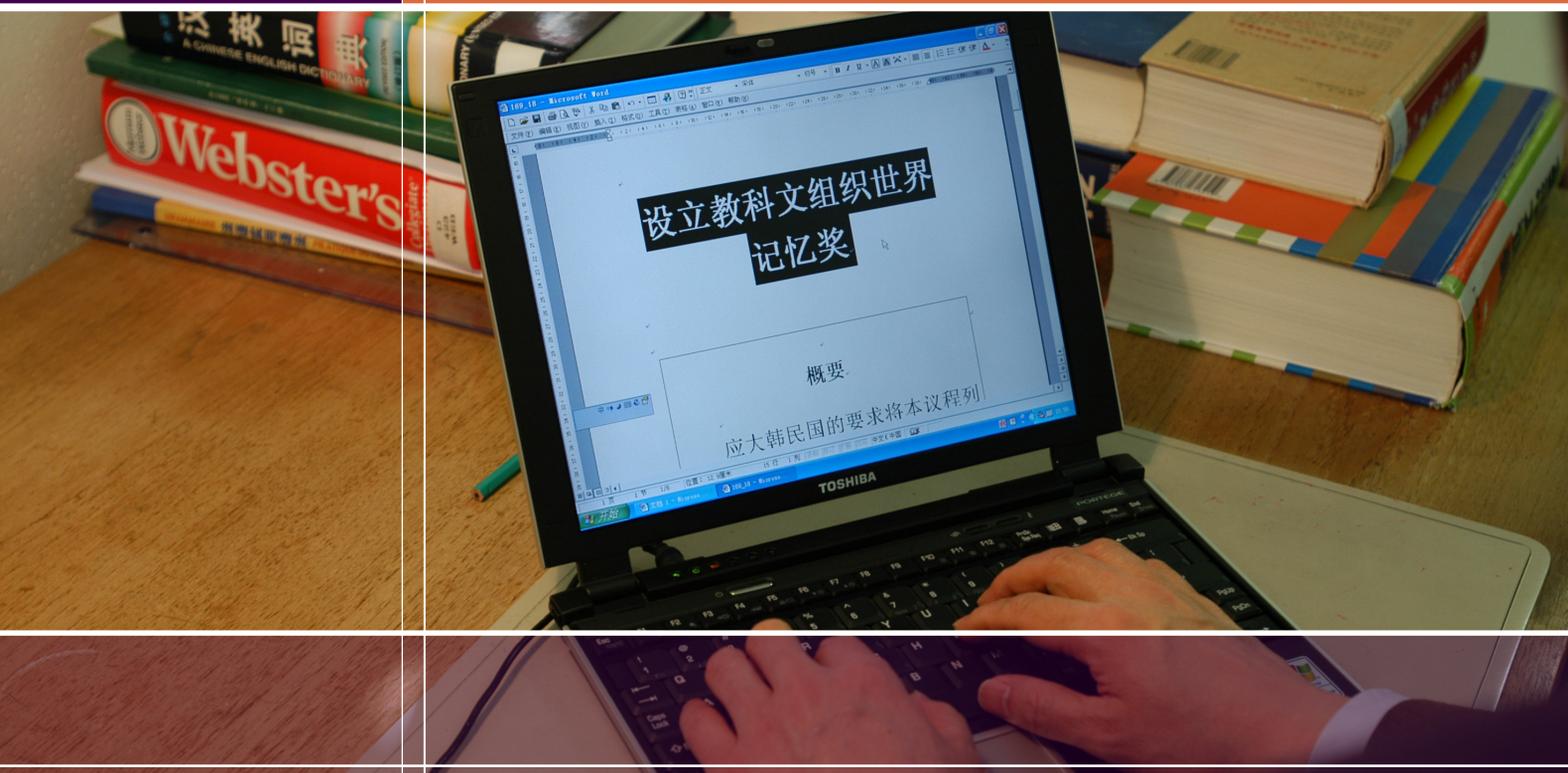
RESSOURCES :

- Site Web d'Archivemica
- Site Web du Conseil international des archives



civile, du secteur privé et du secteur public, englobant des institutions et des individus. Cet éclectisme a stimulé l'innovation. Grâce à l'appui du PIPT, un réseau substantiel de partenaires a pu mener les recherches et les activités d'élaboration de prototype nécessaires à l'instauration d'un système d'archivage et de préservation en accès libre. Certes, les travaux menés à cette fin se poursuivent, mais l'intervention du PIPT leur a donné une impulsion supplémentaire, et il a fait œuvre de sensibilisation auprès des responsables politiques, qui ont pris acte de la nécessité pressante de sauvegarder les contenus numériques. En outre, le logiciel, les réseaux et les recherches qui ont vu le jour grâce à cette entreprise du PIPT constituent une base solide pour la mise au point de solutions peu coûteuses qui permettront de relever le défi de la préservation de l'information numérique.

MULTILINGUISME





MULTILINGUISME

Le langage est le principal moyen de communication d'informations et de connaissances, aussi la capacité d'accéder à des contenus sur l'Internet dans une langue qu'il maîtrise détermine-t-elle le degré auquel un individu peut participer aux sociétés du savoir. Grâce à sa collaboration avec divers partenaires internationaux, ce groupe de travail promeut les échanges et les recherches au plan international, ainsi que la mise au point d'outils et de ressources qui contribuent à la concrétisation du multilinguisme en ligne, au renforcement des capacités en la matière et à la sensibilisation des responsables politiques et des principales parties prenantes.



Evgeny Kuzmin

Président du Groupe de travail sur le multilinguisme

M. Evgeny Kuzmin (Fédération de Russie; kuzmin@ifapcom.ru) est le Président du Programme intergouvernemental Information pour tous (PIPT) de l'UNESCO et le Président du Comité national de la Fédération de Russie pour le PIPT. Tout au long de sa carrière, ses contributions ont été nombreuses à la coopération internationale dans les domaines prioritaires du PIPT; il a organisé de nombreuses conférences régionales et internationales et il a exercé des fonctions en tant qu'expert international. De 1992 à 2005, il a dirigé le Département des bibliothèques du Ministère de la culture de la Fédération de Russie et a apporté son concours à l'exécution de programmes nationaux de modernisation des bibliothèques, de promotion de la lecture et de développement du libre accès à l'information. De 1997 à 2001, il a été membre du Comité consultatif international du Programme Mémoire du monde. Depuis 2005, il est membre de la Commission de la Fédération de Russie pour l'UNESCO. En sa qualité d'expert et de promoteur de la coopération internationale, il a également été membre du Conseil d'administration de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA). M. Kuzmin est également Président du Centre interrégional de coopération entre les bibliothèques (ONG) et il est l'auteur, le directeur éditorial, le rédacteur scientifique ou l'éditeur de quelque 60 ouvrages consacrés aux politiques culturelles et en matière d'information.

EXPERTS NATIONAUX DÉSIGNÉS PAR LES ÉTATS MEMBRES POUR SIÉGER AU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE MULTILINGUISME EN 2012

BULGARIE

Mme Anelia Dimova
Experte en matière de politique relative à la société de l'information, Ministère des transports, Technologies de l'information et de la communication

CHINE

M. Junsheng Zhang
Maître de conférences à l'Institut chinois d'information scientifique et technique

ÉTHIOPIE

M. Motuma Temesgen Dessisa
Chef du Bureau chargé des questions liées à la communication pour le gouvernement

Mme Haimanot Zeleke Workineh
Directrice de la Direction des services de l'information du Bureau des questions de communication du gouvernement

GUATEMALA

M. Moisés Jerez
Doyen de la Faculté des sciences de la communication, Université Mariano Galvez du Guatemala

Mme Miriam F. Ramirez Pinto De Galvez
Professeur, University of the Valley of Guatemala

IRAN

M. Sirous Alidousti
Directeur de l'Institut iranien des recherches en matière de sciences et de technologies de l'information au Ministère de la science, de la recherche et de la technologie

LETONNIE

Mme Inguna Skadina
Professeur à l'Université de Liepaja ;

chercheuse principale à l'Institut de mathématique et d'informatique de l'Université de Lettonie ; responsable scientifique principale de Tilde

LESOTHO

M. Tieho Rankhone
Coordonnateur du Programme communications et information, Commission nationale du Lesotho pour l'UNESCO

LITUANIE

Mme Vilma Bačkiūtė
Fonctionnaire principale, Ministère de l'éducation et de la science

PAKISTAN

M. Javed Akhtar
Directeur adjoint au Ministère de l'information et de la radio-télévision

POLOGNE

M. Wojciech Wozniak
Directeur et archiviste aux Archives numériques nationales

THAÏLANDE

Mme Usanee Sritanyarat
Directrice exécutive du Bureau des affaires étrangères au Ministère des affaires étrangères

UKRAINE

M. Vladimir Gritsenko
Directeur du Centre international de recherche et de formation pour les technologies et les systèmes d'information, Académie nationale des sciences d'Ukraine et Ministère de l'éducation et des sciences d'Ukraine

VENEZUELA

M. Morelis Gonzalo Vega
Économiste et professeur à la Faculté des arts de l'Université de Zulia

PROJETS DU PIPT

PROJETS FAISANT L'OBJET DUNE PRÉSENTATION

- ▶ Conférences internationales sur le multilinguisme dans le cyberspace
 - Conférence internationale sur le multilinguisme dans le cyberspace (Fédération de Russie, 2008)
 - Deuxième Conférence sur le multilinguisme dans le cyberspace (Fédération de Russie, 2011)
- ▶ L'enseignement de l'anglais en équipe (Thaïlande, 2008)
- ▶ Notre ville, nos voix : journal télévisé des immigrants à l'ère numérique (États-Unis d'Amérique, 2008-2009)

AUTRES ACTIVITÉS

- ▶ Troisième Symposium international sur le multilinguisme dans le cyberspace (Paris, 18-20 novembre 2012)
- ▶ NetLang : vers un cyberspace multilingue

CONFÉRENCES INTERNATIONALES SUR LE MULTILINGUISME

L'UNESCO a lancé au monde cette mise en garde : plus de la moitié des 7 000 langues vivantes actuelles pourraient disparaître en quelques générations. Des politiques ethnolinguistiques judicieuses et les technologies de l'information modernes offrent, à tout le moins, une chance de ralentir ce processus. La perte de ces langues, ainsi que du contenu culturel et des connaissances qui y sont associés, nuirait grandement à l'humanité. Le fait de garantir la présence et le développement des langues dans le cyberspace est une condition importante de leur préservation. En conséquence, l'un des principaux objectifs du PIPT est de relever ces défis et de promouvoir les actions susceptibles de remédier à la marginalisation des langues.

Entre 2008 et 2013, le PIPT a organisé deux conférences internationales sur le multilinguisme dans le cyberspace. La première, la Conférence internationale sur la diversité linguistique et culturelle dans le cyberspace, s'est tenue du 2 au 4 juillet 2008 à Yakoutsk (Fédération de Russie). L'objectif de cette conférence était d'encourager et de développer la diversité linguistique et culturelle dans le cyberspace et les aspects politiques, culturels, sociaux, éthiques et technologiques de la recherche-développement dans ce domaine y ont donc été examinés. En outre, les questions liées à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour sauvegarder toutes les langues ont été passées en revue. La Conférence était organisée par le Gouvernement de la République de Sakha (Iakoutie) et par l'Agence fédérale russe pour la culture et la cinématographie, en coopération avec le Bureau de l'UNESCO à Moscou et le Comité national de la Fédération de Russie pour le PIPT.

■ INFORMATIONS GÉNÉRALES

PORTÉE : internationale

RÉGION : Europe

PAYS : Fédération de Russie

ANNÉES : 2008-2011

PARTENAIRES :

- Centre interrégional de coopération entre les bibliothèques
- Gouvernement de la République de Sakha (Iakoutie)
- Bibliothèque nationale de la République de Sakha (Iakoutie)
- Commission nationale de la République de Sakha (Iakoutie) pour l'UNESCO
- Université fédérale du Nord-Est
- Réseau mondial pour la diversité linguistique (Maaya)
- Union latine
- Agence fédérale russe pour la culture et la cinématographie
- Ministère de la culture de la Fédération de Russie
- Bureau de l'UNESCO à Moscou
- Comité national de la Fédération de Russie pour le PIPT

RESSOURCES :

- Résolution de la Léna
- Appel à l'action de Yakoutsk
- Net.Lang
- Diversité linguistique et culturelle dans le cyberspace
- Securing a place for a language in cyberspace



La Conférence a donné lieu à l'adoption de la Résolution de la Léna, qui a jeté les bases d'une série d'initiatives futures et énoncé des recommandations concrètes pour la promotion de la diversité linguistique dans le cyberspace. Dans le prolongement de la Résolution de la Léna, le Centre pour

le multilinguisme dans le cyberspace a été établi en Iakoutie en 2010, à l'Université fédérale du Nord-Est, sous les auspices du Comité national de la Fédération de Russie pour le PIPT et du Bureau de l'UNESCO à Moscou.

La deuxième conférence s'est également tenue à Iakoutsk, du 12 au 14 juillet 2011. Les participants ont repris les débats où ils les avaient laissés à la fin de la première conférence et se sont concentrés sur les politiques, normes et instruments à adopter aux fins de la préservation et du développement de la diversité linguistique et culturelle dans le cyberspace. Elle a été organisée par le Comité national de la Fédération de Russie pour le PIPT, l'Université fédérale du Nord-Est, le Centre interrégional de coopération entre bibliothèques, le Réseau mondial pour la diversité linguistique (Réseau Maaya) et l'Union latine, avec l'appui du Ministère de la culture de la Fédération de Russie, l'UNESCO et la Commission de la Fédération de Russie pour l'UNESCO.

Au cours de la Conférence, une importante ressource a été présentée aux participants, à savoir la publication *Net. Lang : vers un cyberspace multilingue*, l'œuvre du Réseau Maaya, avec l'appui de l'UNESCO, de l'Union latine, du Réseau africain pour la localisation et de l'International Development Resource Centre. Cette publication contient des articles rédigés par des représentants de 15 pays. Les participants à la Conférence ont également adopté à l'unanimité un plan d'action – l'Appel à l'action de

Iakoutsk : feuille de route vers un Sommet mondial sur le multilinguisme (2017).

Plus de 100 participants venus de 15 pays avaient assisté à la première conférence ; la seconde a réuni une centaine d'experts venus de plus de 30 pays et de tous les continents (Afrique du Sud, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Brésil, Cabo Verde, Chine, Égypte, États-Unis, France, Inde, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Mali, Mexique, Nigéria, Norvège, République centrafricaine, République de Corée, République dominicaine, Royaume-Uni, Russie et Thaïlande).

Les deux conférences ont bénéficié de la présence de dirigeants et d'experts de premier plan d'organisations intergouvernementales et internationales, d'ONG, d'organismes gouvernementaux, d'entités et institutions œuvrant dans le domaine de la culture, de l'éducation, de la science, de l'information et des communications, de sociétés privées, de la société civile et des médias.



1. Jan Henry Keskitalo (Norvège) et Evgenia Mikhailova (Russie)

2. Virach Somlertlamvanich (Thaïlande) et Marcel Diki-Kidiri (République centrafricaine)

3. Adama Samassekou (Mali) et Nadezhda Zaikova (Russie)

© Comité national de la Fédération de Russie pour le PIPT



GALERIE DE PHOTOS

Daniel Prado
(France)



Bailey Dwayne (Afrique
du Sud) et Katsuko
Tanaka Nakahira
(Japon)



Gala
d'ouverture de
la Conférence
au Palais
gouvernemental
de la
République de
Sakha (Iakoutie)



Accueil des
participants à
la Conférence
à l'aéroport de
Iakoutsk



Adama Samassekou,
Evgenia Mikhailova, et
Nicolay Zhirkov

Photos : © Comité national de la Fédération de Russie pour le PIPT

RÉSOLUTION DE LA LÉNA

Conférence internationale sur la diversité linguistique et culturelle dans le cyberspace, tenue à Iakoutsk (Fédération de Russie), du 2 au 4 juillet 2008

La Conférence internationale sur la diversité linguistique et culturelle dans le cyberspace s'est tenue sous les auspices de l'UNESCO à Iakoutsk (Fédération de Russie) du 2 au 4 juillet 2008. Cette conférence représente la contribution de la Fédération de Russie à l'Année internationale des langues.

Elle a été organisée par le Gouvernement de la République de Sakha (Iakoutie), l'Agence fédérale pour la culture et la cinématographie de la Fédération de Russie, le Bureau de l'UNESCO à Moscou, la Commission de la Fédération de Russie pour l'UNESCO, le Comité national de la Fédération de Russie pour le Programme Information pour tous de l'UNESCO, le Centre interrégional de coopération entre bibliothèques, la Bibliothèque nationale de la République de Sakha (Iakoutie) et la Commission de la République de Sakha (Iakoutie) pour l'UNESCO.

La Conférence a réuni plus de 100 représentants venus de 15 pays et de tous les continents – dirigeants et membres du personnel d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales, d'organismes gouvernementaux, entités et institutions spécialisées dans la culture, l'éducation, la recherche, l'information et les communications, le monde des affaires, la société civile et les médias, dirigeants politiques et locaux et experts de premier plan.

Les participants ont débattu des aspects politiques, culturels, sociaux, éthiques et technologiques de la recherche-développement dans l'optique de la diversité linguistique et culturelle dans le cyberspace et ont examiné les enjeux liés à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour sauvegarder toutes les langues.

Ils ont tenu trois séances plénières et ils se sont répartis entre cinq sections thématiques : Aspects politiques, éthiques et juridiques du développement du multilinguisme dans le cyberspace ; L'Internet et les autres médias ; Le rôle des bibliothèques dans la préservation de la diversité linguistique ; Langues et éducation ; La préservation et le développement de la diversité culturelle.

En conclusion de leurs travaux, les participants ont adopté la résolution suivante :

Les participants à la Conférence internationale sur la diversité linguistique et culturelle dans le cyberspace, tenue à Iakoutsk (Fédération de Russie) du 2 au 4 juillet 2008 :

1. Rappelant la Déclaration universelle sur la diversité culturelle, adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO à sa 31^e session en 2001, qui dispose que, « source d'échanges, d'innovation et de créativité, la diversité culturelle est, pour le genre humain, aussi nécessaire que l'est la biodiversité dans l'ordre du vivant. En ce sens, elle constitue le patrimoine commun de l'humanité »,
2. Rappelant aussi la Recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace, adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO à sa 32^e session en 2003,
3. Tenant compte des principaux documents issus du Sommet mondial sur la

société de l'information (SMSI), à savoir la Déclaration de principes et le Plan d'action adoptés lors de la première phase à Genève, en 2003, et l'Engagement de Tunis et l'Agenda de Tunis pour la société de l'information (deuxième phase, Tunis, 2005), qui soulignent tous l'importance de la préservation de la diversité culturelle et linguistique et suggèrent un ensemble de mesures qu'il est nécessaire d'adopter pour parvenir à cet objectif,

4. Soulignant la nécessité de continuer à préserver le multilinguisme, car les langues recèlent une part aussi riche que vaste du patrimoine et des savoirs humains et sont des instruments nécessaires à la vie sociale, à l'expression et à la diffusion des traditions sociales et culturelles, à la définition de leur identité par les individus et à la préservation de la dignité humaine de ceux qui les parlent,

5. Conscients que la diffusion d'informations multilingues sur l'histoire, les langues et la culture de différentes nations contribue à la promotion de la tolérance et de la compréhension mutuelle et garantit le développement paisible et viable de la civilisation contemporaine,

6. Constatant que l'absence actuelle de certaines langues dans le cyberspace contribue à creuser le fossé numérique qui existe déjà en matière d'accès à l'information,

7. Considérant que les technologies de l'information et de la communication actuelles offrent de nouvelles possibilités de préserver le patrimoine linguistique et culturel aux fins d'un accès égal et universel au savoir,

8. Gardant à l'esprit les messages du Directeur général de l'UNESCO à l'occasion de l'Année internationale des langues en 2008, puis de la Directrice générale à l'occasion de la Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement, le 21 mai, et de la Journée internationale de la langue maternelle, le 21 février,

9. Remerciant la Directrice générale de l'UNESCO pour le message qu'elle a adressé à cette Conférence internationale sur la diversité linguistique et culturelle dans le cyberspace à l'occasion de son ouverture,

10. Remerciant aussi le Gouvernement et la population de la République de Sakha (Iakoutie) pour leur hospitalité chaleureuse, qui a assuré le succès de cette conférence,

Considèrent qu'il est nécessaire :

a) de saisir toutes les possibilités offertes de promouvoir la préservation de la diversité linguistique et culturelle dans le cyberspace et ailleurs ;

b) de souligner qu'il est important d'appliquer les recommandations du Sommet mondial sur la société de l'information (Genève, 2003, et Tunis, 2005), de la Conférence internationale « L'UNESCO entre les deux phases du Sommet mondial sur la société de l'information » (Saint-Pétersbourg, 2005) – et en particulier la Grande Orientation C8 (Diversité et identité culturelles, diversité linguistique et contenus locaux) – ou encore de la réunion thématique sur le thème « Le multilinguisme pour la diversité culturelle et la participation de tous dans le cyberspace », organisée par l'UNESCO en préparation de la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information (à Bamako, au Mali, en 2005) ;



c) d'inviter le Conseil intergouvernemental du Programme Information pour tous de l'UNESCO à envisager de créer un groupe d'experts sur le multilinguisme dans le cyberspace ;

d) de suggérer à l'UNESCO et au Réseau Maaya (Réseau mondial pour la diversité linguistique) d'organiser un Sommet mondial sur la diversité linguistique dans le cyberspace ;

e) d'appuyer l'initiative de l'ACALAN (Académie africaine des langues) et l'initiative du Réseau Maaya en faveur de l'instauration d'un Forum mondial sur le multilinguisme.

Suggèrent en particulier :

f) d'inviter toutes les organisations et les personnes privées intéressées à contribuer au Site Web de l'UNESCO « Les langues : ça compte ! », consacré à l'Année internationale des langues, et au forum de discussion « Communication et information », mis sur pied par l'UNESCO dans le prolongement des décisions liées à la Grande Orientation C8 (Diversité et identité culturelles, diversité linguistique et contenus locaux) arrêtées lors du Sommet mondial sur la société de l'information, en remettant des informations sur les projets qu'elle mènent à l'appui de la diversité linguistique ;

g) d'inviter tous les comités nationaux du Programme Information pour tous de l'UNESCO à élaborer des programmes axés sur les langues autochtones et minoritaires aux fins de la promotion de la diversité linguistique et culturelle dans le cyberspace ;

h) d'appeler l'attention des organisations gouvernementales et autres qui réglementent les conditions dans lesquelles opèrent la télévision, la radio et la téléphonie mobile sur la nécessité pour elles d'envisager d'utiliser les dernières technologies en date pour diffuser les programmes dans des langues minoritaires pendant la phase de transition des médias ;

i) de continuer à rechercher des solutions équitables et équilibrées s'agissant de la législation et des cadres réglementaires internationaux en matière de droit d'auteur et de propriété intellectuelle afin que se constituent des bibliothèques numériques qui auront pour responsabilité la préservation de la diversité culturelle et linguistique ;

j) d'accroître l'appui apporté aux bibliothèques, aux musées et aux archives au titre de l'accès au multilinguisme et de sa préservation, mais aussi de la diffusion d'informations représentatives de la diversité culturelle et linguistique ;

k) de promouvoir l'élaboration et la diffusion de logiciels, de jeux, de polices de caractère et d'autres moyens techniques libres et ouverts afin de rendre possible l'utilisation des langues dans le cyberspace ;

l) de promouvoir l'élaboration et la diffusion de jeux de polices et de signes diacritiques unifiés et universellement accessibles afin de défendre les langues de tous les groupes culturels présents en Fédération de Russie, et d'apporter des améliorations à Unicode si cela s'avère nécessaire ;

m) de continuer à promouvoir les activités visant à réunir les informations sur les langues, en particulier celles qui sont minoritaires, mais aussi à les préserver et à les développer, en ayant recours pour ce faire aux dernières technologies de l'information en date ;





- n) de continuer à promouvoir l'élaboration de thésaurus et de dictionnaires multilingues ainsi que l'inclusion des langues minoritaires dans les thésaurus sur le patrimoine culturel qui font autorité sur le plan international – UNESCO, HEREIN, ICONCLASS, Getty, Garnier, etc. ;
- o) de continuer à étudier les aspects de la préservation de la diversité linguistique et culturelle dans le cyberspace, et de les prendre en compte dans le cadre des activités visant à préserver et à promouvoir cette diversité ;
- p) d'accélérer les activités visant à incorporer, promouvoir et développer l'utilisation des langues minoritaires dans les systèmes éducatifs et à étendre leur application et leur utilisation (dans le secteur gouvernemental, dans le domaine de la recherche et des arts, à la télévision, à la radio, etc.) ;
- q) de suggérer aux pays participants de suivre l'évolution de la situation en matière de diversité linguistique sur l'Internet ;
- r) de coopérer sur le plan international avec toutes les organisations intéressées, parmi lesquelles la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA), la Conférence des directeurs de bibliothèques nationales (CDLL) et l'International Indigenous Librarians Forum (IILF) ;
- s) d'inviter le Gouvernement de la République de Sakha (Iakoutie) à envisager de créer un centre spécialisé pour l'étude et la promotion du multilinguisme dans le cyberspace et l'échange de données d'expérience à l'échelle planétaire.

APPEL À L'ACTION DE IAKOUTSK

Une feuille de route vers le Sommet mondial sur le multilinguisme (2017)

Deuxième Conférence internationale sur la diversité linguistique et culturelle dans le cyberspace, tenue à Iakoutsk (Fédération de Russie) du 12 au 14 juillet 2011

PRÉAMBULE

La deuxième Conférence internationale sur la diversité linguistique et culturelle dans le cyberspace s'est tenue à Iakoutsk (Fédération de Russie) du 12 au 14 juillet 2011, la présidence du Programme Information pour tous de l'UNESCO étant alors assurée par la Fédération de Russie. Elle a été organisée par le Ministère de la culture de la Fédération de Russie, la Commission de la Fédération de Russie pour l'UNESCO, l'UNESCO, le Comité national de la Fédération de Russie pour le PIPT, l'Université fédérale du Nord-Est, le Centre interrégional de coopération entre les bibliothèques, le Réseau mondial pour la diversité linguistique (Réseau Maaya) et l'Union latine.

La conférence, durant laquelle plusieurs séances de travail et séances plénières ont eu lieu, a réuni plus de 100 participants venus de plus de 30 pays répartis sur tous les continents. Y ont assisté des dirigeants et des experts d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales, d'organes gouvernementaux, d'entités et d'institutions spécialisées dans la culture, l'éducation, la recherche, l'information et les communications, ainsi que des représentants du secteur privé, de la société civile et des médias.

La conférence a été l'occasion d'aborder trois thèmes principaux : (1) les instruments de préservation et de promotion des langues dans le cyberspace ; (2) les instituts en charge de la promotion de la diversité linguistique et culturelle ; (3) la création de conditions propices à la promotion de la diversité linguistique et culturelle dans le cyberspace.

Une feuille de route vers le Sommet mondial sur le multilinguisme a été proposée et approuvée par les participants.

I. Ce qui a été accompli depuis l'adoption de la Résolution de la Léna (Iakoutsk, Fédération de Russie, 2008)

La Résolution de la Léna a été adoptée lors de la première Conférence sur la diversité linguistique et culturelle qui s'est tenue en 2008, proclamée par les Nations Unies Année internationale des langues. Pour la première fois, l'idée de tenir un sommet mondial sur le multilinguisme a été évoquée et une série d'initiatives à cet effet ont été encouragées. Depuis, plusieurs activités ont été exécutées, notamment l'instauration du Forum international sur le multilinguisme de Bamako (2009), la création du Centre pour la promotion du multilinguisme dans le cyberspace, sous les auspices de l'Université fédérale du Nord-Est (Fédération de Russie), l'élaboration du projet DILINET sur les indicateurs de la diversité linguistique dans le cyberspace, par le Réseau Maaya et ses partenaires, ou encore la préparation de la deuxième Conférence internationale

sur la diversité linguistique et culturelle dans le cyberspace (juillet 2011, Iakoutsk).

II. La feuille de route vers le Sommet mondial sur le multilinguisme (2017)

Nous, les participants et organisateurs de la deuxième Conférence internationale sur la diversité linguistique et culturelle dans le cyberspace, inspirés par la Résolution de la Léna et l'Engagement de Bamako sur le multilinguisme universel, invitons toutes les personnes intéressées et les organisations concernées par le soutien à la diversité linguistique et culturelle et la promotion de ce principe à participer à la préparation du Sommet mondial sur le multilinguisme. Nous proposerons donc la feuille de route suivante :

2012 : Réunions et consultations d'experts dans diverses régions du monde

2013 : Conférence ministérielle sur le multilinguisme

2013 : Proposition d'un projet de résolution sur le Sommet mondial sur le multilinguisme présenté à la Conférence générale de l'UNESCO. Création possible d'une commission internationale qui serait chargée d'établir un rapport sur le multilinguisme

2014 : Adoption possible d'un projet de résolution sur le Sommet mondial sur le multilinguisme par l'Assemblée générale des Nations Unies, sur la base du rapport en question

2015-2017 : Réunions thématiques et conférences régionales en vue de la préparation du Sommet

2017 : Tenue du Sommet mondial sur le multilinguisme

Toutes les parties prenantes (gouvernements, organisations internationales, secteur privé et société civile, notamment le monde universitaire et le secteur de la recherche) sont encouragées à s'engager à préserver et à promouvoir la diversité linguistique et culturelle dans le monde entier et sont invitées à contribuer au succès du Sommet mondial sur le multilinguisme, qui pourrait conduire à l'adoption d'une Charte internationale sur la gouvernance de la diversité linguistique dans le monde.



ENSEIGNER L'ANGLAIS DANS LES RÉGIONS RURALES DE THAÏLANDE

Encourager l'utilisation de l'anglais dans les établissements secondaires locaux, en faisant la démonstration d'autres méthodes d'enseignement et en distribuant des documents d'information

Les langues comptent parmi les principaux moyens de créer, de transmettre, de préserver et d'utiliser les informations et les connaissances. À l'heure de la mondialisation, celles-ci jouent un rôle de plus en plus décisif à tous les niveaux de la vie sociale. Le multilinguisme est donc essentiel pour rendre possible une participation active aux sociétés de l'information et du savoir aux niveaux local, national, régional et mondial.

Aujourd'hui, l'anglais est la principale langue véhiculaire dans le cadre des échanges régionaux et internationaux d'informations et de connaissances. Les citoyens ont parfois accès à des cours d'anglais, mais les possibilités sont souvent limitées dans les zones rurales. En conséquence, le PIPT, en coopération avec l'Office of National Buddhism, a apporté son appui à un projet d'enseignement de l'anglais dans la région rurale thaïlandaise de Watphrathawittaya.

Il s'agissait principalement d'apporter un soutien supplémentaire aux professeurs d'anglais afin d'améliorer

INFORMATIONS GÉNÉRALES

PORTÉE : nationale

RÉGION : Asie-Pacifique

PAYS : Thaïlande

ANNÉE : 2008

PARTENAIRES :

- Office of National Buddhism
- Watphrathawittaya Temple School

RESSOURCES :

- Teacher's Guide: Active English Learning Made Easy (Guide de l'enseignant)



la qualité et l'impact de leurs programmes d'enseignement. Plus de 150 professeurs ont participé à la formation, qui a mis l'accent sur une utilisation active de la langue.

La Watphrathawittaya Temple School est l'un des établissements secondaires qui a bénéficié du programme. Il est représentatif des

Premier concours d'expression orale organisé par l'UNESCO à Sempittayakom (province de Nongkhai, Thaïlande, 2009)

© UNESCO/
Pramaha Tharabun
Kuchinda



RÉSULTATS DU PROJET

- 3 documents présentés et publiés dans le cadre de 5 conférences régionales sur l'éducation (2008-2012)
- Publication d'un guide de l'enseignant en thaïlandais et en anglais avec CD-ROM à l'intention de 500 temple schools, qui inclut des astuces d'enseignement, une photothèque, des jeux et des plans détaillés de cours, étape par étape, pour 10 projets
- 150 enseignants bénéficient de sessions de formation
- Un atelier d'une journée assorti d'un concours d'expression orale a été organisé pour 100 adultes apprenant l'anglais
- Préparation en vue de l'évaluation, de la révision et de la publication d'une nouvelle version du Guide pour distribution générale, et élaboration d'un programme national de formation des enseignants

autres établissements bénéficiaires, qui accueillent des élèves de 11 à 18 ans issus de familles défavorisées. Dans le passé, les élèves de cet établissement éprouvaient beaucoup de difficultés dans le cadre de l'apprentissage de l'anglais. La plupart des supports pédagogiques étaient complexes et n'entretenaient qu'un rapport lointain avec leur expérience de la vie quotidienne en Thaïlande. L'appui financier du PIPT a permis aux enseignants et à des bénévoles anglophones d'élaborer un cursus adapté aux intérêts, aux besoins et à l'expérience des élèves. Il comprend des jeux de questions et réponses, des projets de recherche, des concours d'expression orale et d'exposés prononcés devant un public. Ces adaptations ont eu pour effet de stimuler notablement la motivation des élèves et leur assiduité aux cours d'anglais. Une amélioration des résultats a alors été constatée. Les élèves de la Watphrathawittaya Temple School ont été classés premiers parmi ceux des 430 temple schools participantes dans le cadre d'un concours d'expression orale en anglais.

Outre les effets positifs observés dans la région de Watphrathawittaya, le financement du PIPT a également permis d'encourager les échanges de pratiques de référence et contribué à rendre possible l'utilisation de cette approche pédagogique dans d'autres régions et

pays. Lors de la première conférence internationale sur l'apprentissage et l'enseignement (EDUCA 2009), tenue à Bangkok en octobre 2009, un document intitulé « Projet du PIPT de l'UNESCO en Thaïlande » a été présenté. En outre, avec l'appui de l'Office of National Buddhism, un guide de l'enseignant inspiré du projet du PIPT, qui inclut un CD-ROM, a été publié et distribué à 500 établissements. Ce guide contient des astuces d'enseignement, une photothèque, des jeux, des plans de cours détaillés et d'autres ressources pédagogiques. Le financement du PIPT a également permis de développer la portée du projet, et des ateliers d'une journée et des concours d'expression orale ont été organisés à l'intention d'apprenants adultes.



Finale du concours d'expression orale,

© UNESCO/
Pramaha
Tharabun
Kuchinda

NOTRE VILLE, NOS VOIX : JOURNAL TÉLÉVISÉ DES IMMIGRANTS À L'ÈRE NUMÉRIQUE

Des reportages en vidéo et la diffusion d'émissions en ligne par et pour des communautés de travailleurs immigrés à Philadelphie

La migration figure parmi les priorités des pouvoirs publics dans de nombreux pays et la communauté internationale est déterminée à garantir le respect des droits fondamentaux des migrants et à contribuer à leur pleine intégration dans la société. La promotion de la diversité culturelle et linguistique favorise cette intégration et permet aux migrants de participer à la société du savoir, en leur donnant des moyens d'agir tant dans leur nouveau pays que dans la ville où ils résident.

Aujourd'hui, comme dans le passé, les migrations sont un facteur déterminant dans la société américaine, mais elles présentent des défis. D'un côté, elles sont à l'origine d'échanges qui facilitent la compréhension interculturelle et offrent de nouvelles possibilités sur le plan économique. De l'autre, de nombreux problèmes se font jour en raison de l'ignorance, de la crainte et

■ INFORMATIONS GÉNÉRALES

PORTÉE : nationale

RÉGION : Amérique du Nord

PAYS : États-Unis

ANNÉE : 2008

RESSOURCES :

- Site Web de « Notre ville, nos voix »
- Blog consacré au projet



des préjugés associés aux nouveaux arrivants.

Les Hispaniques constituent l'un des groupes d'immigrés les plus importants, qui ont dû faire face à des difficultés comme la disponibilité limitée de contenus en espagnol dans les médias ou d'espaces et de propositions qui répondent à leurs besoins culturels au plan local.

Participants
au projet, à
Philadelphie (États-
Unis)

© Notre ville,
nos voix /Gabriel
Berrios



Ces facteurs ont été les nécessaires catalyseurs de la création du projet « Notre ville, nos voix ».

Avec l'appui du PIPT, une série d'ateliers a été organisée sur l'ensemble du territoire des États-Unis, visant à développer les productions audiovisuelles au sujet de la vie des immigrés hispaniques. Quarante journalistes locaux, pour nombre d'entre eux des immigrés sans papiers, ont produit des vidéos au sujet de leur culture, mais aussi du point de vue qu'ils portent sur leur pays d'adoption et sur les problèmes auxquels ils se heurtent en tant que nouveaux arrivants ou immigrés sans papiers. Simultanément, les participants ont créé les moyens voulus pour diffuser des informations au sujet de leurs droits ainsi que des services sociaux disponibles, précisant comment et où il était possible d'y accéder.

Chaque vidéo a été produite en espagnol et sous-titrée en anglais et projetée en public dans des parcs et des centres communautaires. Le fait qu'elles sont bilingues a aidé à établir des passerelles entre les nouveaux arrivants et leur communauté d'adoption en développant la compréhension mutuelle, en favorisant la coopération et en suscitant le respect d'autrui. Les vidéos en question peuvent

être visionnées sur le site Web du projet, qui ouvre un dialogue avec d'autres communautés et quartiers dans le but de briser les barrières raciales, culturelles et linguistiques qui maintiennent les communautés séparées. « Notre ville, nos voix : journal télévisé des immigrants à l'ère numérique » crée des liens solides entre individus, en assurant à des immigrés et à d'autres personnes actives une formation à l'utilisation de la technologie visuelle numérique, afin de les doter des compétences nécessaires pour qu'elles puissent à leur tour produire des contenus sous cette forme. Grâce à cette initiative, les participants accèdent aux outils et aux possibilités dont ils ont besoin pour faire connaître leurs opinions, leurs espoirs, leurs rêves et les problèmes auxquels ils font face.



Participants à un tournage

© Notre ville, nos voix/
Gabriel Berrios

TOUS DOMAINES PRIORITAIRES CONFONDUS
ÉDIFIER DES SOCIÉTÉS DU SAVOIR



PROJETS DU PIPT

PROJETS FAISANT L'OBJET D'UNE PRÉSENTATION

- ▶ Conférence régionale du PIPT sur le thème « Édifier des sociétés du savoir dans les Caraïbes » (la Grenade, 2011)
- ▶ Observatoire sur la société de l'information (international, 2009-2013)
- ▶ Manifestation spéciale du PIPT : information et savoir pour tous, tendances et problèmes nouveaux - Réunion d'examen SMSI + 10 (Paris, 2013)

AUTRES ACTIVITÉS

- ▶ Réunion régionale Asie-Pacifique sur la dimension éthique de la société de l'information (Viet Nam, 2008)
- ▶ Première réunion de consultation des comités nationaux du PIPT (Fédération de Russie, 2009)
- ▶ Forum sous-régional sur l'information pour tous : « Créer une infostructure réactive » (Philippines, 2009)
- ▶ Conférence sur « La citoyenneté dans l'optique de la société de l'information : éducation aux médias et participation civique » (Turquie, 2009)
- ▶ Journées du PIPT à la Conférence annuelle internationale de Crimée (Ukraine, 2008-2013)
- ▶ Cinquième réunion de consultation sur la Grande Orientation C10 (Suisse, 2010)
- ▶ Septième Conférence internationale sur la coopération et la promotion des ressources d'information dans les domaines de la science et de la technologie (COINFO'12) (Chine, 2012)
- ▶ Conférence internationale sur l'Internet et les transformations socioculturelles dans la société de l'information (île de Sakhaline, 2013)
- ▶ Monographie sur la Grande Orientation C10 du SMSI : problèmes éthiques et sociétaux de la société de l'information, présentée dans le cadre de l'examen SMSI + 10 (Paris, 2013)
- ▶ Réunion d'experts de renommée mondiale consacrée aux nouvelles disparités dans le développement des sociétés du savoir, au respect de la liberté d'expression sur l'Internet et à la création d'une société de l'information équitable et multiculturelle (Lettonie, 2013)

ÉDIFIER DES SOCIÉTÉS DU SAVOIR DANS LES CARAÏBES

Le concept de société du savoir repose sur la notion que les sociétés qui utilisent les outils et les ressources en matière d'information et de communication en mettant l'accent sur l'individu, de façon inclusive et équitable, donnent à chacun la possibilité de créer, d'obtenir, d'utiliser, de partager et de diffuser librement des informations et des connaissances, de telle sorte que les individus, les communautés et les peuples sont alors en mesure d'améliorer leur qualité de vie et d'exploiter pleinement leur potentiel.

En juin 2011, la première conférence régionale du PIPT pour les pays néerlandophones et anglophones des Caraïbes a réuni à Saint-Georges (la Grenade) plus de 50 délégués venus de 13 pays des Caraïbes. Les participants étaient venus des Bahamas, de la Barbade, de Belize, de Curaçao, de Cuba, de la Dominique, de la Grenade, du Guyana, des Îles Vierges britanniques, de la Jamaïque, de Sainte-Lucie, de Saint-Kitts-et-Nevis, de Saint-Vincent-et-les Grenadines et de Trinité-et-Tobago. Avec pour thème « Édifier des sociétés du savoir dans les Caraïbes », la conférence avait

■ INFORMATIONS GÉNÉRALES

PORTÉE : régionale

RÉGION : Caraïbes

PAYS : La Grenade

ANNÉE : 2011

PARTENAIRES :

- Gouvernement de la Grenade

RESSOURCES :

- Déclaration de Saint-Georges pour l'édification de sociétés du savoir dans les Caraïbes
- Liste d'actions à mener pour l'édification de sociétés du savoir dans les Caraïbes

■ ■ ■
pour objectif d'examiner les besoins des pays de la région en matière de développement et de stimuler la création de sociétés du savoir dans ces pays. Organisée par l'UNESCO en collaboration avec le Gouvernement de la Grenade, elle a été l'occasion d'examiner de quelle manière le PIPT pouvait apporter un appui de meilleure qualité aux États membres des Caraïbes



Participants à la Conférence « Édifier des sociétés du savoir dans les Caraïbes »

© Gouvernement de la Grenade

“ Nous ne pouvons continuer à fonctionner en mode analogique à l’heure où le monde est passé au numérique. Pour bâtir une société du savoir efficace, nous devons combler le fossé numérique. Il faut espérer que la conférence du PIPT contribuera à l’élaboration d’un plan d’action pour les Caraïbes, assorti de politiques judicieuses qui permettront de combler nos lacunes sur le plan numérique, qui aideront le mouvement régional vers l’émergence de sociétés fondées sur le savoir et feront mieux connaître et comprendre le rôle du PIPT.

*Sénatrice Franka Alexis-Bernadine
(ancienne Ministre de l’éducation et des ressources humaines)*

dans cette entreprise. L’attention a été portée sur le rôle joué par le PIPT dans le cadre de la mise en œuvre des Grandes Orientations du Sommet mondial sur la société de l’information dont l’UNESCO a la charge.

Parmi les accomplissements de la conférence, on peut citer une déclaration politique, la Déclaration de Saint-Georges pour l’édification de sociétés du savoir dans les Caraïbes, qui a été rédigée par les délégués présents. En outre, ceux-ci ont élaboré un plan d’action qui rendra possible l’exécution d’activités aux fins de l’édification de sociétés du savoir dans les caraïbes. En 2012 et 2013, un certain nombre d’activités de renforcement des capacités, de recherche et de réunions consultatives régionales ont été organisées dans le prolongement de cette conférence, afin de donner suite aux décisions prises à Saint-Georges.



Conférence
« Édifier des
sociétés du
savoir dans les
Caraïbes », la
Grenade, 2011

© Gouvernement
de La Grenade



DÉCLARATION DE SAINT-GEORGES POUR L'ÉDIFICATION DE SOCIÉTÉS DU SAVOIR DANS LES CARAÏBES

Première Conférence UNESCO/PIPT sur l'édification de
sociétés du savoir dans les Caraïbes

Saint-Georges (la Grenade), 15-17 juin 2011



Nous, les représentants des pays participants à la première réunion sur l'édification de sociétés du savoir dans les Caraïbes tenue à Saint-Georges, à la Grenade, du 15 au 17 juin 2011,

Conscients que les politiques visant à l'édification d'une société du savoir doivent être axées sur le développement et l'octroi de possibilités d'agir, et faciliter la réduction du fossé numérique,

Répétant notre conviction que les technologies de l'information et des communications ne sont pas une fin en soi mais les instruments de la quête d'une forme de développement humain plus équitable et plus viable, qui ouvre la voie à une croissance économique plus dynamique, à de meilleures conditions d'emploi et à une compétitivité accrue qui aboutissent à l'intégration sociale,

Rappelant les principes et objectifs arrêtés au cours des première et deuxième phases du Sommet mondial sur la société de l'information, à Genève en décembre 2003 et à Tunis en novembre 2005, dans le but d'exploiter le potentiel des technologies de l'information et de la communication aux fins de la promotion de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement,

Constatant qu'il existe des plans sous-régionaux, régionaux et internationaux qui ont été arrêtés aux fins de la facilitation du développement de sociétés du savoir,

Acceptant que les technologies de l'information et de la communication joueront un rôle essentiel dans le développement des économies, aux fins de la préservation de la culture et du patrimoine, et qu'elles entraîneront une amélioration de la qualité de vie de nos citoyens,

Rappelant notre volonté d'édifier une société du savoir centrée sur l'individu, inclusive et axée sur le développement, dans laquelle chacun puisse créer, obtenir, utiliser et partager des informations et des connaissances, qui donne aux individus, aux communautés et aux peuples les moyens d'exploiter pleinement leur potentiel afin qu'ils puissent accéder au développement durable et améliorer leur qualité de vie,

Conscients qu'il est nécessaire de continuer à développer les sociétés de l'information et du savoir dans les Caraïbes,

Nous engageons à mettre en œuvre le projet de plan d'action élaboré lors de cette première réunion consacrée aux sociétés du savoir dans les Caraïbes au profit des citoyens de nos pays.

Nous, les participants, exprimons notre sincère gratitude au Gouvernement de la Grenade et à l'UNESCO pour avoir organisé cette réunion et nous encourageons l'UNESCO à continuer de soutenir la coopération et le développement au plan régional, dans le cadre du Programme Information pour tous.



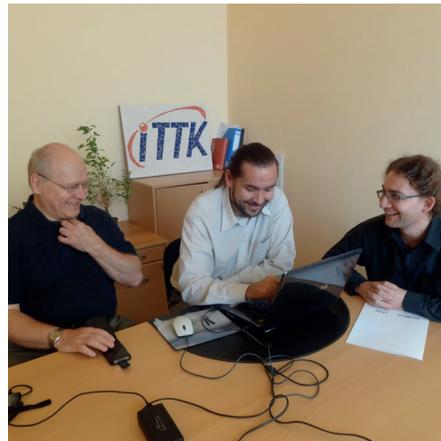
OBSERVATOIRE DU PIPT SUR LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

Dans son Plan stratégique (2008-2013), le PIPT a pris acte de la nécessité de mettre en place un mécanisme qui permette aux États membres de se tenir informés et au fait des nouvelles politiques, recherches, nouveaux documents stratégiques et modèles, et autres évolutions, dans le cadre de la société de l'information, dont l'évolution est rapide. Une telle ressource est essentielle pour aider les pays à créer des cadres politiques nationaux en matière d'information, ainsi que pour faciliter les examens périodiques et l'actualisation des politiques. Antérieurement, l'UNESCO était dotée d'un Observatoire sur la société de l'information, mais les besoins de ce service ayant atteint les limites des ressources disponibles, les États membres ont décidé de déléguer cette fonction à une entité extérieure compte tenu du rythme sans relâche de l'évolution et de l'innovation technologiques, ainsi que de la nécessité pressante pour eux de disposer d'un observatoire moderne.

L'Institut de recherche sur la société de l'information et les tendances en matière d'information à l'Université de technologie et d'économie de Budapest (Hongrie) a été choisi pour accueillir le nouvel observatoire sur la société de l'information. L'Institut, qui a vu le jour en 1998, possédait l'expérience, les ressources et le mandat nécessaires pour entreprendre les activités souhaitées. Grâce à des chercheurs de haut niveau possédant les compétences et les ressources nécessaires pour l'appui TIC, l'Institut était particulièrement bien placé pour répondre aux besoins opérationnels actuels et prévus de l'observatoire.

Depuis sa constitution en 2009, l'équipe de l'observatoire exécute avec diligence ses activités de recherche, d'analyse, d'indexation, d'archivage et

de communication de ses ressources. Ses travaux ont été menés sur divers fronts : suivi des tendances observées dans la société de l'information, examen des informations et autres ressources communiquées en ligne, sélection en fonction de l'intérêt qu'elles présentent et ajout à la base de données. Celle-ci se développe au rythme de quelque 50 nouvelles entrées par mois. En outre, l'équipe de l'observatoire assure le suivi de quelque 500 sources d'information axées sur les incidences sociales, technologiques, juridiques, politiques et économiques de l'utilisation et de l'application des



Équipe de l'Observatoire sur la société de l'information, Budapest (Hongrie), 2013

Photo : Anita Molnár

technologies de l'information et de la communication.

Les travaux analytiques de l'équipe de l'observatoire sont présentés dans le bulletin trimestriel qu'elle publie, ainsi que dans le rapport annuel sur les tendances en matière de politique de la société de l'information. Le rapport annuel, rédigé par ses experts, fournit un instantané mondial des données, faits, tendances, technologies, données d'expérience et faits nouveaux relatifs aux politiques et à l'évolution de la configuration de la société de l'information. À la fin de 2013, 24 bulletins et 4 rapports annuels, comptant chacun 220 pages environ, avaient été établis et publiés sur le site Web de l'observatoire.

Outre l'observation, l'analyse et la communication d'informations quant aux technologies et tendances nouvelles, l'équipe de l'observatoire du PIPT a intégré les nouvelles technologies et les innovations dans ses modes opératoires afin de renforcer sa capacité de servir toujours plus efficacement sa communauté d'utilisateurs, en augmentation constante. L'amélioration de l'interface graphique et des outils de recherche proposés aux utilisateurs par l'observatoire a permis de rendre son contenu plus accessible et mieux

adapté. L'intégration d'outils tels que les flux de dépêches, afin de prévenir les utilisateurs que de nouveaux contenus sont disponibles, la création d'un blog animé par des invités originaires de différentes parties du monde et le lancement de son compte Twitter (@ifap_observat) ont eu pour effet de renforcer la présence de l'observatoire auprès des utilisateurs et d'étendre la portée et d'améliorer l'opportunité et la pertinence des services qu'il fournit.

Selon Rab Arad, Directeur de l'Observatoire sur la société de l'information de l'IFAP, « Nous sommes fiers de ce que nous avons accompli depuis la création de l'observatoire ; aujourd'hui, nous comptons plus de 4 000 abonnés à nos flux de dépêches et plus de 40 000 visiteurs différents ont consulté notre page d'accueil. Notre principal objectif pour 2014 est d'asseoir encore la réputation de l'observatoire. En outre, nous chercherons à accroître le nombre de nos moyens de communication, en rendant le rapport annuel disponible au format ePub pour les utilisateurs de téléphones portables. Nous voulons aussi accroître le nombre de nos lecteurs réguliers d'au moins 50 % et, bien sûr, continuer à fournir nos services gratuitement à tous les utilisateurs ».

INFORMATION ET SAVOIR POUR TOUS : TENDANCES ET DÉFIS NOUVEAUX

Manifestation spéciale du PIPT dans le cadre de la première réunion d'examen SMSI + 10

La manifestation spéciale du PIPT « Information et savoir pour tous, tendances et problèmes nouveaux », s'est tenue au Siège de l'UNESCO en février 2013 dans le cadre de la Réunion d'examen SMSI + 10. Cette rencontre a réuni des experts renommés d'un éventail de disciplines, parmi lesquels étaient représentés des gouvernements, la société civile, le secteur privé et les médias de tous les continents.

Les délibérations entre les participants ont permis de recenser les nouveaux problèmes, mais aussi les nouvelles possibilités offertes, et de définir les interventions pour lesquelles les États membres avaient besoin de l'appui du PIPT. Ces conclusions ont stimulé et guidé l'adoption de nouvelles initiatives et activités, comme la réunion mondiale d'experts sur les aspects éthiques de la société de l'information tenue à Riga (Lettonie) en octobre 2013, ou la Conférence internationale

■ INFORMATIONS GÉNÉRALES

PORTÉE : internationale

RÉGION : Europe

PAYS : France

ANNÉE : 2013

RESSOURCES :

- Documents distribués lors de la manifestation spéciale du PIPT
- Programme de la Réunion d'examen SMSI + 10 (3^e journée, 27 février)
- Déclaration finale de la Réunion d'examen SMSI + 10



sur l'Internet et les transformations socioculturelles dans la société de l'information, tenue à Sakhaline (Fédération de Russie) en septembre 2013. À leur tour, les conclusions de ces deux conférences ont attiré



Participants à la manifestation spéciale du PIPT organisée dans le cadre de la Réunion d'examen SMSI + 10

© Comité national de la Fédération de Russie pour le PIPT

l'attention sur les autres domaines dans lesquels les États membres avaient besoin de l'appui du PIPT.

Divers documents présentés lors de la 37^e session de la Conférence générale de l'UNESCO s'inspiraient des délibérations des participants à la manifestation spéciale.

Celle-ci a administré clairement la démonstration de la capacité du PIPT de soutenir les échanges de données d'expérience au plan international, de stimuler le débat et de rassembler des parties prenantes d'une grande diversité aux fins du règlement de problèmes communs. Il a ainsi apporté une contribution importante aux débats de portée internationale qui ont été menés lors de la Réunion d'examen SMSI + 10 et à l'élaboration de la déclaration finale adoptée lors de cette importante rencontre mondiale.

1. Cérémonie d'ouverture de la Réunion d'examen SMSI + 10, Siège de l'UNESCO, Paris, 2013

2. Maria-Carme Torras Calvo, Présidente de la Section maîtrise de l'information de l'IFLA ; Directrice de la Bibliothèque du Bergen University College (Norvège)

3. Participants à la manifestation spéciale du PIPT organisée dans le cadre de la Réunion d'examen SMSI + 10

© UNESCO/Comité national de la Fédération de Russie pour le PIPT



COMITÉS NATIONAUX POUR LE PIPT

■ COMITÉS NATIONAUX POUR LE PIPT

Les comités nationaux pour le PIPT jouent un rôle essentiel en veillant à ce que les objectifs du PIPT au niveau national soient atteints et en exécutant des activités qui exploitent l'expérience acquise au niveau mondial et sont adaptées au contexte local. Plus de 60 comités nationaux pour le PIPT ont été établis, la plupart au sein des commissions nationales pour l'UNESCO ou d'autres organismes gouvernementaux. Certains d'entre eux ont procédé à une restructuration interne afin de mieux servir le mandat du PIPT au niveau national et d'améliorer l'action qu'ils mènent à cet effet. Ils sont ainsi mieux à même de faire connaître les concepts fondateurs de l'action du PIPT, de renforcer les capacités existantes et de contribuer à l'élaboration des cadres nationaux en matière de politiques de l'information et aux débats sur le sujet. Collectivement, ces activités convergent vers un objectif : l'application des documents finals du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI).

De 2008 à 2013, des comités et points focaux nationaux pour le PIPT ont été établis et/ou renforcés en Argentine, en Azerbaïdjan, en Bolivie, au Brésil, au Chili, à la Grenade, en Iran, en Mongolie, au Paraguay, en République de Moldova, au Togo, à Trinité-et-Tobago, en Tunisie, en Uruguay et en Zambie.

Première réunion des comités nationaux pour le PIPT en 2009

La première réunion des comités nationaux s'est tenue à Moscou les 7 et 8 décembre 2009. Elle était organisée par le Conseil intergouvernemental du PIPT, le Secrétariat de l'UNESCO, le Comité national de la Fédération de Russie pour le PIPT et son organe de travail – le Centre interrégional de coopération entre bibliothèques – avec l'appui de la Commission nationale de la Fédération de Russie pour l'UNESCO et le Ministère de la culture de la Fédération de Russie.

Y ont assisté des présidents et représentants de 17 comités du PIPT – Allemagne, Autriche, Chili, Chine, Côte d'Ivoire, Cuba, Fédération de Russie, France, Israël, Jordanie, Lituanie, Nigéria, Philippines, Pologne, République de Moldova, Slovaquie et Thaïlande.

Le premier jour, le Président du Comité national de la Fédération de Russie pour le PIPT, Evgeny Kuzmin, a présenté une étude sur les travaux réalisés par le Comité. Au cours des séances suivantes, des orateurs d'organismes gouvernementaux et d'institutions et organisations scientifiques ont donné un aperçu de leur expérience des activités et de la mise en œuvre du programme du PIPT. Les comités nationaux pour le PIPT ont alors présenté leurs travaux et activités.

En outre, les problèmes et défis majeurs rencontrés par les comités nationaux pour le PIPT ont été recensés. En conséquence, une nouvelle version des directives pour la création et le fonctionnement de ces comités, leur développement et le perfectionnement de l'action qu'ils mènent, a été débattue et présentée. Il a été conclu que, en dépit de différences sur les plans organisationnel, administratif, économique et politique dans la manière dont ils s'acquittaient de leur tâche, les

comités nationaux pour le PIPT se heurtaient à un certain nombre de problèmes majeurs communs – en particulier, ils éprouvent des difficultés à trouver des sources de financement et à rémunérer des experts, à faire en sorte que les idées et les réalisations du PIPT soient mieux connues et à développer l'information disponible à leur sujet afin de la communiquer aux responsables de l'information, des communications, de l'éducation et de la culture. Les participants ont souligné combien il était important d'intensifier la communication d'informations sur les accomplissements pratiques, les formes et les méthodes de travail, ainsi que les projets existants et prévus du PIPT.

Le deuxième jour, les participants ont débattu, dans deux groupes ad hoc, des enjeux relatifs à la mise en œuvre du Modèle du PIPT pour une politique nationale relative à la société de l'information, aux perspectives de nouvelles synergies et de renforcement des collaborations multilatérales dans le cadre des activités

axées sur la publicité faite au PIPT et sa visibilité, ainsi qu'au financement.

Pour la première fois, les comités nationaux pour le PIPT ont eu l'occasion de se réunir et de débattre de leur rôle dans le cadre du programme, ce qui les a encouragés à élaborer d'autres procédures et activités, chacun à son niveau. De plus, une assistance a été apportée en vue de la création de nouveaux comités nationaux pour le PIPT en Afrique, dans la région Asie-Pacifique, en Amérique latine et aux Caraïbes et en Europe.



Participants à la première réunion des comités nationaux pour le PIPT (Fédération de Russie, 2009)

© Comité national de la Fédération de Russie pour le PIPT

■ RESSOURCES ASSOCIÉES

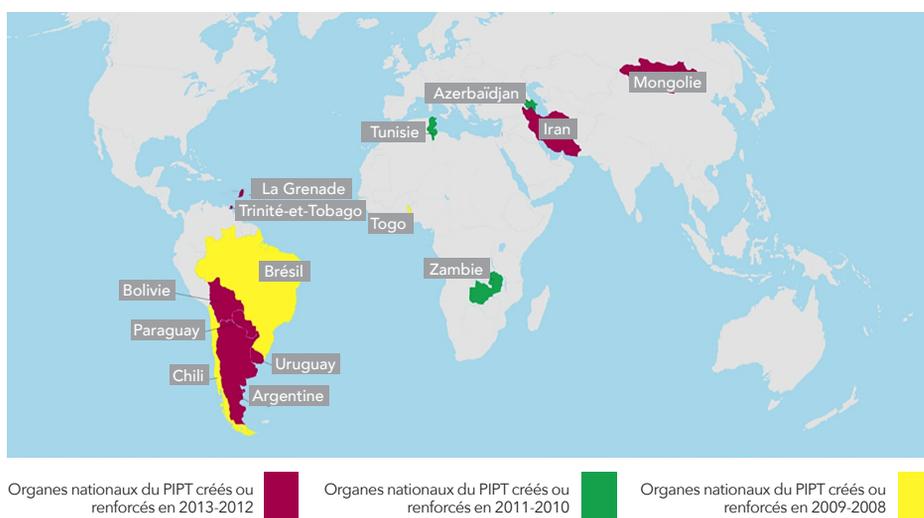
Directives pour la création et le fonctionnement des comités nationaux pour le Programme Information pour tous

Rapport sur la première Réunion consultative des comités nationaux pour le PIPT



ORGANES NATIONAUX POUR LE PIPT CRÉÉS OU RENFORCÉS (2008-2013)

DES ORGANES NATIONAUX POUR LE PIPT ONT ÉTÉ CRÉÉS OU RENFORCÉS DANS 14 ÉTATS MEMBRES



Au cours de la période 2008-2013, en conjonction avec les bureaux extérieurs de l'UNESCO, les Commissions nationales pour l'UNESCO et d'autres partenaires du réseau du PIPT, le Secrétariat du PIPT a entrepris diverses activités visant à renforcer les capacités des acteurs du réseau du programme.

Il s'agissait de renforcer la capacité de ces entités nationales, d'apporter des réponses aux impératifs de leurs pays respectifs dans les domaines prioritaires du PIPT. Globalement, ces efforts ont contribué à la création et/ou au renforcement d'organes nationaux associés au PIPT dans 14 États membres d'Afrique (Togo et Zambie), des États arabes (Tunisie), d'Asie (Azerbaïdjan, Iran et Mongolie) et d'Amérique latine et des Caraïbes (Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, la Grenade, Paraguay, Uruguay et Trinité-et-Tobago).

CERTAINES DES RÉALISATIONS DES COMITÉS NATIONAUX DU PIPT

CHILI

Le comité national chilien a été créé en mars 2009, sous les auspices de la Commission nationale chilienne de coopération avec l'UNESCO et du Bureau régional d'éducation de l'UNESCO pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Depuis, plusieurs activités ont été promues dans le pays, notamment la formation à l'accès à l'information et l'organisation de manifestations liées au Programme Mémoire du monde.

CHINE



L'équipe du CI du Bureau de l'UNESCO à Beijing rend visite aux membres du Comité national chinois du PIPT (Beijing, 2012)
© ISTIC/UNESCO

Le point focal national du PIPT en Chine (reconnu comme tel par MOST et la Commission nationale chinoise pour l'UNESCO) est l'Institut chinois d'information scientifique et technique (ISTIC). Il dépend du Ministère de la science et de la technologie. On dénombre également 31 instituts provinciaux et plus de 100 autres au niveau de villes ou de districts, appelés IST locaux. Les principales fonctions de l'ISTIC et des IST locaux consistent à fournir des services d'information au public et des services d'appui à la prise de décisions aux gouvernements.

L'ISTIC coopère de longue date avec l'UNESCO. Les principales activités menées par le PIPT en Chine se concentrent sur deux domaines. Le premier est la recherche et les enquêtes menées en matière de maîtrise de l'information au plan national, qui portent en particulier sur le fossé numérique entre les régions développées et celles qui sont en développement. Le second est la formation axée sur la connaissance de l'information dans les régions les moins développées. De 2003 à 2008, cinq stages de formation ont été menés sous l'égide du PIPT à Beijing (région pauvre), Guangxi (Nanjing), Hubei (Yingshan), Shaanxi (Ansai et Yanan). De 2008 à 2013, plusieurs autres stages de formation ont été organisés dans des zones rurales du pays.

En 2010-2011, le Compte spécial du PIPT a reçu 40 000 dollars de la part du Gouvernement chinois.

LA GRENADÉ

La Grenade joue un rôle actif à la tête des activités menées par le PIPT dans la région et dans le but de les rendre visibles. En juin 2011, l'UNESCO et le Gouvernement de la Grenade ont organisé conjointement la première Conférence régionale du PIPT à l'intention des pays anglophones et néerlandophones des Caraïbes, « Édifier des sociétés du savoir dans les Caraïbes, du 15 au 17 juin 2011, à Saint-Georges (la Grenade). Cette manifestation a été l'occasion de lancer le processus d'établissement de points focaux et de comités nationaux pour le PIPT dans la région. Ils sont essentiels pour assurer la continuité et le développement des activités du PIPT. Un plan d'action

et une déclaration politique de portée régionale ont été produits, dans lesquels les États membres présents se sont engagés à appuyer la création de sociétés du savoir axées sur le développement.

Le Comité national de la Grenade est le premier à être doté d'un site Web sur unesco.org. On y trouve des nouvelles et des informations sur les activités en cours du Comité. Le Président du Comité, Terence Moore Herre, y prononce un court discours de bienvenue dans un message vidéo. Il est prévu de doter progressivement chaque comité national d'un site Web.

CÔTE D'IVOIRE

En avril 2008, le Comité national de Côte d'Ivoire pour le PIPT a été établi. Il comprend 26 membres, qui représentent des organismes nationaux publics et privés qui travaillent en collaboration étroite avec l'UNESCO – représentants des Ministères de la communication, de l'éducation et de la culture, de bibliothèques et d'archives, d'universités, d'associations de défense des droits de l'homme, etc.

À la première séance plénière du Comité, le 8 mai 2008, Mme Anne Marie Konan-Payne, Directrice du Centre gouvernemental d'information et de communication, en a été élue Présidente. Le Bureau du Comité national comprend 9 membres : la présidente, 3 vice-présidents, 3 membres et 2 rapporteurs.

Autre ressource : Comité national ivoirien pour le PIPT sur unesco.org

MONGOLIE

La première réunion du Comité national mongol pour le PIPT a eu lieu en 2012 et a rassemblé l'ensemble de ses 16 membres. Les participants ont débattu en profondeur d'enjeux tels que le plan de travail, la charte, les objectifs et la situation financière du Comité, ou encore la visibilité du PIPT. Il était essentiel de choisir dès le départ le secteur le plus crucial pour la mise en œuvre de projets et programmes, car les membres du Comité venaient de différentes sphères de la communication, de l'information et de la technologie, comme par exemple des dirigeants de l'ONG Globe International, de la deuxième chaîne de télévision publique de Mongolie, du National Information Technology Park, de la Commission de la réglementation des publications de la Mongolie, du Press Institute et des services de police (spécialisés dans l'information, les communications, la technologie et les postes). La prochaine étape essentielle pour le Comité national mongol pour le PIPT consistera à prendre des décisions relatives à sa situation financière.



La première réunion du Comité national mongol du PIPT, à Oulan-Bator (Mongolie), en 2012

© Commission nationale de la Mongolie pour l'UNESCO

PHILIPPINES

Le Comité national des Philippines a été organisé en juin 2007. Depuis, il a pris des initiatives au plan national, en matière d'élaboration de politiques dans les cinq domaines prioritaires, sur la base de la stratégie à moyen terme du PIPT pour 2008-2013. Il a tenu deux forums nationaux : le Forum d'orientation sur le droit à l'information et le Forum sur le droit de toute personne d'accéder aux documents la concernant (Habeas Data) en 2007, qui a mis en relief la

1. Atelier sur les compétences nécessaires au développement de la maîtrise des TIC



2. Les participants débattent des cinq priorités du Programme stratégique adopté par le Conseil du PIPT en octobre 2008



© Commission nationale des Philippines pour l'UNESCO et AIJC

promulgation de ce droit par la Cour suprême.

Nombre des membres du PIPT participent activement au plaidoyer en faveur de l'adoption d'une loi sur la liberté de l'information. En outre, par l'entremise de l'Institut asiatique du journalisme et des communications (AIJC), le Comité national des Philippines pour le PIPT a achevé l'étude intitulée « Des politiques philippines en matière d'accès à l'information et de transparence de l'information ». Ces recherches portent sur 182 documents d'orientation de 29 organismes gouvernementaux.

Les Philippines ont également organisé le Forum sous-régional sur l'information pour tous, sur le thème « Créer une infrastructure réactive », en mars 2009. Ce Forum, la première réunion du PIPT à l'échelle d'une sous-région, a réuni les participants des pays membres de l'ASEAN, qui ont débattu des principaux points du Plan stratégique du PIPT et ont examiné les cinq priorités du programme à l'aune de leur pertinence en Asie du Sud-Est.

POLOGNE

Le Comité national polonais pour le PIPT a été créé en septembre 2008. Dès le début, il a contribué activement aux débats sur les normes en matière d'accessibilité à l'information et à son contenu, ou encore sur les aspects éducatifs du développement de la société de l'information en Pologne.

En juin 2009, le Comité a organisé une conférence de haut niveau sous les auspices du Président de la Chambre basse du Parlement polonais et des ministères compétents, sur le thème : « Le patrimoine numérique : la culture de l'avenir ». Cette conférence a réuni plus de 150 participants représentant toutes les institutions impliquées dans la numérisation du patrimoine culturel et elle a été l'occasion d'examiner les principaux programmes et activités mis en œuvre dans ce domaine. Le Comité a également réuni quelque 80 experts à Varsovie, en mars 2013, dans le cadre du séminaire sur le thème « Les processus de numérisation des ressources audiovisuelles (films et productions télévisuelles) ».

FÉDÉRATION DE RUSSIE

Le Comité national de la Fédération de Russie pour le PIPT a été créé en 2000. Ses membres travaillent pour des organismes gouvernementaux, des instances éducatives, de recherche, culturelles et spécialisées dans la communication, des organisations publiques et des sociétés commerciales. Du fait que le Comité n'est pas une entité juridique, il s'est doté d'un organe de travail, le Centre interrégional de coopération entre bibliothèques, ONG basée à Moscou, qui assure les fonctions y afférentes depuis 2006.

Les projets et manifestations organisés et menés à bien par le Comité entre 2008 et 2013, aussi variés que nombreux, sont le reflet de tous les axes d'action prioritaires définis dans le Plan stratégique du PIPT. C'est ainsi qu'ont été organisés des comités, tables rondes, réunions d'experts, ateliers, stages de formation et réunions consultatives en Russie et dans un certain nombre de pays de la CEI ; que des publications, des rapports analytiques et autres documents ont été établis, traduits et diffusés ; que des travaux de recherche ont été effectués ; que la coopération a été organisée ; que des centres de compétence ont été établis, des conférences publiques organisées et des sites spécialisés créés en russe (www.ifapcom.ru) et en anglais (www.ifapcom.ru/en).

L'organisation de cinq forums qui ont fait date peut être considérée comme la contribution la plus significative du Comité à la mise en œuvre d'activités au nom du PIPT : deux conférences internationales sur la linguistique et la diversité culturelle dans le cyberspace (tenues à Iakoutsk, en Fédération de Russie, en 2008 et 2011) ; la première Conférence internationale interdisciplinaire sur la préservation de l'information numérique dans la société de l'information (Moscou, 2011) ; la Conférence internationale sur la maîtrise de l'information et des médias dans l'optique des sociétés du savoir (Moscou, 2011) ; la Conférence internationale sur l'Internet et les transformations socioculturelles (Ioujno-Sakhalinsk, Fédération de Russie, 2013).



Membres du Comité national de la Fédération de Russie pour le PIPT

© Comité national de la Fédération de Russie pour le PIPT

ZAMBIE

L'initiative visant à créer un comité national du PIPT en Zambie a été conduite par la Commission nationale zambienne pour l'UNESCO, avec un appui financier et technique du Bureau de l'UNESCO à Harare (Zimbabwe). Après le Botswana, la Zambie est le deuxième pays du Bureau régional multisectoriel à établir un comité national pour le PIPT. Dès le départ, il a été décidé par la Commission nationale zambienne pour l'UNESCO de fonder les activités qui seraient menées par le Comité national pour le PIPT sur les besoins existants et de faire en sorte que ce comité soit représentatif et compte dans ses rangs les meilleurs experts nationaux dans ce domaine. Un certain nombre de réunions consultatives nationales ont rassemblé des utilisateurs de l'information choisis parmi tout un éventail de parties prenantes, notamment la presse et la radio-télévision, les bibliothèques et les archives, le secteur privé, les secteurs éducatif et agricole. Ces réunions ont également été l'occasion d'examiner la situation dans les provinces rurales, afin d'obtenir leurs vues sur les enjeux qui leur paraissent les plus importants, d'établir des priorités entre eux et de réfléchir à la meilleure manière d'y apporter des réponses. « Beaucoup d'informations et de connaissances doivent être partagées, afin qu'il soit possible d'ajouter de la valeur aux institutions existantes, de donner aux femmes des moyens d'agir et de renforcer les activités menées au plan national en faveur du développement, et notre Comité national pour le PIPT doit contribuer à ce processus », a déclaré Ronald Kaulule, Secrétaire général de la Commission nationale zambienne pour l'UNESCO.



Participants aux consultations tenues dans le district de Mumbwa (Zambie)

© UNESCO/Neddy Chibuve

Autre ressource : Actualités : « Le PIPT développe ses activités en Zambie »

■ SÉLECTION D'ACTIVITÉS LIÉES AU PIPT QUI ONT ÉTÉ MENÉES AU PLAN NATIONAL

CHILI

Dans le cadre de l'accès à l'information, domaine prioritaire du PIPT, le Bureau régional de l'UNESCO pour l'éducation en Amérique latine et dans les Caraïbes (OREALC, à Santiago du Chili) a apporté son appui à un certain nombre d'activités menées dans le pays.

En 2009, l'UNESCO et des partenaires ont organisé le premier Congrès national sur les logiciels libres, avec la participation de Richard Stallman, Président de la Fondation pour le logiciel libre (FSF). L'année suivante, une autre rencontre du même type a été organisée en association avec le « Consejo para la transparencia ». Le séminaire international « La mise en œuvre de la loi sur la transparence et le droit d'accès à l'information publique » a eu lieu en avril 2010. En outre, l'UNESCO a appuyé l'organisation d'un atelier consacré à la loi sur la transparence à l'intention des correspondants étrangers en 2012. Placé sous l'égide de la Fundación Pro Acceso y la Asociación de Corresponsales Extranjeros en Chile, cet atelier a contribué à l'amélioration de l'accès à l'information dans le pays.

Outre ces divers événements, le Bureau de l'UNESCO à Santiago du Chili encourage résolument les initiatives menées au titre de Mémoire du monde au Chili, notamment l'inscription du journal de Che Guevara et de la Lira Popular dans le programme. En 2013, le Comité national chilien du Programme Mémoire du monde a lancé un appel pour que les experts dans ce domaine réunissent des informations et constituent des archives documentaires utilisant les dernières technologies en date.

COLOMBIE



À partir d'octobre 2010, la Colombie a engagé une série d'activités dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Le plan Vive Digital (www.vivedigital.gov.co) relève le défi lancé par le Gouvernement colombien de parvenir à la prospérité démocratique grâce à l'utilisation et à l'appropriation des technologies idoines.

L'accès à l'information, l'un des domaines prioritaires du PIPT, est considéré comme essentiel pour qu'il soit possible de faire reculer la pauvreté en Amérique latine. Pour cette raison, Vive Digital vise à encourager et à développer l'utilisation de l'Internet en Colombie.



Dans le cadre de la mise en œuvre du « Plan Vive Digital », le Ministère colombien des TIC s'est

1. Rencontre Brigada Digital

2. Programme Soy TIC

3. Programme En TIC Confío

© Ministerio de Tecnologías de la Información y las Comunicaciones

engagé à intensifier les efforts déployés pour faire en sorte que tous les individus, en particulier la population vulnérable, bénéficient, au même titre que les autres, de l'intensification de l'utilisation des TIC, afin d'être en mesure de contribuer pleinement à la définition des orientations en vue du développement politique, économique et social et à l'amélioration des conditions de vie de la population.

À ce titre, certaines activités – parmi plus de 80 initiatives – sont particulièrement importantes au regard des priorités du PIPT : le Programme de formation aux TIC (maîtrise des outils numériques), le Programme de citoyenneté numérique, la Stratégie nationale « Les femmes ont des droits », les TIC et le handicap, « Le Gouvernement en ligne », TIC et communautés ethniques, Réseau Journalisme d'aujourd'hui, entre autres.

POLOGNE

Le Comité national polonais pour le PIPT stimule constamment les débats sur la société de l'information au niveau national, dans des domaines tels que l'accessibilité à l'information et aux contenus numériques et la numérisation, ainsi que la maîtrise de l'information et des médias.

En mars 2013, le Comité a réuni quelque 80 experts à Varsovie dans le cadre du séminaire sur le thème « Les processus de numérisation des ressources audiovisuelles (films et productions télévisuelles) ». Cette rencontre a favorisé les échanges de pratiques de référence, les débats sur les politiques nationales et les dernières innovations en date en matière de préservation, de diffusion et de transmission de l'information et du patrimoine culturel en Pologne.

Ce séminaire a été organisé sous les auspices du Ministère de la culture et du patrimoine national, de la Commission nationale polonaise pour l'UNESCO et du Comité national polonais pour le PIPT, en collaboration avec le Bureau principal des archives d'État. Il a suscité un intérêt considérable au plan national et réuni des professionnels de l'information d'organismes publics et du secteur privé, impliqués dans des projets de numérisation financés sur des fonds publics.

Le séminaire de Varsovie est une réponse tangible du PIPT face aux nouvelles tendances et il a tiré parti des réunions d'experts organisées au plan national en juin 2010 par le Comité polonais pour le PIPT, ainsi que des conférences internationales du PIPT et de l'UNESCO sur la conservation de l'information numérique, organisées en 2011 et 2012, à Moscou et Vancouver, respectivement.

Outre qu'il a stimulé les échanges de pratiques de référence utilisées au plan national, le séminaire a été l'occasion pour les participants de formuler un certain nombre de recommandations, qui feront progresser les initiatives de numérisation en cours et contribueront à élargir le champ d'application des politiques, cadres et stratégies nationaux en matière de sociétés de l'information.

SERBIE

À la suite d'une série d'ateliers consacrés à la maîtrise de l'information et des médias en Serbie, plusieurs instances nationales ont milité pour que les priorités définies par le PIPT soient mises en avant dans leur pays. Dans un premier temps, trois ateliers ont été organisés en 2013, avec le professeur Albert Boekhorst, membre du PIPT et expert de l'UNESCO en matière de maîtrise de l'information.



Séminaire sur le thème « Les processus de numérisation des ressources audiovisuelles (films et productions télévisuelles) » (Varsovie, 2013)

© Bureau principal des archives d'État polonaises

Afin de décentraliser la diffusion des connaissances, trois grandes villes ont été choisies comme sites pour la tenue d'ateliers : Sremska Mitrovica (pour les participants de la région autonome de Voïvodine) ; Belgrade, la capitale et le site du département des sciences de l'information et des bibliothèques de l'Université de Belgrade, de la Bibliothèque nationale et ville dotée d'un système comprenant près d'une centaine de bibliothèques publiques ; Uzice (pour les participants des régions du sud de la Sava et du Danube).

Des activités liées à la maîtrise de l'information sont menées dans le cadre de la plateforme Bibliothèque Plus, dans une zone en accès restreint du site Web du projet, afin que les participants directs à cette entreprise puissent échanger, commenter, coopérer, faire des contributions et mettre au point des arrangements pour les rencontres à venir.

Outre la promotion d'activités menées au plan national au titre des priorités du PIPT et de la société du savoir, plusieurs institutions nationales ont souhaité que soit créé un comité national pour le PIPT au sein de la Commission de la République de Serbie pour l'UNESCO. Cela ouvrirait des perspectives internationales, permettrait aux parties prenantes serbes d'entrer en contact avec leurs homologues partout dans le monde, d'être au fait des dernières évolutions de la situation en matière de société de l'information et de présenter des activités menées en Serbie à un public international.

URUGUAY

Le Gouvernement uruguayen, avec l'UNESCO, a apporté son soutien à un certain nombre d'initiatives

Rencontre organisée à l'occasion des 20 ans du Programme Mémoire du monde (Montevideo, 2012)

© UNESCO/Présidence de la République d'Uruguay



importantes menées dans le domaine de la préservation de l'information, principalement dans le cadre du Programme Mémoire du monde. En septembre 2012, la Directrice générale de l'UNESCO, Irina Bokova, a assisté à la cérémonie d'ouverture de la Réunion régionale sur

les archives de la mémoire, dans le cadre de la commémoration du 20^e anniversaire du Programme Mémoire du monde : « Droits de l'homme : archives, mémoire et vérité dans le Cône sud ».

La cérémonie a été inaugurée par le Ministre des relations étrangères, M. Luis Almagro, le Ministre de l'éducation et de la culture, M. Ricardo Ehrlich, le Directeur du Bureau de l'UNESCO à Montevideo, M. Jorge Grandi, et d'autres personnalités du gouvernement.

Le Programme Mémoire du monde est une activité phare de l'UNESCO, qui a pour but de promouvoir et de protéger les archives, les bibliothèques et les collections des musées partout dans le monde, de sorte qu'elles puissent être consultées par les générations futures. Le fait d'assurer la continuité du patrimoine documentaire contribue à entretenir la mémoire, à établir les fondements de la vérité et à défendre le respect des droits de l'homme. Cette continuité trouve son expression dans les nombreux éléments inscrits au Registre de la Mémoire du monde, qui inclut notamment des documents sur les atteintes aux droits de l'homme commises sous les régimes dictatoriaux et d'autres sur l'esclavage et les routes de l'esclave, deux thèmes qui revêtent une signification poignante en Amérique latine et dans la région des Caraïbes.

ANNEXE

■ LISTE DES ENTITÉS QUI TRAVAILLENT EN ASSOCIATION AVEC LE PIPT

Le PIPT entretient également des relations de travail étroites avec les ONG et partenaires institutionnels suivants :

- Académie africaine des langues (ACALAN)
- Association des archives audiovisuelles de la région Asie-Pacifique du Sud-Est (SEAPAVAA)
- Association internationale d'archives sonores et audiovisuelles (IASA)
- Association internationale des bibliothèques d'universités polytechniques (IATUL)
- Association internationale des études et recherches sur l'information et la communication (IAMRC)
- Centre interrégional de coopération entre bibliothèques
- Centre international pour l'éthique de l'information (ICIE)
- Comité international pour l'information et la documentation en sciences sociales
- Commission économique pour l'Afrique (CEA)
- Conseil de l'Europe
- Conseil international des archives (ICA)
- Fédération internationale des archives de télévision (FIAT)
- Fédération internationale des archives du film (FIAF)
- Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA)
- Fédération internationale pour le traitement de l'information (IFIP)
- Internet Society (ISOC)
- LINKS (Asociación civil para el estudio y la promoción de la sociedad de la información)
- Maaya (Réseau mondial pour la diversité linguistique)
- Réseau africain pour l'éthique de l'information (ANIE)
- Union latine *

Ces entités participent aux réunions du Conseil du PIPT et sont souvent invitées à assister à des réunions du Bureau afin de le faire bénéficier de leur savoir-faire dans des domaines spécifiques.

Elles jouent un rôle crucial en ce qu'elles dispensent des avis d'experts au Conseil, au Bureau et aux groupes de travail et apportent leur appui à l'exécution du programme.

* Le secrétariat permanent de l'Union latine a cessé de fonctionner le 31 juillet 2012.

■ LISTE DE RESSOURCES EN LIGNE

ACCESSIBILITÉ DE L'INFORMATION

Rapport : Accès à l'information, responsabilité et transparence dans la région andine.
<http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002167/216786e.pdf>.

Site Web : Conférence sur les logiciels libres et ouverts (Oman) :
<http://fossco-oman.net/2013/>

Vidéo : Guide sur la préparation de projets par la FENEIS :
http://www.youtube.com/watch?v=KVFSr4_nUHM

Vidéo : Modèle d'administration en ligne pour les villes du Patrimoine mondial du PIPT <http://www.youtube.com/watch?v=3ogrWPc6SGA> (en anglais)

Rapport : Summary of activities 2006 - 2008: Electronic government model for World Heritage cities (Cartagena de Indias, Cusco and Quito) <http://unesdoc.unesco.org/images/0019/001902/190258e.pdf>

<http://www.youtube.com/watch?v=5RWmIQ9xovM> (en espagnol)

<http://www.youtube.com/watch?v=Dav5jamu9cE> (en espagnol)

<http://www.youtube.com/watch?v=fYAMcK-mEt4> (en espagnol)

<http://www.youtube.com/watch?v=Z9hXQUG5TKM> (en anglais)

INFORMATION POUR LE DÉVELOPPEMENT

Site Web : Biblioteca Virtual. www.bibliojuventudal.org

Site Web : Chinainfo. <http://www.chinainfo.gov.cn>

Guide sur l'allongement de la durée de vie du matériel informatique ancien dans votre bibliothèque
<http://www.eifl.net/ltsp-howto-guide>

Site Web : Institut chinois d'information scientifique et technique (ISTIC).
<http://www.istic.ac.cn/>

Publication : Politique nationale relative à la société de l'information : un modèle
<http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001871/187135e.pdf>

Document : Déclaration de Sakhaline sur l'Internet et les transformations socioculturelles http://ifapcom.ru/files/News/Images/2013/sakhalin/sakh_decl_eng_final.pdf

ÉTHIQUE DE L'INFORMATION

Site Web : Réseau africain pour l'éthique de l'information. <http://www.africainfoethics.org>

Document : Code d'éthique pour la société de l'information. <http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002126/212696F.pdf>

Étude sur les implications éthiques des nouvelles technologies
<http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001499/149992f.pdf>

Publication : Capurro, R. : Information ethics in Africa: Past, present and future activities (2007-2010). http://www.capurro.de/wsis2010_africa_infoethics.html

Site Web : International Conference on the Theory and Practice of Electronic Governance. <http://icegov.org/wp-content/uploads/2013/03/ICEGOV-Series-Poster.pdf>

Site Web : Réunion mondiale d'experts sur les aspects éthiques de la société de l'information, tenue à Riga. <http://iseforum.org/>

Principes directeurs de Riga sur l'éthique dans la société de l'information. http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CI/CI/pdf/news/riga_meeting_ethics_guidelines.pdf

SafeNet : plate-forme d'interaction en ligne. <http://safeyouthnet.pbworks.com/w/page/70697078/FrontPage>

Site Web de SafeNet : <http://imor.org.mk/programmes/SafeNet/>

Document : Déclaration de Tshwane. <http://www.africainfoethics.org/tshwane-declaration.html>

L'UNESCO et les dimensions éthiques de la société de l'information.
<http://www.unesco.org/new/fr/communication-and-information/flagship-project-activities/unesco-and-wsis/implementation-and-follow-up/unesco-and-wsis-action-lines/c10-ethical-dimension-of-the-information-society/>

Bulletin : UNESCO and Info-Ethics http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CI/CI/pdf/CI_Information_Meetings/unesco_and_infoethics_en.pdf

MAÎTRISE DE L'INFORMATION

Recommandations de l'IFLA sur la maîtrise de l'information et des médias : <http://www.ifla.org/files/assets/information-literacy/publications/media-info-lit-recommend-fr.pdf>

Publication : The International Information & Library Review, Vol.41 (4), décembre 2009. <http://www.sciencedirect.com/science/journal/10572317/41>

Publication : Media and Information Literacy for Knowledge Societies : http://ifapcom.ru/files/News/Images/2013/mil_eng_web.pdf

La maîtrise de l'information et des médias pour les sociétés du savoir
<http://www.unesco.org/new/fr/communication-and-information/resources/news-and-in-focus-articles/in-focus-articles/2012/media-and-information-literacy-for-knowledge-societies>

Image : Maîtrise de l'information et des médias (concept et plan stratégique).
http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CI/CI/images/In-focus/mil_concept_fr.gif

Déclaration de Moscou sur la maîtrise de l'information et des médias. <http://www.ifla.org/publications/moscow-declaration-on-media-and-information-literacy> [en anglais]

Vers des indicateurs de la maîtrise de l'information (UNESCO). http://portal.unesco.org/ci/ev.php?URL_ID=26596&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201

Publication : Vers des indicateurs de la maîtrise de l'information <http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001587/158723F.pdf>

Site Web : Training-the-trainers workshop (Atelier de formation de formateurs).
<http://en.tttworkshop.net>

Introduction à la maîtrise de l'information : http://portal.unesco.org/ci/ev.php?URL_ID=25956&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201

Publication : Introduction à la maîtrise de l'information (UNESCO) <http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001570/157020f.pdf>

Manifeste IFLA pour les bibliothèques numériques : <http://www.ifla.org/FR/node/7876>

PRÉSERVATION DE L'INFORMATION

Site Web : Archivematica
<https://www.archivematica.org/>

Document : Charte sur la conservation du patrimoine numérique
http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=17721&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

Document : Directives pour la sauvegarde du patrimoine numérique <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001300/130071f.pdf>

Site Web : Conseil international des archives
<http://www.ica.org/index.php?plangue=fr>

Déclaration de Moscou sur la préservation de l'information numérique
http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CI/CI/pdf/ifap/adoption_moscow_declaration_digital_information_preservation_en.pdf

Déclaration de Vancouver UNESCO/UBC - La Mémoire du monde à l'ère numérique : numérisation et conservation http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CI/CI/pdf/mow/unesco_abc_vancouver_declaration_fr.pdf

Publication : Preservation of Digital Information in the Information Society
http://ifapcom.ru/files/News/Images/2013/dig_pres_is_eng.pdf

MULTILINGUISME

Document : Résolution de Lena sur la diversité linguistique et culturelle dans le cyberspace
http://www.ifapcom.ru/files/Documents/lena_resolution_eng.pdf

Publication : Linguistic and Cultural Diversity in Cyberspace. Proceedings of the 2nd International Conference
http://www.ifapcom.ru/files/News/Images/2013/Yakutsk_web.pdf

Diversité linguistique et culturelle dans le cyberspace
http://www.ifapcom.ru/files/Documents/multiling_eng.pdf

Publication : Linguistic and Cultural Diversity in the Cyberspace. [http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CI/CI/pdf/ifap/meetings/bureau/Annex%202%20\(Yakutsk%20conference%20on%20linguistic%20diversity\).pdf](http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CI/CI/pdf/ifap/meetings/bureau/Annex%202%20(Yakutsk%20conference%20on%20linguistic%20diversity).pdf)

Publication : Net.Lang
<http://net-lang.net/>

Site Web : Our City, Our Voices. <http://www.ourcityvoices.org/>

Blog : Notre ville, nos voix
http://ourcityourvoices.blogspot.com.br/2008_06_01_archive.html

Publication : Comment assurer la présence d'une langue dans le cyberspace ?
<http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001497/149786f.pdf>

Doze années de mesure de la diversité linguistique sur l'Internet : bilan et perspectives <http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001870/187016f.pdf>

Appel à l'action de Yakoutsk : feuille de route vers un Sommet mondial sur le multilinguisme (2017)
<http://www.ifapcom.ru/en/news/1235>

ÉDIFICATION DE SOCIÉTÉS DU SAVOIR

Déclaration de Saint-Georges pour l'édification de sociétés du savoir dans les Caraïbes. http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CI/CI/pdf/ifap/meetings/bureau/ifap19_st_george_declaration_en.pdf

Liste d'actions à mener pour l'édification de sociétés du savoir dans les Caraïbes
http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CI/CI/pdf/ifap/meetings/bureau/ifap19_building_caribbean_knowledge_societies_en.pdf

COMITÉS NATIONAUX POUR LE PIPT

Principes directeurs pour la création de Comités nationaux pour le Programme

information pour tous et leur fonctionnement
<http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001870/187069f.pdf>

Le PIPT développe ses activités en Zambie
http://www.unesco.org/new/fr/communication-and-information/resources/news-and-in-focus-articles/all-news/news/ifap_expands_activities_in_zambia/#.U8dqT_l_vaV

Côte d'Ivoire : Comité national ivoirien pour le PIPT on Unesco.org. <http://www.unesco.org/new/fr/communication-and-information/intergovernmental-programmes/information-for-all-programme-ifap/about-ifap/ifap-national-committees/africa/cote-divoire/>

Rapport de la première réunion consultative des Comités nationaux pour le PIPT.
http://www.unesco.org/pv_obj_cache/pv_obj_id_9779245FE4440FE35DA-77AAECDBF0986CCE00400/filename/ifap_meeting_report.pdf

Site Web du Comité national de la Fédération de Russie pour le PIPT :
<http://www.ifapcom.ru/en>

■ STATUTS DU CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DU PROGRAMME INFORMATION POUR TOUS

Article premier - Création

Il est créé, au sein de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), un Conseil intergouvernemental du Programme Information pour tous ci-après dénommé « le Conseil ».

Article 2 - Membres

1. Le Conseil est composé de vingt-six États membres de l'UNESCO élus par la Conférence générale en tenant compte de la nécessité d'assurer une répartition géographique équitable et un roulement approprié.
2. Les personnes désignées par les États membres comme leurs représentants au sein du Conseil sont de préférence des spécialistes des domaines sur lesquels porte le Programme Information pour tous.
3. Le mandat des membres du Conseil prend effet à la fin de la session ordinaire de la Conférence générale au cours de laquelle ils sont élus et se termine à la fin de la deuxième session ordinaire suivante de la Conférence.
4. Nonobstant les dispositions du paragraphe 2 ci-dessus, le mandat de treize membres désignés lors de la première élection se termine à la fin de la première session ordinaire de la Conférence générale qui suit celle au cours de laquelle ils ont été élus. Ces membres sont désignés par tirage au sort effectué par le Président de la Conférence générale après la première élection. Chaque membre sortant est remplacé par un membre appartenant au même groupe régional.
5. Les membres du Conseil sont immédiatement rééligibles.
6. Le Conseil peut faire des recommandations sur sa composition à la Conférence générale.

Article 3 - Sessions

1. Le Conseil se réunit normalement en session plénière ordinaire une fois tous les deux ans. Toutefois, il peut se réunir en session extraordinaire à la demande du Directeur général ou de la majorité de ses membres.
2. Pendant les trois premières années d'existence du Programme Information pour tous, le Conseil devrait se réunir une fois par an.
3. Le Conseil est habilité à tenir des réunions virtuelles.

Article 4 - Règlement intérieur

1. Le Conseil adopte son Règlement intérieur, y compris les dispositions relatives aux réunions virtuelles.
2. Dans le cadre de son Règlement intérieur, le Conseil peut créer tout groupe de travail qui lui paraît approprié, dans la mesure où le financement en est assuré. Le Bureau est considéré comme un organe subsidiaire du Conseil.

Article 5 - Fonctions

Le Conseil est chargé, dans le cadre des décisions de la Conférence générale relatives au programme Information pour tous, de guider la planification et la mise en œuvre de ce programme. Ces fonctions consistent notamment :

- (a) à étudier les propositions relatives au développement et à l'aménagement du Programme Information pour tous ;
- (b) à recommander les grandes orientations que le Programme Information pour tous pourrait suivre ;
- (c) à examiner et évaluer les résultats obtenus et à déterminer les domaines essentiels qui exigent un développement de la coopération internationale ;
- (d) à promouvoir la participation des États membres au Programme Information pour tous ;
- (e) à appuyer toute activité de collecte de fonds nécessaire à la mise en œuvre du Programme Information pour tous.

Article 6 - Bureau

1. Au début de sa première session et, par la suite, chaque fois que sa composition est modifiée par la Conférence générale conformément à l'article 2 ci-dessus, le Conseil élit un président, trois vice-présidents, trois autres membres et un rapporteur, qui constituent son Bureau.
2. Les membres du Bureau, qui sont des représentants de membres du Conseil, restent en fonction jusqu'à l'élection du nouveau Bureau.
3. Le Bureau s'acquitte des fonctions que le Conseil lui assigne.
4. Le Bureau peut être convoqué dans l'intervalle des sessions du Conseil à la demande soit du Conseil, soit du Directeur général de l'UNESCO, soit de la majorité des membres du Bureau.
5. Le Bureau est habilité à tenir des réunions virtuelles.

Article 7 - Observateurs

1. Les États membres et Membres associés de l'UNESCO qui ne sont pas membres du Conseil peuvent envoyer des observateurs à toutes les réunions du Conseil et de ses groupes de travail, à l'exception de celles du Bureau.
2. Les représentants de l'Organisation des Nations Unies et des autres organisations du système des Nations Unies peuvent participer, sans droit de vote, à toutes les réunions du Conseil et à celles de ses groupes de travail, à l'exception de celles du Bureau.
3. Le Conseil détermine les conditions dans lesquelles d'autres organisations internationales gouvernementales ou non gouvernementales peuvent être invitées à participer sans droit de vote à ses travaux. Le Conseil détermine également les conditions dans lesquelles certaines personnalités particulièrement qualifiées pourraient être consultées sur les matières relevant de leur compétence.

Article 8 - Secrétariat

1. Le secrétariat du Conseil est assuré par le Directeur général de l'UNESCO, qui met à la disposition du Conseil le personnel et les moyens nécessaires à son fonctionnement.
2. Le secrétariat assure le service des sessions du Conseil et des réunions de ses organes subsidiaires.

3. Le secrétariat fixe, conformément aux instructions du Bureau, la date des sessions du Conseil et prend les mesures nécessaires pour leur convocation.
4. Le secrétariat rassemble toutes les suggestions et observations qu'il reçoit des États membres de l'UNESCO et des organisations internationales intéressées au sujet du Programme Information pour tous de l'UNESCO en général et de l'élaboration de projets spécifiques, et les prépare en vue de leur examen par le Conseil.

Article 9 - Financement

1. Les dépenses de fonctionnement du Conseil, de son Bureau et de ses groupes de travail sont financées sur des crédits ouverts à cette fin par la Conférence générale de l'UNESCO.
2. Les États membres prennent à leur charge les dépenses occasionnées par la participation de leurs représentants aux sessions du Conseil, de son Bureau et de ses groupes de travail, à l'exception des pays les moins avancés (PMA) dont la participation est financée sur des crédits ouverts à cette fin par la Conférence générale de l'UNESCO.
3. Les contributions volontaires en faveur du Programme Information pour tous peuvent être acceptées pour constituer des fonds de dépôt conformément au Règlement financier de l'UNESCO et être administrées par le Directeur général.

Article 10 - Rapports

1. Le Directeur général présente au Conseil, à chacune de ses sessions, un rapport sur la mise en œuvre du Programme Information pour tous.
2. Le Directeur général présente à la Conférence générale à chacune de ses sessions, par l'intermédiaire du Conseil exécutif, un rapport sur la mise en œuvre du programme, en en dégageant plus particulièrement les liens avec les activités des autres programmes de l'UNESCO et des autres organismes du système des Nations Unies, des autres organisations intergouvernementales ainsi que des organisations non gouvernementales.
3. Le Conseil présente, par l'intermédiaire du Conseil exécutif, un rapport sur ses activités à la Conférence générale à chacune des sessions de celle-ci.

■ ÉTATS MEMBRES DE L'UNESCO ÉLUS AU
CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DU PIPT
AU COURS DE LA PÉRIODE COUVERTE PAR LE
PRÉSENT RAPPORT

	États membres élus pendant la 33 ^e session et jusqu'à la fin de la 35 ^e session de la Conférence générale (2005-2009)	États membres élus pendant la 34 ^e session et jusqu'à la fin de la 36 ^e session de la Conférence générale (2007-2011)	États membres élus pendant la 35 ^e session et jusqu'à la fin de la 37 ^e session de la Conférence générale (2009-2013)	États membres élus pendant la 36 ^e session et jusqu'à la fin de la 38 ^e session de la Conférence générale (2011-2015)	États membres élus pendant la 37 ^e session et jusqu'à la fin de la 39 ^e session de la Conférence générale (2013-2017)
Groupe I	Canada Allemagne	Autriche France Israël		Autriche* Belgique Israël	Suisse Turquie
Groupe II	République tchèque Hongrie Pologne		Lettonie* Fédération de Russie* Ukraine		Lituanie Fédération de Russie Slovaquie
Groupe III	Jamaïque	Brésil La Grenade Venezuela	Colombie*	La Grenade* Pérou Uruguay	Venezuela
Groupe IV	Chine Indonésie	République populaire démocratique de Corée Thaïlande Viet Nam	Chine Philippines*	Indonésie Iran (République islamique d') Kazakhstan Mongolie	Chine
Groupe V(a)	Congo Éthiopie République-Unie de Tanzanie	Kenya Nigéria Côte d'Ivoire	Éthiopie Madagascar Mali	République démocratique du Congo Niger République-Unie de Tanzanie*	Botswana Guinée Sénégal
Groupe V(b)	Égypte Soudan	Libye	Koweït Émirats Arabes Unis	Oman*	Bahreïn Soudan

*Membres du Bureau élus entre avril 2012 et 2014.

■ PRINCIPAUX DOCUMENTS ET OUTILS

- *Étude sur les implications éthiques des nouvelles technologies*
<http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001499/149992f.pdf>
- *Principes directeurs pour la création de Comités nationaux pour le Programme information pour tous et leur fonctionnement*
<http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001870/187069f.pdf>
- *Code d'éthique pour la société de l'information proposé par le Conseil intergouvernemental du Programme Information pour tous (PIPT)*
<http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002126/212696f.pdf>
- *Plan stratégique du PIPT (2008-2013)*
<http://unesdoc.unesco.org/images/0016/001618/161860f.pdf>
- *Recommandations de l'IFLA sur la maîtrise de l'information et des médias*
<http://www.ifla.org/files/assets/information-literacy/publications/media-info-lit-recommend-fr.pdf>
- *Diversité linguistique et culturelle dans le cyberspace*
http://www.ifapcom.ru/files/Documents/multiling_eng.pdf
- *La maîtrise de l'information et des médias pour les sociétés du savoir*
<http://www.unesco.org/new/en/communication-and-information/resources/news-and-in-focus-articles/in-focus-articles/2012/media-and-information-literacy-for-knowledge-societies>
- *Politiques nationales pour une société de l'information : un modèle*
http://portal.unesco.org/ci/fr/files/29085/12741693505IFAP_Template_French.pdf/IFAP%2BTemplate%2BFrench.pdf
- *Rapports et documents : Conseil du PIPT et réunions de son Bureau*
<http://www.unesco.org/new/fr/communication-and-information/intergovernmental-programmes/information-for-all-programme-ifap/meetings-documents/>
- *Vers des indicateurs de la maîtrise de l'information*
<http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001587/158723F.pdf>
- *Douze années de mesure de la diversité linguistique sur l'Internet : bilan et perspectives*
<http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001587/158723F.pdf>
- *Introduction à la maîtrise de l'information*
<http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001570/157020f.pdf>
- *Manifeste IFLA pour les bibliothèques numériques*
<http://www.ifla.org/FR/node/7876>

Actes et résultats de conférences internationales et régionales du PIPT :

- *Documents du Réseau d'information pour l'Asie et le Pacifique (APIN)*
<http://www.unescobkk.org/communication-and-information/information-society/apin/>
- *Observatoire sur la société de l'information (Bulletin, Rapport annuel sur les politiques relatives à la société de l'information)*
<http://ifap-is-observatory.itk.hu/>
- *Résolution de Lena sur la diversité linguistique et culturelle dans le cyberspace.*
http://www.ifapcom.ru/files/Documents/lena_resolution_eng.pdf
- *Déclaration de Moscou sur la préservation de l'information numérique*
<http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CI/CI/pdf/ifap/Moscow%20Declaration.pdf>
- *Déclaration de Moscou sur la maîtrise des médias et de l'information*
<http://www.ifla.org/publications/moscow-declaration-on-media-and-information-literacy>
- *Déclaration de Shakaline sur l'Internet et les transformations socioculturelles*
- *Déclaration et Plan d'action de Saint-Georges pour l'édification de sociétés du savoir dans les Caraïbes*
http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CI/CI/pdf/ifap/meetings/bureau/ifap19_st_george_declaration_en.pdf
- *Appel à l'action de Iakoutsk : feuille de route vers le Sommet mondial sur le multilinguisme (2017)*
<http://www.ifapcom.ru/en/news/1235>

Ces documents, parmi d'autres, sont disponibles en ligne à l'adresse (<http://www.unesco.org/webworld/ifap>) et sur l'outil de recherche UNESDOC de l'UNESCO (<http://unesdoc.unesco.org/ulis/>).

Pour obtenir des renseignements complémentaires au sujet du programme ou une aide pour accéder à ces ressources, merci de vous adresser à : ifap@unesco.org.

■ PRINCIPES DIRECTEURS POUR LA CRÉATION DE COMITÉS NATIONAUX POUR LE PROGRAMME INFORMATION POUR TOUS ET LEUR FONCTIONNEMENT

OBJECTIFS ET MANDAT DU PIPT

Le Conseil intergouvernemental du Programme Information pour tous a été créé en 2000 afin, selon les termes du Conseil exécutif, d'être « appelé à jouer un rôle clé dans l'exécution de la mission de l'UNESCO qui consiste à contribuer à « l'Éducation pour tous » et au « libre échange des idées et des connaissances » et à « multiplier les relations entre [les] peuples » ». Le programme doit contribuer à réduire l'écart entre les riches et les pauvres en information, et offrir une plate-forme aux débats internationaux sur les politiques à adopter et des orientations pratiques concernant la préservation de l'information et l'accès universel à l'information, la participation de tous à la société mondiale de l'information qui se fait jour et les conséquences éthiques, juridiques et sociétales des progrès des technologies de l'information et de la communication.

Le programme transversal de l'UNESCO, Information pour tous, doit offrir un cadre à la coopération internationale et aux partenariats internationaux et régionaux, et appuyer l'élaboration de stratégies, méthodes et outils communs utilisables pour construire une société de l'information libre et juste. Il offre aussi un cadre de coopération intersectorielle au sein de l'UNESCO.

Pour que le Programme Information pour tous atteigne ses objectifs, il est indispensable d'établir une collaboration et des relations efficaces avec un nombre croissant d'acteurs concernés très divers. C'est pourquoi le programme devrait favoriser et valoriser la collaboration externe et les partenariats dans ses activités au sein de l'UNESCO comme dans celles qui viseront à appuyer des programmes extérieurs. Une collaboration devrait être établie avec les ONG concernées et le secteur privé afin que l'amélioration de la communication et de la coopération ait un effet multiplicateur favorisant la réalisation des objectifs du programme.

Initialement, le programme couvrait cinq domaines : élaboration de politiques internationales, régionales et nationales de l'information ; développement des ressources humaines et des capacités pour les adapter à l'ère de l'information ; renforcement des institutions servant de points d'accès à l'information ; mise au point d'outils et de systèmes de traitement et de gestion de l'information ; les technologies de l'information au service de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication.

Le Plan stratégique du PIPT pour la période 2008-2013, approuvé par le Conseil exécutif de l'UNESCO, définit comme principal axe d'activité du programme l'application de la résolution 34 C/48 de la Conférence générale pour le grand programme V, figurant dans le Programme et budget approuvés 2008-2009 (34 C/5), qui autorise le Directeur général à « aider à l'élaboration de cadres nationaux d'orientation des politiques de l'information, en particulier dans le cadre du Programme Information pour tous (PIPT) ». Ainsi qu'il ressort du travail accompli à ce jour par le PIPT et de celui qui est envisagé pour l'ensemble de la période considérée, ces cadres seront complétés par des orientations plus détaillées dans cinq domaines prioritaires – l'information pour le développement, la maîtrise de l'information, la préservation de l'information, l'éthique de l'information et l'accessibilité de l'information. Ce sont ces centres d'intérêt et cette conception de l'action orientée sur l'élaboration de normes qui caractérisent le PIPT. Des comités nationaux du PIPT devraient être créés dans tous

les États membres de l'UNESCO, surtout ceux élus au Conseil intergouvernemental du Programme Information pour tous.

Les Principes directeurs ci-après ont été élaborés sur la base des résultats des délibérations de la première réunion de consultation des comités nationaux du Programme Information pour tous, qui s'est tenue à Moscou les 7 et 8 décembre 2009. Ils indiquent un large éventail de formes possibles d'activité et d'organisation des comités nationaux qui seront généralement mises en œuvre de manière adaptée aux conditions et possibilités locales.

RÔLE ET TÂCHES DES COMITÉS NATIONAUX DU PIPT

Le rôle des comités nationaux du PIPT est de poursuivre les objectifs de l'ensemble du programme au niveau national de manière adaptée à la situation locale et aux possibilités de chaque comité concerné. Comme de nombreux organismes des secteurs public et privé, universitaires et de la société civile participent déjà à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'analyse des politiques relatives à la société de l'information ou à certains de leurs éléments, un Comité national du PIPT peut apporter une valeur ajoutée en :

- servant de point de rencontre à ces divers acteurs et créant ainsi une réserve de compétences pour rassembler les connaissances existantes afin de s'en inspirer pour prodiguer des conseils sur la formulation de la politique dans ce domaine et son application ;
- servant de moyen de transfert des connaissances et des compétences du niveau international vers le niveau national et par-delà les frontières ainsi que pour le partage du savoir, en tirant parti des travaux des comités nationaux du PIPT d'autres pays (sous forme de missions d'expert) ;
- regroupant les programmes sectoriels et programmes d'action existant dans le domaine de la société de l'information/du savoir en une vision globale orientée vers l'avenir, en promouvant la compréhension par le public du processus de changement qui se propage et de ses ramifications pour la société et les particuliers ;
- élaborant un plan d'action, comprenant des objectifs à court et à long termes, ainsi que des repères de réussite, en mettant l'accent sur les besoins du pays eu égard aux principales priorités du PIPT ainsi que sur des formes de coopération régionale et internationale au sein du programme ;
- développant la capacité d'entreprendre des projets dans des domaines présentant un intérêt pour l'administration et pour d'autres acteurs, notamment en travaillant avec des partenaires et en collectant des fonds auprès de parties intéressées par ces projets ;
- diffusant des informations et connaissances sur les questions relatives à la société de l'information et en appelant l'attention du public sur ses propres activités ainsi que sur celles du PIPT en général et de l'UNESCO, afin d'assurer la visibilité du programme et du Comité national pour susciter de l'intérêt et un soutien en faveur des travaux du Comité.

Les comités nationaux du PIPT devraient notamment entreprendre les formes d'activités suivantes :

1. Contribuer à la mise en œuvre du modèle de politique nationale pour une société de l'information, en l'adaptant aux besoins et conditions de leurs pays, surtout dans les domaines relevant des priorités du PIPT.
2. Établir un dialogue permanent avec les organismes gouvernementaux et autres parties prenantes en vue de l'élaboration et de l'application des politiques et stratégies de l'information et du savoir ; faciliter une collaboration

de haut niveau entre organismes gouvernementaux (ou y participer) afin d'aider à mettre au point des politiques nationales de l'information et de contribuer à la réalisation des objectifs adoptés par le Sommet mondial sur la société de l'information.

3. Créer des forums multipartites (avec la participation de fonctionnaires, du secteur privé, d'ONG et d'universitaires) en vue d'un débat permanent sur les politiques et stratégies nationales de l'information et du savoir, leur élaboration et leur mise en œuvre ; établir des partenariats avec les organisations de la société civile et du secteur privé.
4. Organiser des conférences multipartites ou des débats thématiques concernant les domaines prioritaires du PIPT – l'information pour le développement, la maîtrise de l'information, l'éthique de l'information, l'accessibilité de l'information et la préservation de l'information.
5. Participer au débat international sur les questions relatives à la société de l'information et du savoir, apporter des idées élaborées au niveau national ou à celui du PIPT ; promouvoir un dialogue public sur ces questions, en reconnaissant ou en récompensant le travail des médias ou des journalistes qui se spécialisent dans ce domaine.
6. Sélectionner et entreprendre des projets nationaux et régionaux qui répondent aux besoins d'autres parties prenantes dans leurs pays ou régions.
7. Entretenir les relations et la coopération avec d'autres comités nationaux du PIPT sur des questions d'intérêt mutuel afin d'échanger des meilleures pratiques et de créer des réseaux permanents de comités nationaux du PIPT ou des réseaux consacrés à une tâche particulière et d'y participer.
8. Participer et contribuer aux groupes de travail du PIPT.
9. Collecter des fonds pour leurs propres activités et pour soutenir les projets du PIPT.
10. Fournir des informations et des données à intégrer à l'Observatoire en ligne du PIPT sur la société de l'information.
11. Diffuser régulièrement des informations concernant les objectifs et activités du programme fournies par le Secrétariat du PIPT, notamment par l'intermédiaire de la page Internet nationale du programme, séparément et sur un site Web commun conçu par le bureau du PIPT, de manière à créer entre autres une banque d'information sur les travaux menés par les comités nationaux du PIPT et leurs résultats et sur les experts nationaux susceptibles d'aider des institutions ou d'autres pays en les faisant profiter de leurs compétences.
12. Organiser des réunions nationales périodiques du PIPT et préparer un rapport annuel sur les activités nationales qui serait adressé au Secrétariat du PIPT pour publication par l'Organisation et examen par le Conseil intergouvernemental du PIPT.
13. Faciliter une contribution et une participation nationales appropriées, en qualité de membre ou d'observateur, aux sessions du Conseil intergouvernemental du PIPT et aux réunions internationales et régionales relatives au PIPT.
14. Maintenir les relations et la coopération avec les bureaux hors Siège de l'UNESCO.
15. Rendre compte chaque année des activités au Conseil intergouvernemental du PIPT et en tenir informée la Commission nationale pour l'UNESCO.

STRUCTURE ET IMPLANTATION

1. Le Comité national du PIPT devrait comprendre des représentants de tous les principaux groupes d'acteurs nationaux de la société de l'information :

ministères, comités parlementaires, bibliothèques et archives, fournisseurs d'infrastructures et prestataires de services d'informatique, de télématique et de télécommunication, établissements d'enseignement et de formation en sciences de l'information et en informatique, utilisateurs de l'information et usagers des services TIC dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication, producteurs d'informations et de contenus numériques ; communautés locales et la société civile.

2. Compte tenu du caractère transversal et multisectoriel de la politique et des programmes relatifs à la société de l'information et de la nécessité pour le Comité national du PIPT d'intégrer toutes les parties prenantes et de fonctionner quelles que soient les divisions administratives et autres, le mieux serait que le Comité puisse être créé et fonctionner sous les auspices d'un organisme public ayant des compétences aussi vastes.

3. Un Comité national du PIPT pourrait aussi être créé, par exemple :

- au sein d'un conseil ou comité consultatif national sur la société de l'information, le développement des ressources en information ou les TIC ;
- en tant que comité spécialisé de la Commission nationale pour l'UNESCO.

4. Quel que soit l'endroit où il se trouve, le Comité national du PIPT travaillera en étroite coopération avec la Commission nationale pour l'UNESCO et, si nécessaire, le Comité local pour la Mémoire du monde ainsi qu'avec d'autres cadres nationaux de coordination de l'UNESCO dans la sphère de la communication et de l'information.

5. Le statut juridique du Comité national du PIPT dépendra de son emplacement et des modalités de sa création et sera décidé au niveau national.

6. De nombreuses commissions nationales pour l'UNESCO disposent déjà de comités qui traitent de la communication et de l'information. Un Comité national du PIPT est nécessaire pour : (i) concentrer les efforts sur les questions relatives à la société de l'information, (ii) avoir un mandat et des ressources afin d'apporter une contribution plus concrète au PIPT et (iii) faire office de plate-forme de consultation, informelle et formelle, régulière avec le Secrétariat de l'UNESCO/PIPT et avec d'autres comités nationaux du PIPT.

7. Pour qu'un cadre national de coordination soit efficace, il faut que des responsabilités précises soient convenues en ce qui concerne le flux d'information entre les entités nationales de coordination et l'UNESCO, les contributions que lesdites entités nationales doivent apporter au PIPT et le soutien que l'UNESCO doit apporter à ces entités.

8. Le Comité national du PIPT devrait se doter de statuts qui définissent clairement sa composition, son mandat, son statut juridique et ses procédures.

FINANCEMENT

1. Le Comité national du PIPT doit disposer d'un budget pour financer son propre fonctionnement et ses propres activités. Ce budget devrait, si possible, provenir d'une allocation du gouvernement central.

2. Le Comité a également besoin de fonds pour les activités nationales du PIPT et la participation nationale à des réunions régionales et internationales du PIPT.

3. En fonction de la situation de chaque pays, il est possible d'avoir recours, isolément ou ensemble, à diverses méthodes de financement, par exemple :

Financement structurel :

- allocations versées par les ministères et organismes publics concernés (y compris, dans les pays industrialisés, l'agence responsable de l'aide au développement international) ; ces crédits devraient être orientés vers la mise en œuvre du plan d'action du comité ;
- contributions des institutions représentées au sein du Comité national (bien que ce ne soit pas une condition à leur participation aux travaux du Comité si les institutions ne sont pas en mesure d'apporter de telles contributions) ;
- le cas échéant, frais de présence à des activités nationales du PIPT (et encore n'est-ce pas un obstacle à la participation).

Financement lié à un projet :

- parrainage volontaire, y compris du secteur privé, surtout pour des projets conjoints ;
- financement accordé aux gouvernements/pouvoirs publics et à d'autres instances pour des projets particuliers à certains secteurs et relevant de leurs domaines de compétence/d'activité.

■ DIRECTIVES POUR L'UTILISATION DES EMBLÈMES PAR LES COMITÉS NATIONAUX POUR LE PIPT

1. OBJET

Les comités nationaux du Conseil intergouvernemental du Programme Information pour tous (PIPT) de l'UNESCO sont invités et encouragés à utiliser l'emblème du PIPT afin d'indiquer leur association avec l'UNESCO et de promouvoir, faciliter et suivre la mise en œuvre du programme dans leurs pays respectifs.

2. PRÉSENTATION GRAPHIQUE

a) L'emblème du PIPT inclut deux éléments :

- L'emblème de l'UNESCO ;
- L'emblème du PIPT.

On trouvera ci-dessous un exemple de l'utilisation de cet emblème :



b) L'emblème des comités nationaux pour le PIPT inclut trois éléments :

- L'emblème de l'UNESCO ;
- L'emblème du PIPT ;
- Le texte suivant : Comité national d'/de/du + le nom du pays pour le PIPT.

On trouvera ci-après un exemple de l'utilisation de cet emblème :



3. CONDITIONS GÉNÉRALES

L'usage de l'emblème du PIPT et de l'emblème des comités nationaux pour le PIPT doit se faire dans le respect des dispositions suivantes :

- L'emblème du PIPT et l'emblème des comités nationaux pour le PIPT sont des emblèmes de l'UNESCO et sont gouvernés par les Directives concernant l'utilisation du nom, de l'acronyme, de l'emblème et des noms de domaine Internet de l'UNESCO. Ces directives peuvent être consultées sur l'Internet à l'adresse suivante : <http://www.unesco.org/new/fr/name-and-logo/general-principles/reference-documents/>. En général, l'emblème du PIPT peut être utilisé pour toute activité organisée à part entière ou conjointement par le Secrétariat de l'UNESCO. L'emblème des comités nationaux pour le PIPT devrait être utilisé pour les activités organisées de façon indépendante par les comités nationaux pour le PIPT.
- Les conditions d'utilisation de ces emblèmes sont déterminées par l'UNESCO et elles ne peuvent être modifiées sans l'accord écrit préalable de l'Organisation.
- Les emblèmes doivent être utilisés avec prudence afin que le public ne puisse être induit en erreur quant aux statuts respectifs de l'UNESCO et des comités nationaux pour le PIPT.
- L'emblème du PIPT et l'emblème des comités nationaux pour le PIPT ne devraient pas être utilisés à des fins commerciales. La vente de biens et de services comportant le nom et l'emblème du PIPT de l'UNESCO est considérée comme une « utilisation commerciale » aux fins des présentes directives.
- Les éléments de communication portant l'emblème des comités nationaux pour le PIPT qui sont produits par les comités nationaux devraient être accompagnés d'un avertissement tel que celui-ci : « Le choix et la présentation des vues contenues dans le présent [élément] et des opinions qui y sont exprimées ne coïncident pas nécessairement avec ceux de l'UNESCO et n'engagent pas l'Organisation ».
- Les comités nationaux sont pleinement responsables des conséquences éventuelles de leur utilisation de ces emblèmes.
- Les comités nationaux peuvent utiliser l'emblème des comités nationaux du PIPT de la façon qui est spécifiée ci-dessus, mais ils ne peuvent autoriser des tiers à utiliser ces emblèmes.

4. MARCHE À SUIVRE POUR OBTENIR L'EMBLÈME DU PIPT DE L'UNESCO

Les comités nationaux qui souhaitent créer leur propre emblème peuvent le faire en obtenant une version électronique de l'emblème du PIPT auprès du Secrétariat de l'UNESCO et en y ajoutant le libellé nécessaire. Le Secrétariat de l'UNESCO validera avec plaisir l'emblème en question sur demande. Les comités nationaux peuvent également demander au Secrétariat de l'UNESCO de concevoir leur emblème.

Veillez prendre contact avec le Secrétariat de l'UNESCO si vous souhaitez des précisions ou une aide pour l'utilisation des emblèmes.

5. PERSONNES À CONTACTER À L'UNESCO

Paul Hector

Secteur de la communication et
de l'information

UNESCO

7, place de Fontenoy

75352 Paris 07 SP

France

Adresse électronique :
p.hector@unesco.org

Téléphone : 33 1 45 68 42 24

Télécopie : 33 1 45 68 55 83

Marie-Christine Botte

Secteur de la communication et de
l'information

UNESCO

7, place de Fontenoy

75352 Paris 07 SP

France

Adresse électronique :
mc.botte@unesco.org

Téléphone : 33 1 45 68 43 62

Télécopie : 33 1 45 68 55 83

■ COMMENT CONTRIBUER AU PIPT ET À SES ACTIVITÉS

L'UNESCO a établi un Compte spécial du Programme intergouvernemental Information pour tous (PIPT) destiné à appuyer les activités menées dans les domaines prioritaires du PIPT. Les contributions versées sur ce Compte spécial serviront à étendre la portée et l'impact des travaux du PIPT.

La coopération technique dans le cadre de l'élaboration de la mise en œuvre d'activités répondant à des objectifs précis peut contribuer de façon importante à progresser sur le chemin tracé par le PIPT.

Pour obtenir davantage d'informations et définir de quelle manière vous pouvez contribuer aux activités du PIPT aux niveaux international, régional et national, nous vous invitons à prendre contact avec le Secrétariat du PIPT :

Secrétariat du PIPT

UNESCO

7, Place de Fontenoy

75007 Paris

France

Tél. : +33 1 45 68 42 78

Adresse électronique : ifap@unesco.org



Organisation des
Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



PIPT

Programme
Information pour tous